

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2020

Communauté de communes du Sisteronais-Buëch

Daniel SPAGNOU – Président

1, Place de la République

04200 SISTERON

Téléphone : 04 92 31 27 52

Service environnement : 04.92.66.25.49

Courriel : environnement@sisteronais-buech.fr

Validé en conseil communautaire du par délibération n°

Synthèse introductive :

Raison sociale	Communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB), Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI)
N° SIRET	200 068 765 00011
Adresse	1, Place de la République 04200 SISTERON
Téléphone	04 92 31 27 52
Téléphone service environnement	04 92 66 25 49
E-mail	environnement@sisteronais-buech.fr
Site web	www.sisteronais-buech.fr/
Président de la CCSB	Daniel SPAGNOU

La communauté de communes du Sisteronais-Buëch a assuré en 2020 aux 25 691 habitants, répartis sur 60 communes (21 communes des Alpes-de-Haute-Provence, 36 communes des Hautes-Alpes et 3 communes de la Drôme : *Authon, Barret sur Méouge, Bayons, Bellaiffaire, Chanousse, Châteaufort, Clamensane, Entrepierres, Eourres, Etoile St Cyrice, Faucon du Caire, Garde-Colombe, Gigors, La Bâtie Montsaléon, La Motte du Caire, La Piarre, Laborel, Lachau, Laragne-Montéglin, Lazer, Le Bersac, Le Caire, L'Épine, Le Poët, Melve, Méreuil, Mison, Monétier Allemont, Montclus, Montjay, Montrond, Moydans, Nibles, Nossage et Bénévent, Orpierre, Ribeyret, Rosans, Saint André de Rosans, Sainte Colombe, Saint Geniez, Saint Pierre Avez, Saléon, Salérans, Savournon, Serres, Sigottier, Sigoyer, Sisteron, Sorbiers, Thèze, Trescléoux, Turriers, Upaix, Val Buëch Méouge, Valdoule, Valavoire, Valernes, Vaumeilh, Ventavon, Villebois les Pins*), le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte, traitement, réemploi, et valorisation). Environ 44 % de la population réside sur les communes de Sisteron et Laragne.

Sur le territoire sont présentes 7 déchetteries intercommunales qui sont implantées à Val Buëch Méouge (Ribiers), Barret sur Méouge, Lazer, Orpierre, Rosans, Clamensane et Serres. Un contrat a été signé avec l'éco-organisme Citéo (société créée par les entreprises du marché français afin de pourvoir à l'élimination des déchets d'emballages issus de la consommation de leurs produits, selon le concept de "Responsabilité élargie du producteur" (REP), et qui leur permet de déléguer cette obligation à un éco-organisme agréé par l'État) pour développer des solutions efficaces pour le tri et le recyclage et réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. Les actions de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch poursuivent deux objectifs, conformément aux obligations réglementaires sur les déchets :

- **Une nécessité environnementale : aujourd'hui, il n'est plus possible d'enfouir les déchets sans conséquences pour notre environnement, qu'il s'agisse de pollution des sols et/ou des nappes phréatiques. Pour la qualité de notre environnement, il faut réduire les déchets et recycler.**

- **Un impératif économique : l'enfouissement des déchets est un procédé de plus en plus coûteux. Pour limiter les quantités de déchets à éliminer et maîtriser ainsi les coûts, il faut réduire et recycler.**

Ce rapport annuel 2020 est établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est composé des données provenant des prestataires et du service intercommunautaire des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch.

Présenté au conseil communautaire, il fait ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres, par l'intermédiaire de son conseil municipal.

Historique :

Créée le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) a pour compétence la prévention et la gestion des déchets, ce qui correspond à la collecte, au transport et au traitement des déchets sur son territoire.

Par ailleurs, une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) était gérée par la CCSB (exploitation assurée par un prestataire) jusqu'à novembre 2020.

En 2018 le conseil communautaire a mis en place la TEOM (taxe d'ordures ménagères) et en 2020 la redevance spéciale pour financer le service.

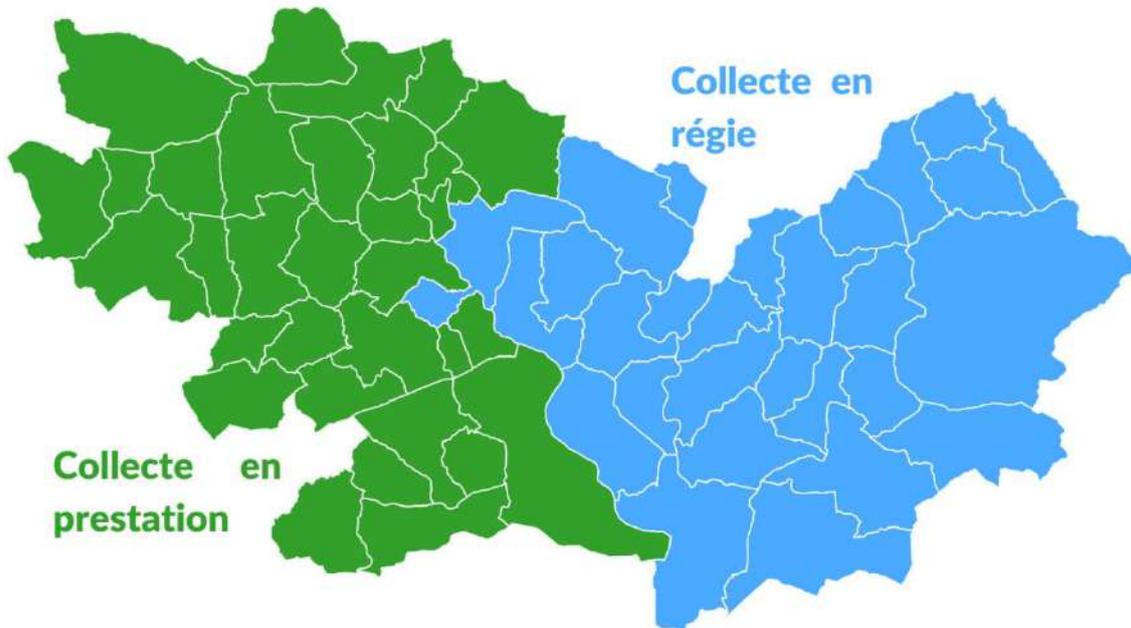
SOMMAIRE

A	LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
A.1.	Le territoire	5
A.2.	La population	6
A.2.1	<i>Population permanente et population DGF</i>	7
A.2.2	<i>Catégories et type de logements</i>	7
A.2.3	<i>Répartition de la population par tranche d'âge et catégorie socio-professionnelle</i>	8
A.2.4	<i>Les usagers non ménagers</i>	10
A.3.	Les modes de collecte par territoire	11
A.4.	Le parc de conteneurs et de véhicules	11
A.5.	Le parc des bennes et matériels de déchetteries	12
A.6.	Les tonnages collectés	13
A.6.1	<i>Les exutoires</i>	13
A.6.2	<i>Les ordures ménagères résiduelles</i>	13
A.6.3	<i>La collecte sélective</i>	14
A.7.	La production de déchets par habitant	15
A.8.	Les déchetteries	16
A.8.1	<i>Le territoire</i>	16
A.8.2	<i>Les exutoires dans les déchetteries</i>	18
A.8.3	<i>Typologie des déchets collectés dans les déchetteries</i>	20
A.8.4	<i>Evolution des tonnages collectés dans les déchetteries</i>	23
A.8.5	<i>Dépenses et recettes dans les déchetteries de la CCSB par flux</i>	25
A.8.6	<i>Spécificités des déchetteries</i>	26
B	LES INDICATEURS ECONOMIQUES	29
B.1.	Le budget annuel du service	29
B.2.	Le financement du service	30
B.3.	Détail de la collecte par le prestataire (Gros Environnement)	31
B.3.1	<i>Matériel de pré-collecte implanté sur le territoire couvert par le prestataire</i>	31
B.3.2	<i>Organisation des collectes par le prestataire, planification des collectes OM et Emballages ménagers</i>	31
B.3.3	<i>Personnel affecté à la prestation</i>	32
B.3.4	<i>Circuits de collectes</i>	33
B.3.5	<i>Données kilométriques et sur la consommations de carburant</i>	36
B.3.6	<i>Tonnages collectés par flux</i>	36
B.3.7	<i>Nombre de collectes</i>	38
B.3.8	<i>Lavage des colonnes et bacs</i>	39
B.3.9	<i>Maintenance et problèmes rencontrés</i>	39
B.3.10	<i>Partie Financière</i>	42
B.4.	Détail de la collecte en régie	43

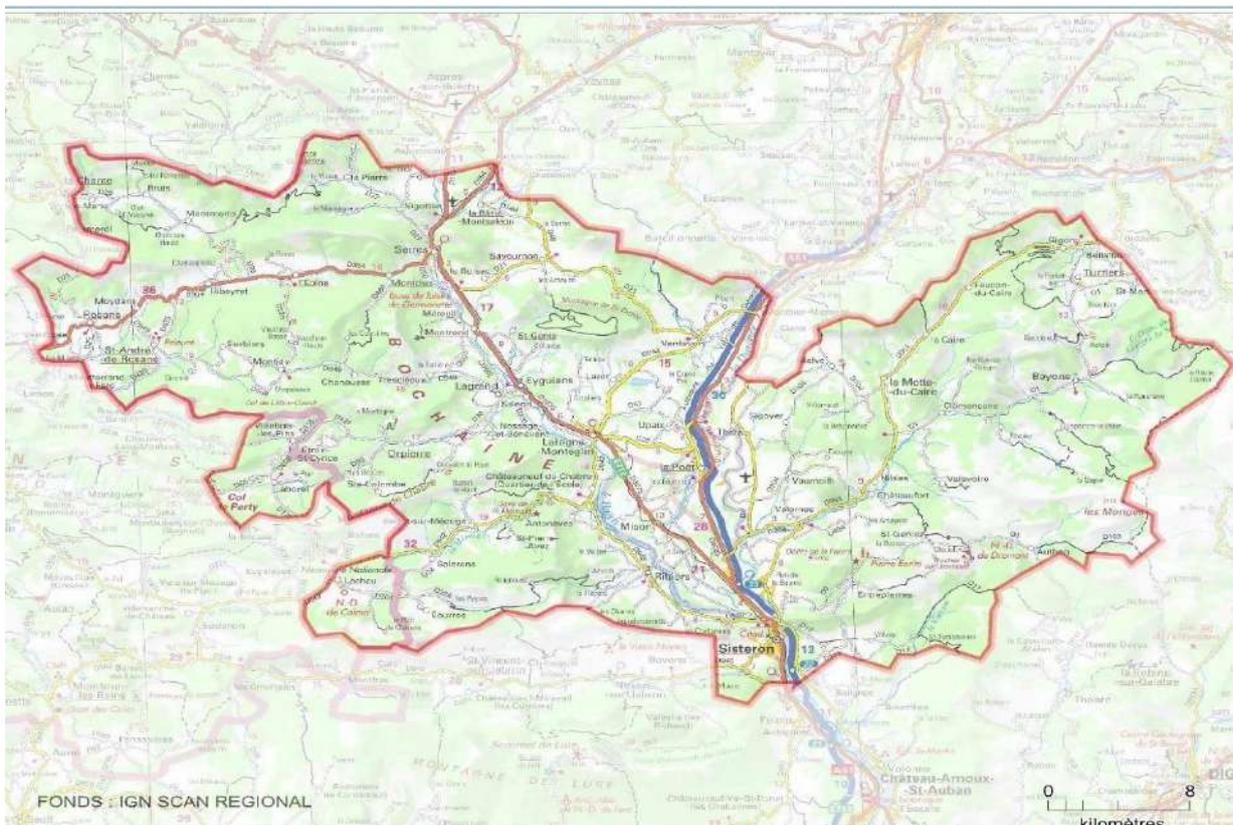
B.4.1	Les ordures ménagères	43
B.4.2	Les emballages ménagers	43
B.4.3	Le verre	43
B.4.4	Les journaux-magazines	44
B.4.5	Les cartons bruns (Laragnais, Sisteronais et La Motte du Caire – Turriers)	44
B.5.	Les indicateurs complémentaires _____	44
B.5.1	Les soutiens des Eco-Organismes	44
B.5.2	Les autres recettes	45
C	INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE _____	46
C.1.	Performance économique _____	46
C.2.	Coûts détaillés en € HT _____	47
C.3.	Coûts détaillés par habitants en € HT _____	50
C.4.	Performance en temps de travail _____	53
D	LA VIE DU SERVICE INTERCOMMUNAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES _____	54
D.1.	Les instances décisionnaires _____	54
D.2.	Service environnement de la CCSB au 31/12/2020 _____	55
E	FAITS MARQUANTS DE 2020 : _____	56
	<i>Gestion des déchetteries pendant la crise sanitaire liée à la Covid 19</i> _____	56
	<i>Incivilités rencontrées en déchetteries vis-à-vis des gardiens</i> _____	60
	<i>Tour de France 2020</i> _____	60
	<i>Réorganisation des points de collecte sur le secteur des Baronnies</i> _____	62
	<i>« Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire » : Rendu du rapport intermédiaire</i> _____	65
	<i>« Appel à projet économie circulaire 2020 » : Rendu du rapport intermédiaire</i> _____	105
	<i>Optimisation et modernisation du service déchets ménagers de la CCSB</i> _____	125
ANNEXES	_____	129
	Annexe 1 - Délibération modification du règlement intérieur des déchetteries (modification des horaires)	130
	Annexe 2 – Communication DEEE	134
	Annexe 3 – Flash info CCSB n°32 février 2020.....	142
	Annexe 4 - Revue de presse 2020.....	147
LEXIQUE	_____	180

A Les indicateurs techniques

A.1. Le territoire



La collectivité regroupe 60 communes et compte 25 691 habitants (Source : Insee, populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020). Au 31/12/2020, l'effectif est constitué de 141 agents (120.92 ETP*) dont 35 (32.63 ETP*) affectés au pôle environnement (collecte, déchetteries, gestion administrative).



A.2. La population

Les populations présentées ci-dessous sont issues des données de population INSEE par commune et correspondent à la population totale, c'est-à-dire, la somme de la population municipale et de la population comptée à part. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune (par exemple les étudiants, les maisons de retraite, casernes etc.) et les personnes résidant dans une habitation mobile.

Les populations inscrites dans le tableau ci-après correspondent aux populations légales pour l'année indiquée, c'est-à-dire à la population du recensement INSEE de l'année n-2. A titre d'exemple, la population légale 2020 est de 25 691 habitants.

Les recensements de l'INSEE montrent une évolution annuelle moyenne de la population en très légère hausse (+ 3,15 % environ sur la période 2012-2020).

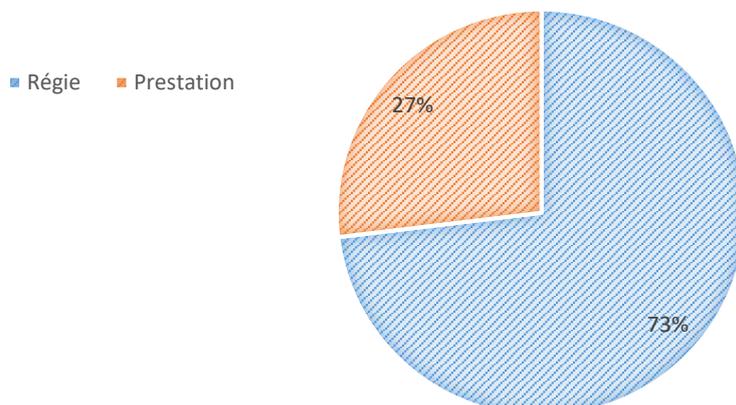
Population totale				
INSEE				
2012	2017	2018	2019	2020
24 901	25 429	25 397	25 576	25 691

NB : les communes de Sisteron et Lagne représentent quasiment 44 % de la population

La répartition des communes et de la population selon le mode de collecte est précisée dans le tableau ci-dessous.

Périmètre de la CCSB				
Mode de collecte	Nombre de communes membres	Population totale 2019	Population totale 2020	Evolution
Secteur en régie	28	18 658	18 777	0.64 %
Secteur en prestation	32	6 918	6 914	- 0.06 %
Total général	60	25 576	25 691	0.45 %

MODE DE COLLECTE SUR LE TERRITOIRE



A.2.1 Population permanente et population DGF

La CCSB présente une certaine saisonnalité malgré un habitat mixte à dominante rurale. La population DGF représente la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire, y compris les logements occasionnels, et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage. La population DGF de la CCSB s'élève à 29 609 habitants pour l'année de référence 2020.

Cela représente une augmentation de plus 15% par rapport à la population totale.

Certaines petites communes rurales doublent leur population en été.

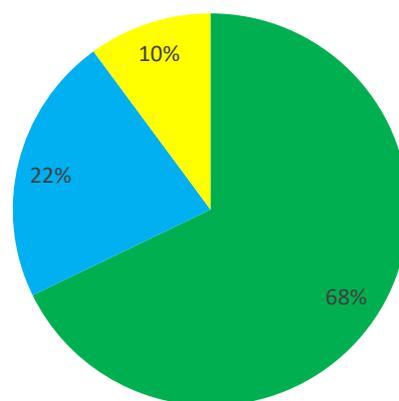
A.2.2 Catégories et type de logements

Le tableau ci-dessous présente la répartition des types de logements par catégorie (données INSEE 2017, dernière année de référence).

Catégorie	2012	%	2017	%	Evolution
Ensemble	17 093	100	17 809	100	4.19%
RP*	11 655	68.2	12 112	68	3.92%
RS* et logements occasionnels	3 779	22.1	3 902	21.9	3.25%
Logements vacants	1 659	9.7	1 795	10.1	8.20%
<i>Maisons</i>	11 801	69	12 351	69.4	4.66%
<i>Appartements</i>	4 991	29.2	5 191	29.1	4.01%

Le nombre de RP (*résidences principales) et RS (*résidences secondaires), bien qu'en évolution positive, évolue bien moins vite que le taux de logements vacants.

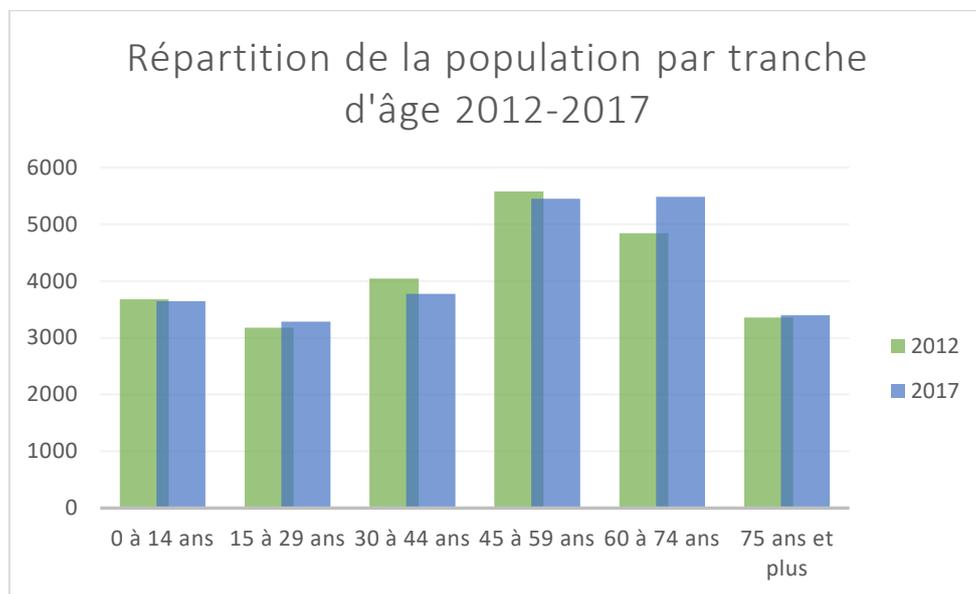
2012/2017



■ RP* ■ RS* et logements occasionnels ■ Logements vacants

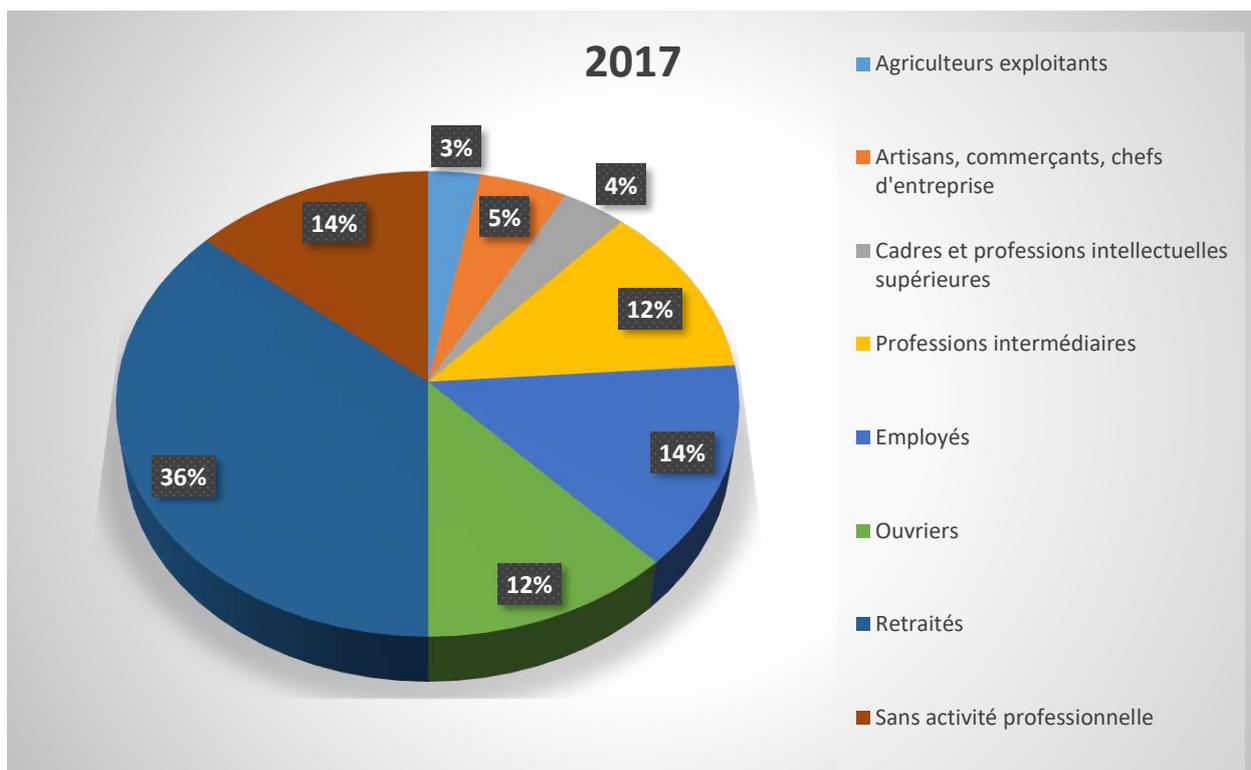
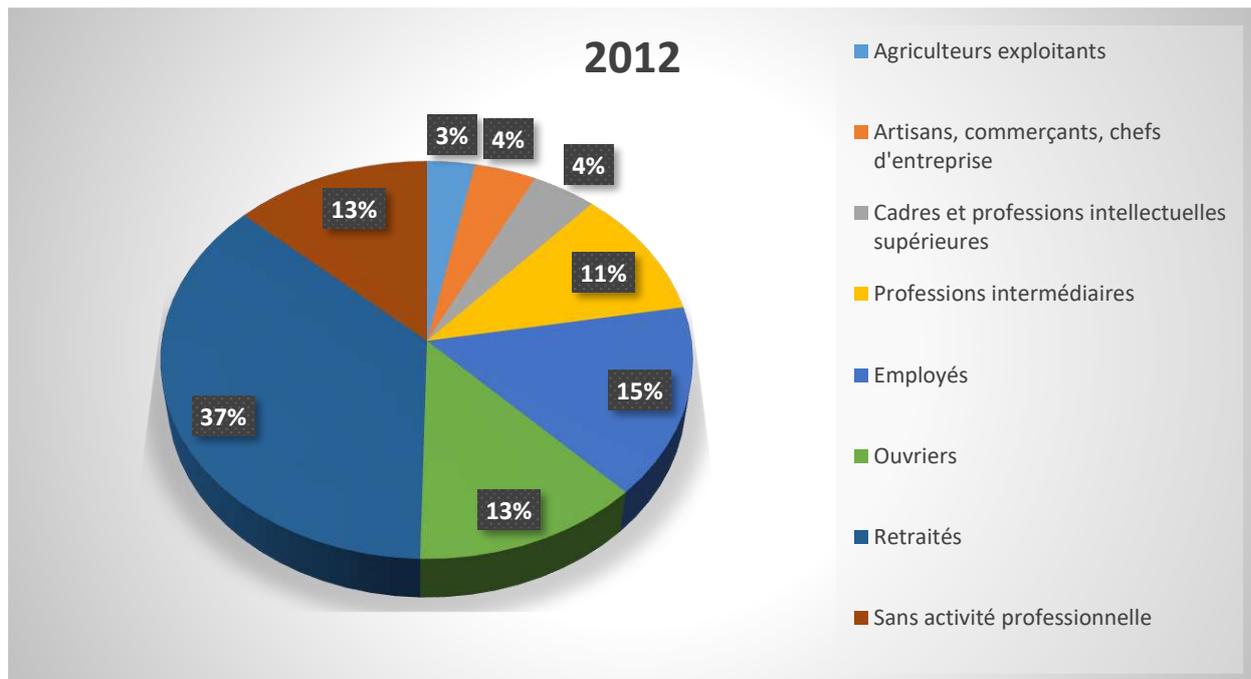
A.2.3 Répartition de la population par tranche d'âge et catégorie socio-professionnelle

	2012	2017	Evolution
0 à 14 ans	3678	3644	-0.93%
15 à 29 ans	3177	3285	3.29%
30 à 44 ans	4044	3776	-7.10%
45 à 59 ans	5579	5448	-2.40%
60 à 74 ans	4840	5485	11.76%
75 ans et plus	3359	3397	1.12%



La population augmente légèrement mais la part des moins de 60 ans est en recul (-2.01%) au profit des plus 60 ans (+7.69 %).

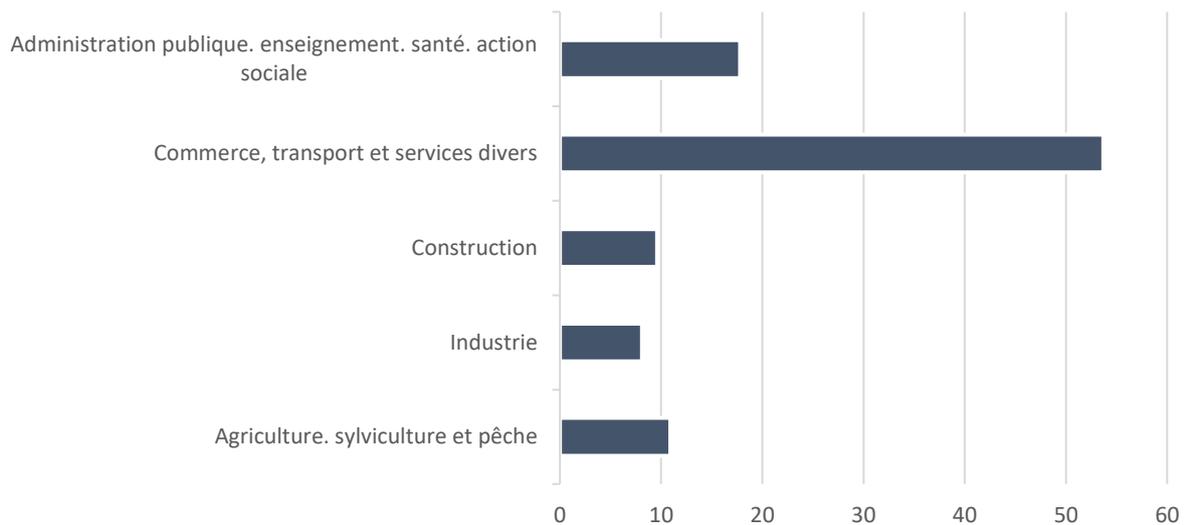
Répartition par catégorie socio-professionnelle



Ces graphiques nous permettent de constater que plus d'un tiers de la population de la CCSB est retraitée. La part des artisans, commerçants, chefs d'entreprises et professions intermédiaires progresse (+20.46%) tandis que la part des agriculteurs, cadres et professions intellectuelles, employés et ouvriers diminue (- 4.95 %)

A.2.4 Les usagers non ménagers

L'INSEE dénombre un total de 1 077 établissements actifs au 31 décembre 2018 sur le territoire de la collectivité, dont quasiment 54% appartiennent au secteur tertiaire (commerces, transports et services). Ces entreprises sont de petits producteurs de déchets généralement collectés par le service public. Le secteur agricole traditionnellement développé représente 10.9% des établissements actifs, les secteurs de l'industrie et de la construction représentent 17.7 % et les administrations publiques (y compris enseignement, santé, social...), 17,8%.



Etablissements actifs par secteur d'activité

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021.

86% des établissements présents sur le territoire sont de petite et très petite taille (moins de 10 salariés), avec une prépondérance des établissements entre 1 et 9 salariés (73%).



Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021.

A.3. Les modes de collecte par territoire

Description sommaire du fonctionnement des services de collecte des ordures ménagères du territoire en 2020 :

Territoire des Baronnies	Prestation extérieure : Gros Environnement
Territoire du Val de Méouge	
Territoire du Serrois	
Territoire de la Vallée de l'Oule	
Territoire du Laragnais	Régie
Territoire du Sisteronais	
Territoire de La motte du Caire-Turriers	Régie pour les OM et syndicat mixte (SYDEVOM) pour la collecte sélective

A.4. Le parc de conteneurs et de véhicules

La collecte des ordures ménagères est assurée en régie ou par prestataire (*cf. point A.3 ci-dessus*).

La collecte sélective est uniquement assurée par le biais de point d'apports volontaires (aériens ou semi-enterrés), sauf pour les cartons bruns qui sont collectés en porte à porte chez les « gros producteurs » sur certaines parties du territoire.

Au 31 décembre 2020 le parc est composé comme suit :

Type de contenant	Flux de déchets	Nombre de contenants		
		2018	2019	2020
Aériens – conteneurs	Ordures ménagères	2064	2058	1790
	Emballages ménagers	215	267	142
	Cartons bruns	43	109	197
Aériens – colonnes	Ordures ménagères	78	81	129
	Emballages ménagers	231	234	288
	Papiers	123	123	146
	Verre	161	163	192
	Cartons bruns	62	62	83
Semi-enterrés	Ordures ménagères	12	12	12
	Emballages ménagers	20	20	20
	Papiers	17	17	17
	Verre	18	18	18
NOMBRE TOTAL		3 044	3 164	3034

La régie de collecte des déchets de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch dispose d'un parc de conteneurs relativement ancien et vétuste sur certaines parties du territoire. Leur renouvellement est donc en cours et se réalisera sur plusieurs années.

Au 31 décembre 2020 la flotte de véhicules est composée comme suit :

Type de Véhicule	Marque du porteur	Année mise en service	Volume de la benne de collecte	Secteur de collecte	Flux de déchets collectés par le véhicule	Kilométrage	
						2019	2020
Benne Compactrice – FAUN	Renault	2005	14 m ³	La Motte – Turriers	Ordures Ménagères Cartons Bruns Emballages Ménagers	419 890 km	473 217 km
Benne Compactrice – Geesink NORBA	Renault	2007	14 m ³	Sisteronais	Cartons Bruns	223 580 km	236 830 km
Benne EvoluPac Duo - Manjot	Scania	2017	16 m ³	Sisteronais	Ordures Ménagères Collecte Sélective	51 610 km	81 070 km
Benne SEMAT	Renault	2018	16 m ³	Laragnais	Ordures Ménagères	34 800 km	64 700 km
Benne FAUN – ex « Pizzorno »	Mercedes	2002	14m ³	Mulet	Ordures Ménagères Cartons Bruns	218 000 km	231 540 km
Camion grue ampliroll	Mercedes	2002	30 m ³	Laragnais	Collecte Sélective	278 090 km	311 211 km
Benne SEMAT	Renault	2019	16 m ³	Sisteronais	Ordures Ménagères	28 770 km	43 097 km
Benne FAUN	Renault	2019	16m ³	Sisteronais location	Ordures Ménagères	27 669 km	46 738 km

L'âge moyen de la flotte des bennes à ordures ménagères est donc de 6.25 ans, ce qui est légèrement au-dessus de la norme pour une flotte de véhicule. L'effort consenti depuis la fusion intercommunale a permis de réduire de manière significative l'état du parc roulant grâce à son rajeunissement et sa rationalisation.

Afin d'assurer le service de manière pérenne, il a été fait appel à une location de véhicules de collecte tout au long de l'année notamment pour permettre :

- la collecte des ordures ménagères sur le secteur du Sisteronais, suite à une avarie sévère de la benne « Norba » et la sortie du service des Bennes à cartons et de la Benne du « centre-ville » (dès le mois de février 2019).

Commandé en 2020, la collectivité devrait recevoir en 2021, un nouveau véhicule permettant de mettre fin à la location de ce véhicule.

A.5. Le parc des bennes et matériels de déchetteries

Au 31 décembre 2020 le parc des bennes de déchetteries est composé comme suit :

- 23 bennes de 30m³ et 4 de 15m³ (dont 2 couvertes) qui appartiennent à la CCSB,
- 15 bennes de 30m³ que la CCSB loue aux prestataires (Serres : papiers ; Rosans et Orpierre : 2 encombrants, 2 ferrailles, Clamensane : ferraille, bois, vert, gravats, pneus et encombrants, Barret : gravats, bois et vert, Lazer : pneus).

En 2020, la CCSB a investi dans des bennes neuves : 1 benne de 15m³ couverte et 3 bennes de 30m³ classiques, afin de renouveler son parc vieillissant et moins faire appel à de la location. Concernant les véhicules et engins du service, nous avons 2 4x4, 2 télescopiques, 1 tracteur, 1 broyeur et des transpalettes électriques.

A.6. Les tonnages collectés

A.6.1 Les exutoires

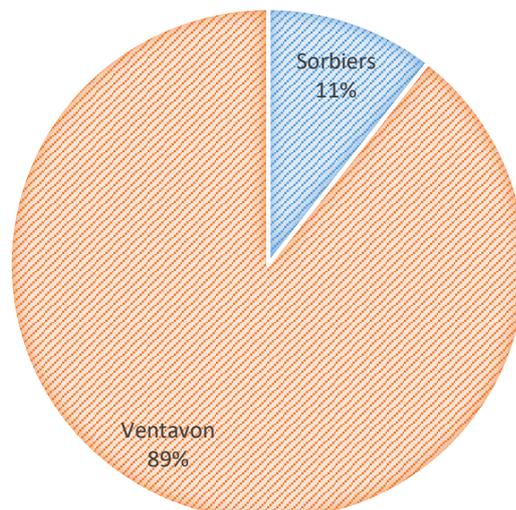
FLUX DE DECHETS	CENTRE DE TRAITEMENT	VALORISATION	TECHNIQUES UTILISEES
<i>ORDURES MENAGERES</i>	ISDND de Sorbiers (05)	Enfouissement	Traitement des déchets résiduels selon la norme internationale ISO 14 001
	ISDND du Beynon à Ventavon – VEOLIA (05)	Production d'électricité (Beynon)	
<i>CARTONS BRUNS</i>	Centre de tri du Beynon - VEOLIA (05) Centre de tri de La Mûre - PAPREC (38)	Recyclage	Tri optique des emballages ménagers selon la norme internationale ISO 14 001
<i>EMBALLAGES MENAGERS</i>	Centre de tri de Manosque– VEOLIA (04)	Recyclage	
<i>PAPIERS</i>	Centre de tri du Beynon - VEOLIA (05) Centre de tri de La Mûre - PAPREC (38)	Recyclage	
<i>VERRE</i>	Verrerie du Languedoc – Vergèze (30)	Recyclage	

A.6.2 Les ordures ménagères résiduelles

En 2020, la quantité totale d'ordures ménagères collectée est de **6 988.63 Tonnes**. Elle était de 7 039.93 Tonnes en 2019, 7 314.36 Tonnes en 2018 et 7 402.54 Tonnes en 2017. Le tonnage est donc en baisse constante depuis plusieurs années.

Les ordures ménagères sont transférées :

- À l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sorbiers** pour la partie en prestation : **740.32 T**.
- À l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon** sur la commune de Ventavon pour la partie en régie : **5 567.11 T**. + 681.2 T. pour la partie en prestation (pour les mois de juillet à septembre car notre ISDND a été victime d'un incendie et n'a pu, temporairement, fonctionner et depuis le 11 novembre 2020, date de fin d'exploitation de l'ISDND de Sorbiers) soit **6 248.31 T**.

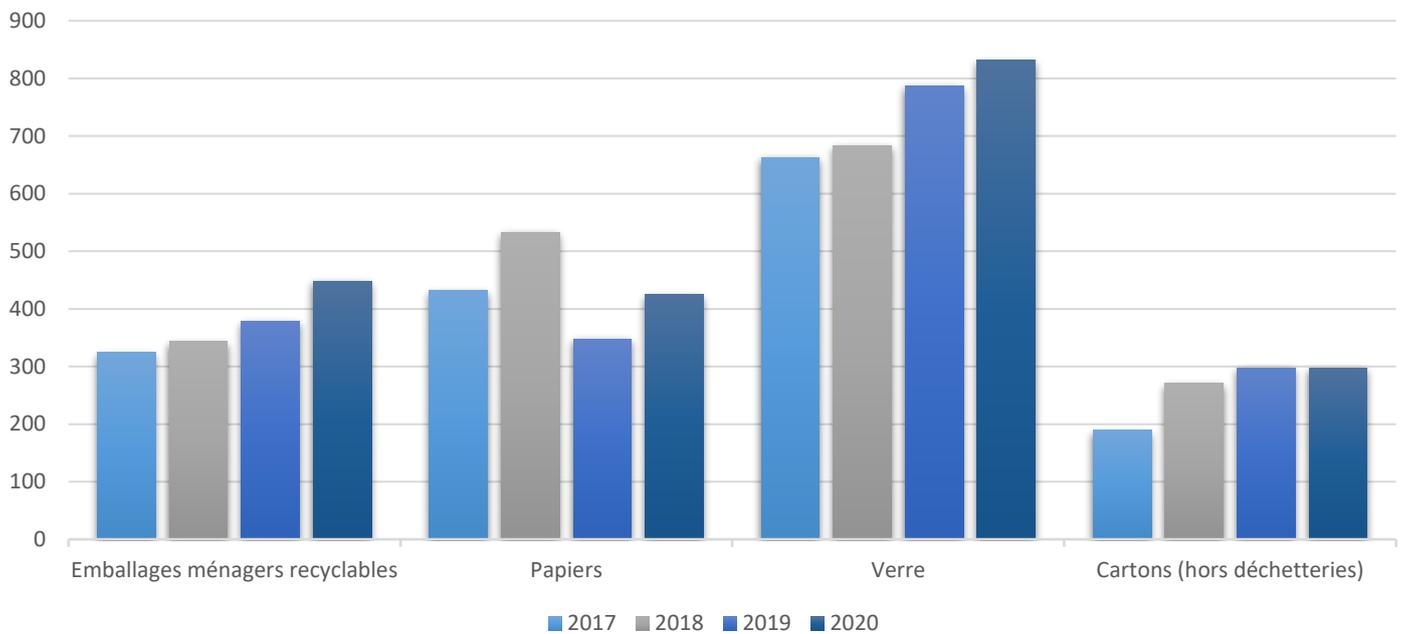


A.6.3 La collecte sélective

Les tonnages collectés en 2020 sont les suivants par rapport à 2017, 2018 et 2019 :

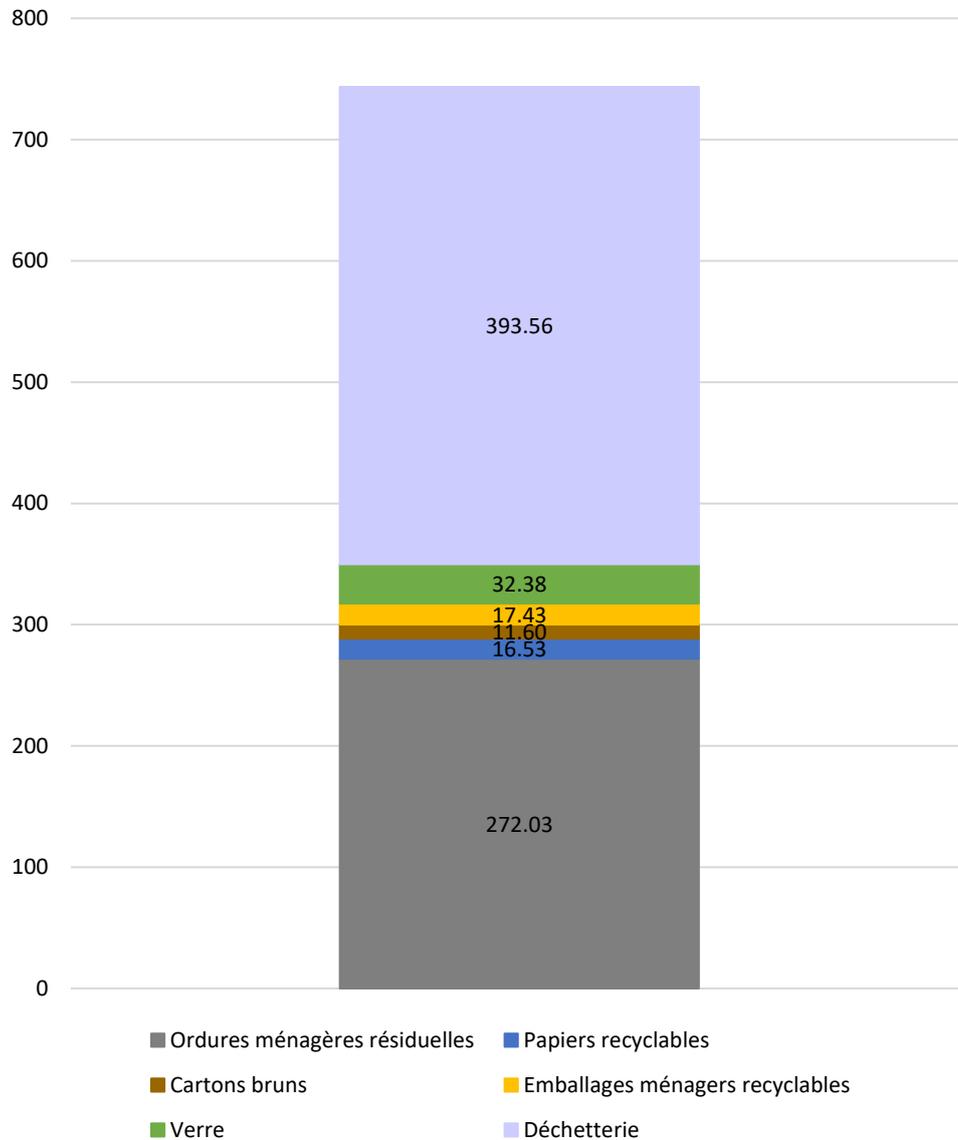
	Emballages ménagers recyclables	Papiers	Verre	Cartons (hors déchetteries)
2017	324.54	431.32	662.89	189.26
2018	343.36	532.40	683.10	271.09
2019	379.01	347.49	787.31	297.52
2020	447.75	424.72	831.82	297.93

Evolution des tonnages collecte sélective



A.7. La production de déchets par habitant

Production de déchets par habitant
 CC Sisteronais-Buëch
 en kg/hab.



Les habitants de la CCSB par rapport aux moyennes nationales
 (Données en kilogrammes/habitant)

	CCSB				Moyenne nationale (2016)
	2017	2018	2019	2020	
OMR	291	288	275	272	254
Verre	26	27	31	32	30
EMR et Papiers	30	34	28	34	49
Déchets verts et bois	164	156	97	180	18
Encombrants	52	62	60	66	10

A.8. Les déchetteries

A.8.1 Le territoire

Sur la Communautés de Communes du Sisteronais-Buëch sont présentes 7 déchetteries et 1 déchetterie itinérante à Turriers.

Le règlement intérieur, valable sur toutes les déchetteries, a été validé en conseil communautaire le 13 avril 2018.



Coordonnées et horaires des déchetteries : Changement applicable au 1^{er} janvier 2020 (cf annexe 1)

Saison basse (du 1^{er} octobre au 31 mars) :

Déchetterie	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi	
Barret Sur Méouge « Le village »							8h30-12h				8h30-12h	
Clamensane « LD Champs Long »					8h30-12h	13h30-17h					8h30-12h	13h30-17h
Lazer « 2535 Rte de Gap Les Résolues »	8h30-12h	13h30-17h										
Orpierre « L'Adrech »	8h30-12h		8h30-12h		8h30-12h				8h30-12h		8h30-12h	
Val Buëch Méouge (Ribiers) « Rte de Sisteron »	8h30-12h	13h30-17h										
Rosans « L'Aubergerie »	8h30-12h	13h30-17h			8h30-12h		8h30-12h	13h30-17h			8h30-12h	
Serres « Rte de Méreuil »	8h30-12h	13h30-17h			8h30-12h	13h30-17h			8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	

Saison haute (du 1^{er} avril au 30 septembre) :

Jours	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi	
Déchetterie												
Barret Sur Méouge « Le village »							8h-12h				8h-12h	
Clamensane « LD Champs Long »					8h-12h	13h30-17h30					8h-12h	13h30-17h30
Lazer « 2535 Rte de Gap Les Résolues »	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30
Orpierre « L'Adrech »	8h-12h		8h-12h		8h-12h				8h-12h		8h-12h	13h30-17h30
Val Buëch Méouge (Ribiers) « Rte de Sisteron »	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30
Rosans « L'Aubergerie »	8h-12h	13h30-17h30			8h-12h		8h-12h	13h30-17h30			8h-12h	
Serres « Rte de Méreuil »	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30			8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	

A.8.2 Les exutoires dans les déchetteries

Depuis 2019, les contrats pour le transport et la valorisation des déchets issus des déchetteries sont les suivants :

Déchets	Prestation		LAZER	VAL BUECH MEOUGE (RIBIERS)	SERRES	ORPIERRE	ROSANS	CLAMENSANE	BARRET/ MEOUGE	Prestataire retenu	Centre de Traitement	Type de valorisation
Encombrants	Location benne					x	x	x		Alpes Ass. /VEOLIA	Le Beynon Ventavon (05)	Enfouissement et valorisation des biogaz
	Transport		option	x	x	x	x	x	x			
	Traitement		x	x	x	x	x	x	x			
Cartons	Location benne							x		Gros Env.	La Mure (38)	Regroupement, tri puis recyclage
	Transport		x	x	x	x	x	x	x			
	Traitement		x	x	x	x	x	x	x			
	Reprise		x	x	x	x	x	x	x			
Papiers	Location benne				x					Gros Env.	La Mure (38)	Regroupement, tri puis recyclage
	Transport		x	x	x							
	Traitement		x	x	x							
	Reprise		x	x	x							
Déchets Inertes	Location	benne						x	x	Gros Env.	Val Buech Méouge / Ribiers (05)	Stockage en ISDI
		stockage	x									
	Transport		option		x	x	x	x	x			
Traitement		x		x	x	x	x	x				
Plâtre	Location benne									Alpes Ass. / VEOLIA	Siniat à Carpentras (84)	Recyclage
	Transport		x	x								
	Traitement		x	x								
Plastiques durs	Location benne		x							Classé sans suite		
	Transport		x	x								
	Traitement		x	x								
	Reprise	Prix planché	x	x								
Verre	Location	benne ou								Gros Env.	La Mure (38) et verrier : OI Manufacturing à Vergèze	Regroup., tri puis recyclage
		stockage	x									
	Transport		x									
	Traitement		x									
Reprise		x										

Déchets	Prestation		LAZER	VAL BUECH MEOUGE (RIBIERS)	SERRES	ORPIERRE	ROSANS	CLAMENSANE	BARRET/ MEOUGE	Prestataire retenu	Centre de Traitement	Type de valorisation
Huiles de vidange	Transport		x	x	x	x	x	x	x	Sévia / VEOLIA	St Fons (69)	Dépollution et recyclage
	Traitement		x	x	x	x	x	x	x			
Batteries et épaves	Contenant batteries		x	x	x			x		EURL Baptiste	Mallemoisson (04)	Regroup., tri puis recyclage et valorisation
	Trans. et trait. batteries		x	x	x			x				
	Trans. et trait. épaves		x	x	x	x	x	x	x			
	Reprise batteries		x	x	x			x				
	Reprise épaves		x	x	x	x	x	x	x			
Ferraille	Location benne					x	x	x		EURL Baptiste	Mallemoisson (04)	Regroup., tri puis recyclage et valorisation
	Traitement		x	x	x	x	x	x	x			
	Reprise		x	x	x	x	x	x	x			
DMS/DDS*	Intervention chimiste		x	x	x					SPUR / Alpes Env.	Rognac (13)	Regroup., tri puis incinération et valorisation
	Transport et traitement		x	x	x	x	x	x	x			
	Contenants DMS		int.	int.	int.	ext.	ext.	int.	ext.			
	Loc. benne emball. souillés			x	x							
Bois	Location	benne						x	x	Gros Env.	La Mure (38)	Broyage sur place puis recyclage dans l'usine IKEA
		stockage	x									
	Broyage		x	x	x	x	x					
	Transport		x	x	x	x	x	x	x			
	Valorisation		x	x	x	x	x					
Verts	Location	benne								Gros Env.	La Mure (38)	Broyage sur place puis réutilisation pour paillage ou valorisation en compostage sur le territoire
								x	x			

A.8.3 Typologie des déchets collectés dans les déchetteries

Déchets acceptés - Déchets refusés

	Barret Sur Méouge	Clamensane	Lazer	Orpierre	Val Buëch Méouge (Ribiers)	Rosans	Serres
Encombrants	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Déchets verts, végétaux	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Bois blanc non traité, non encollé	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Bois traité ou encollé	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Cartons	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
D3E (gros électroménager écrans, PAM) **	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Ampoules et néons	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Ferraille	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Batteries	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Pneumatiques VL et motos	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Pneumatiques PL et agricoles	Refusés Ces déchets doivent être repris par le vendeur/distributeur.						
Gravats	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Plâtre	refusés	refusés	acceptés	refusés	acceptés	refusés	refusés
Huiles végétales	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Huiles moteur	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Radiographies	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
DASRI* des particuliers	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
DASRI des professionnels	Refusés Ces déchets doivent être repris par le vendeur/distributeur.						
Bouteilles de gaz	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Piles et accumulateurs	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Textiles, Linges et Chaussures	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Cartouches d'encre	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Capsules de café Nespresso	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Cartouches d'eau Brita®	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés

Matériel d'écriture	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Bouchons plastique et liège	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Médicaments non utilisés	Refusés Ces déchets sont à déposer en pharmacie : uniquement les plaquettes et contenants. Les emballages en carton sont à déposer dans le bac jaune des emballages ménagers et la notice en papier est à déposer dans le bac bleu des papiers.						
Appareils médicaux	Refusés Ces déchets sont à déposer en pharmacie ou chez le vendeur/distributeur.						
Cadavres et restes d'animaux	Refusés Ces déchets sont à déposer en caissons d'équarrissage. Le pôle environnement de la CCSB se tient à votre disposition pour vous fournir les coordonnées de ces professionnels.						
Véhicules VL hors d'usage	Refusés Ces déchets doivent être traités par des professionnels habilités. Vous pouvez contacter le pôle environnement de la CCSB qui organise gratuitement des enlèvements d'épaves 1 fois par an.						
Amiante	Refusés Ces déchets doivent être traités par des professionnels habilités. Le pôle environnement de la CCSB se tient à votre disposition pour vous fournir leurs coordonnées.						
Explosifs et armes	Refusés Ces déchets doivent être signalés à la Gendarmerie.						
Déchets d'activité agricole	Refusés Ces déchets doivent être repris par le vendeur/distributeur dans le cadre de la filière ADIVALOR (www.adivalor.fr).						

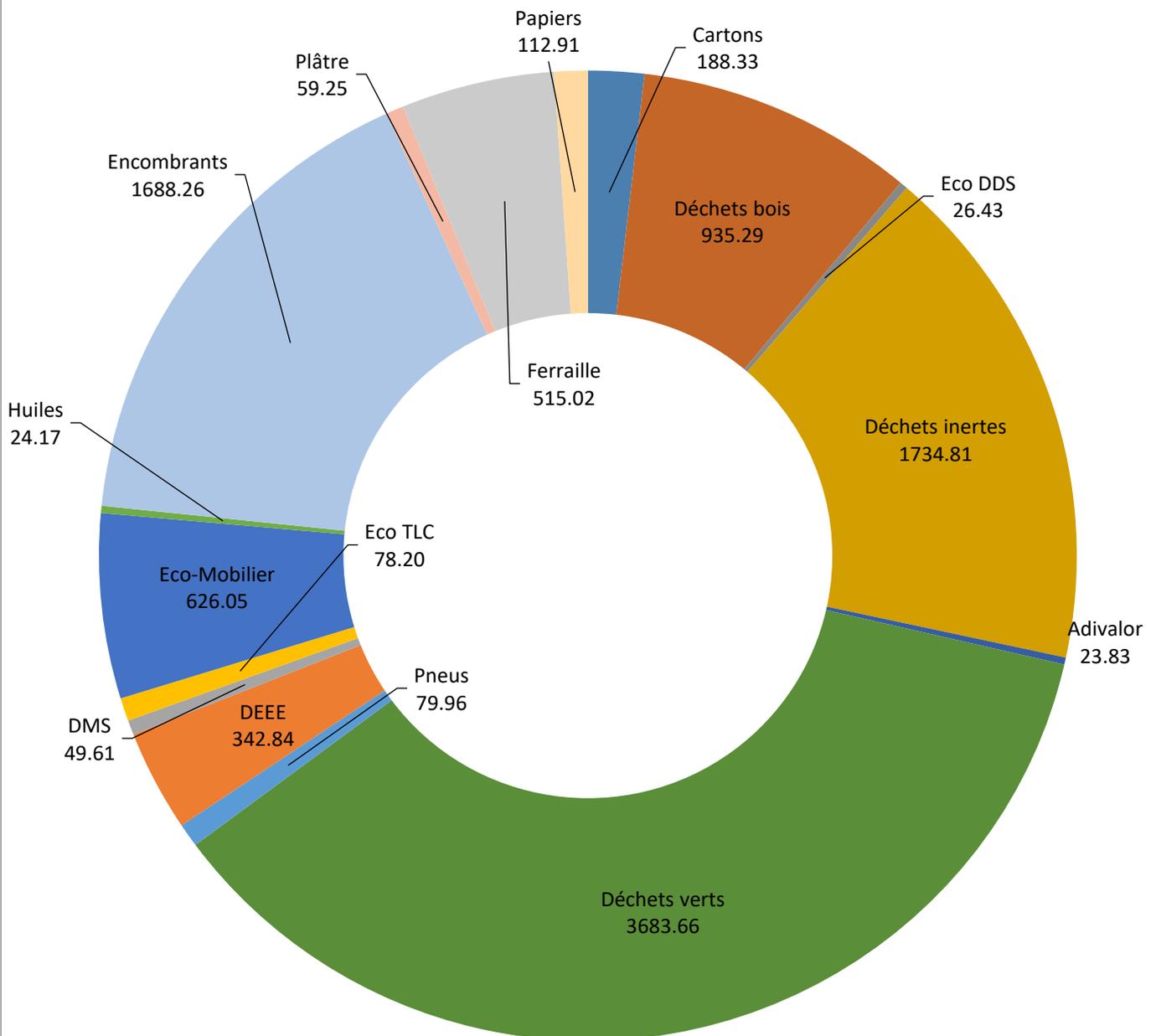
*DASRI : Déchets d'Activité de Soin pour les Patients en Auto-Traitement.

**D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : froid (réfrigérateur, congélateur, ...), hors froid (four, gazinière, ...), petit électroménager (PAM : sèche-cheveux, grille-pain, ...), écrans (plat ou cathodique, ordinateur...).

Nouvelles filières développées en 2020 : cartouche filtrante pour l'eau de la marque Brita® et matériel d'écriture : dans toutes les déchetteries

En projet 2021 : nouvelle filière des films plastiques transparent en expérimentation dans les déchetteries de Lazer, Val Buëch Méouge (Ribiers) et Serres.

Typologie des déchets collectés dans les déchetteries de la CCSB - 2020

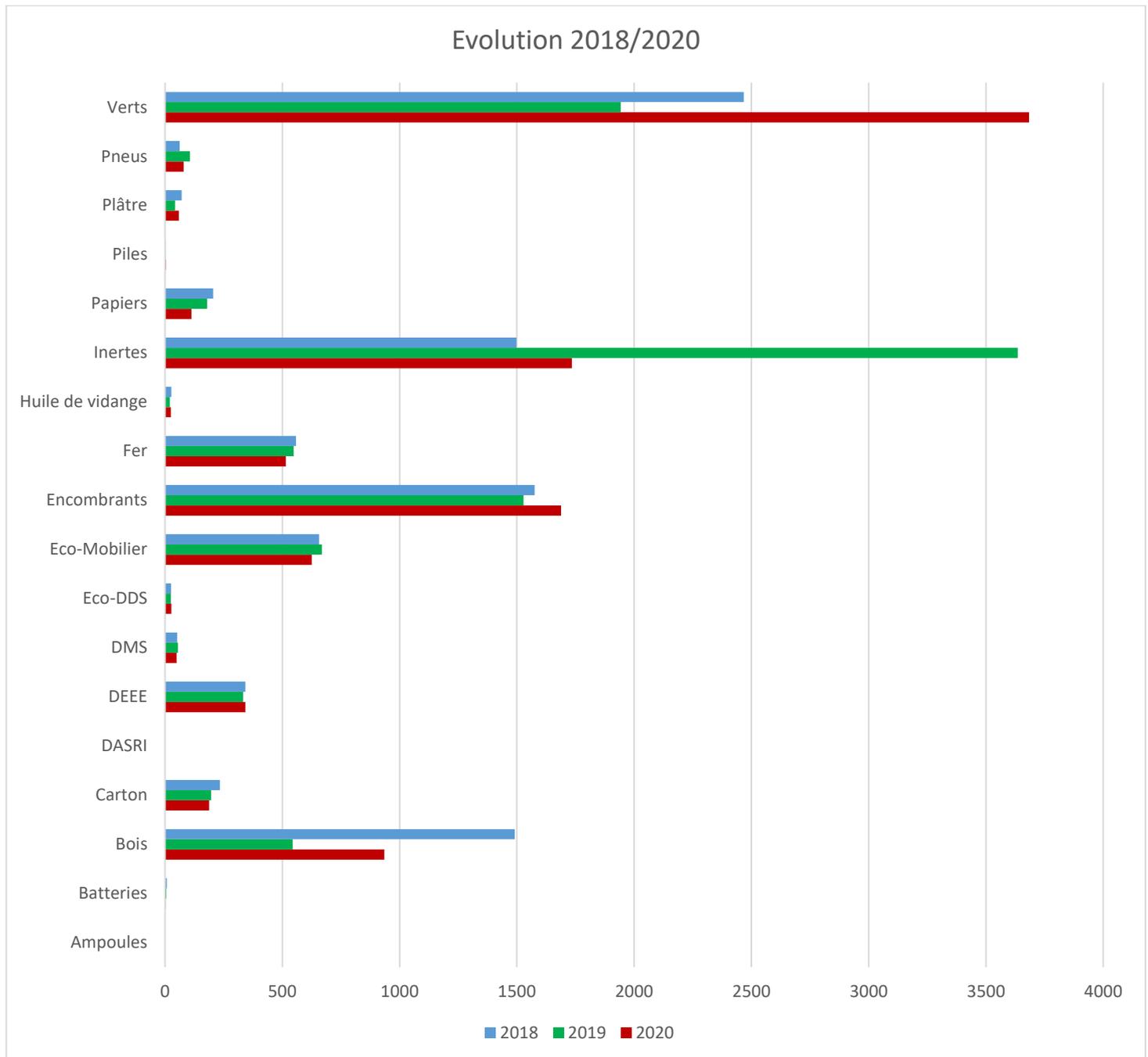


NB : Les tonnages des piles (2.88), ampoules (1.07), capsules Nespresso®, cartouches d'encre (0.39), DASRI (0.09), gaz (2.14) et batteries (1.94) sont trop faibles et n'apparaissent pas dans le graphique.

Sur les 10 189.198 tonnes apportées en déchetteries, 5 034.59 (49.41%) sont recyclées ; 3 423.07 (33.6%) sont enfouies et 1 731.54 (16.99%) sont valorisées.

A.8.4 Evolution des tonnages collectés dans les déchetteries

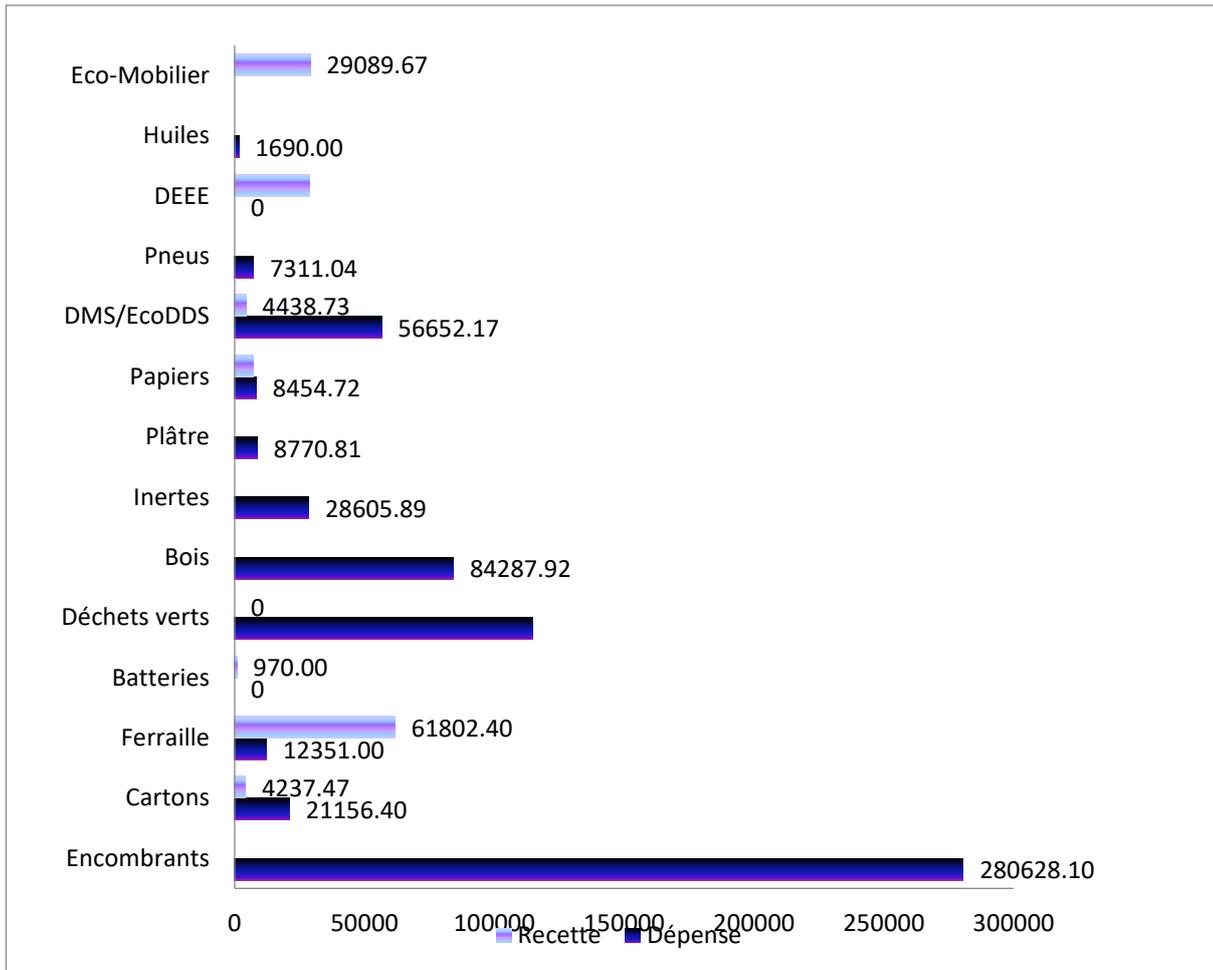
	Tonnage			Evolution 2019/2020 en %
	2018	2019	2020	
Adivalor		32.15	23.83	-25.88
Ampoules	0.74	0.666	1.074	61.26
Batteries	7.75	5.900	1.94	-67.12
Bois	1491.17	544.180	935.288	71.87
Carton	233.74	195.980	188.332	-3.9
Cartouche d'encre		0.399	0.386	-3.26
DASRI	0.14	0.115240	0.09415	-18.3
DEEE	342.03	333.040	342.837	2.94
DMS	51.97	55.262	49.613	4.03
EcoDDS	26.27	24.684	26.432	7.08
EcoMobilier	656.6	668.800	626.05	-6.39
Eco TLC	22.8		78.2	
Encombrants	1575.78	1528.140	1688.26	10.48
Fer	558.17	548.820	515.02	-6.16
Gaz			2.141	
Huile de vidange	26.46	20.610	24.174	17.29
Inertes	1498.14	3635.080	1734.81	-52.28
Papiers	205.5	179.260	112.912	-37.01
Piles	2.54	2.098	2.877	37.13
Plâtre	70.72	43.41	59.25	36.49
Pneus	62.6	106.536	79.958	-24.95
Verts	2467.87	1942.590	3683.66	89.63
VHU		22.58	12.06	-46.59
Total	9368.130	9890.3	10 189.198	3.02



Nous constatons globalement une évolution sur les tonnages des déchets qui nous « coûtent » (déchets verts, pneus, déchets inertes, encombrants...) et une baisse sur les tonnages qui nous « rapportent » financièrement (ferraille, éco-mobilier, batteries...). Les dépôts des gravats par les usagers en déchetterie de Ribiers ne sont pas comptabilisés car ils sont stockés sur l'ISDI et donc non pesés.

Ce constat est renforcé par le coût global à la tonne en déchetterie : 35.67 € en 2019 et 48.21 € en 2020.

A.8.5 Dépenses et recettes dans les déchetteries de la CCSB par flux



Les dépenses totales pour les flux collectés dans les déchetteries s'élèvent à 624 694.59 € TTC (510 270.12 € en 2019) et les recettes à 137 257.02 € TTC (158 846.50 € en 2019).

Les dépenses augmentent et les recettes diminuent.

Les recettes sont en grande partie encaissées grâce au développement et/ou à la mise en place des soutiens des Eco Organismes dans les 7 déchetteries.

A cet effet, nous avons des contrats pour la récupération, le tri et la valorisation des déchets en déchetteries avec les Eco Organismes suivants :

Eco-Systèmes/ESR et Recylum : collecte et recyclage des Déchets d'Éléments Électriques et Électroniques (D3E) et des ampoules.

EcoMobilier : collecte et recyclage des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).

EcoDDS : collecte et traitement des Déchets Dangereux Spéciaux des ménages (DDS).

DASTRI : collecte et traitement des Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement (hors professionnels).

Corepile et SCRELEC : collecte et traitement des piles et accumulateurs.

Aliapur : collecte et traitement des pneus (hors professionnels et agricoles).

Eco TLC : organisation de la filière de récupération des Textiles Linges Chaussant (TLC) en partenariat avec les associations adhérentes du territoire (l'Envolée, les Fils d'Ariane, le Nez Au Vent et les Trésors du Soleil).

Adivalor : Engagés dans une utilisation responsable et respectueuse de l'environnement des déchets de l'agrofourriture, les organisations représentant l'Industrie de

la Protection des Plantes, les Coopératives Agricoles, les Négociants Agricoles et les Agriculteurs sont à l'origine de la filière française de gestion des déchets phytopharmaceutiques professionnels.

2 campagnes de collecte ont été organisées en déchetterie de Ribiers, en partenariat avec la Région et les collectivités du 05.

A.8.6 Spécificités des déchetteries

Sur le territoire est organisée la collecte des épaves, liée aux matériaux récupérés dans les déchetteries : Il est proposé aux habitants du territoire de collecter gratuitement leurs épaves (véhicules légers uniquement). Les personnes intéressées s'inscrivent auprès de la communauté de communes et fournissent les documents nécessaires. Puis le prestataire, l'entreprise Baptiste, vient les récupérer une fois qu'un certain nombre de véhicules ont été regroupés par territoire et fournit un certificat de destruction.

Théus :

En accord avec le souhait des élus de maintenir les relations contractuelles qui étaient établies entre les anciens EPCI et leurs communes membres et par délibération en date du 19/12/2017, les élus de la CCSB ont approuvé les termes de la convention avec la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance qui fixe les modalités d'accès des habitants de la commune de Bellaffaire à la déchetterie intercommunale de Théus (05190). Moyennant une participation financière en fonction du nombre d'habitants de Bellaffaire (145 habitants environ) de 35 €/an/hab.

Rosans :

En accord avec le souhait des élus de maintenir les relations contractuelles qui étaient établies entre les anciens EPCI et leurs communes membres les termes de la convention 2016/2017 avec la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale se sont poursuivis afin que les habitants des communes du Pays de Rémuzat puissent utiliser la déchetterie de Rosans. La participation financière est basée sur le nombre réel des entrées en déchetterie de l'année précédente.

Turriers :

En accord avec le souhait des élus de maintenir les relations contractuelles qui étaient établies entre les anciens EPCI et leurs communes membres, la déchetterie itinérante de Turriers a lieu tous les seconds mardis de chaque mois. Elle est réalisée par le gardien de la déchetterie de Clamensane qui récupère sur la place du village les déchets des habitants de Turriers puis les trie sur la déchetterie de Clamensane le jeudi suivant.

Une dizaine d'habitants utilisent ce service chaque mardi.

Val Buëch Méouge (Ribiers) :

Les professionnels ne sont pas autorisés à déposer en déchetteries de grandes quantités de déchets. Ils doivent s'organiser par eux même pour trouver des filières de collecte et de traitement.

Le Code de l'Environnement précise que les professionnels sont responsables devant la loi des déchets produits par leur activité et des conditions dans lesquelles ils sont stockés, collectés, transportés, et valorisés ou éliminés.

Les quantités de déchets des professionnels sont estimées visuellement par le gardien avant vidage.

Définition des quantités de déchets :

Afin de ne pas saturer la déchetterie, **les volumes par déposants professionnels sont limités à 2m³ par jour pour les flux suivants : encombrants, déchets verts, déchets bois, emballages vides souillés, huiles de friture et de vidange, déchets inertes...**).

Une quantité spécifique est définie **pour les contenants des DMS : 60 litres de contenants maximums par jour** (hors emballages vides souillés).

Les flux suivants ne sont pas limités : ferraille, papiers, cartons, pneus, batteries, D3E, Déchets d'Elément d'Ameublement et textiles non souillés.

Les quantités de déchets des professionnels supérieures (à 2m³ et 60 litres par jour) ne sont acceptés que sur la déchetterie de Ribiers.

De plus, ces déchets sont facturés trimestriellement, à partir du 1^{er} déchet déposé, aux tarifs figurant ci-dessous :

	<i>Tarif pour les Entreprise du territoire</i>	<i>Tarif pour les Entreprise extérieure au territoire</i>
<u>Déchets inertes</u>	20.00 € le m3	30.00 € le m3
<u>Déchets bois</u>	26.00 € le m3	36.00 € le m3
<u>Déchets verts</u>	15.00 € le m3	25.00 € le m3
<u>Ferraille</u>	gratuit	25.00 € le m3
<u>D3E</u>	gratuit	15.00 € le m3
<u>Encombrants</u>	50.00 € le m3	60.00 € le m3
<u>Plâtre</u>	50.00 € le m3	60.00 € le m3
<u>DMS et emballages souillés vides</u>	1.70 € le litre (le contenant)	2.70 € le litre (le contenant)

En déchetterie, avant tout dépôt, les professionnels sont tenus de venir se présenter à l'accueil. Sur la déchetterie de Ribiers, le gardien enregistre les dépôts (nom et signature de l'entreprise, type de déchet et quantités) sur un bon triptyque en vue de la facturation. Un exemplaire de ce bon est remis à l'entreprise.

Spécificité des déchets inertes déposés sur l'ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) de la déchetterie de Ribiers :

Les quantités déposées par les professionnels ou les particuliers ne sont pas limitées.

Seuls les déchets inertes suivants sont acceptés sur cette plateforme de stockage :

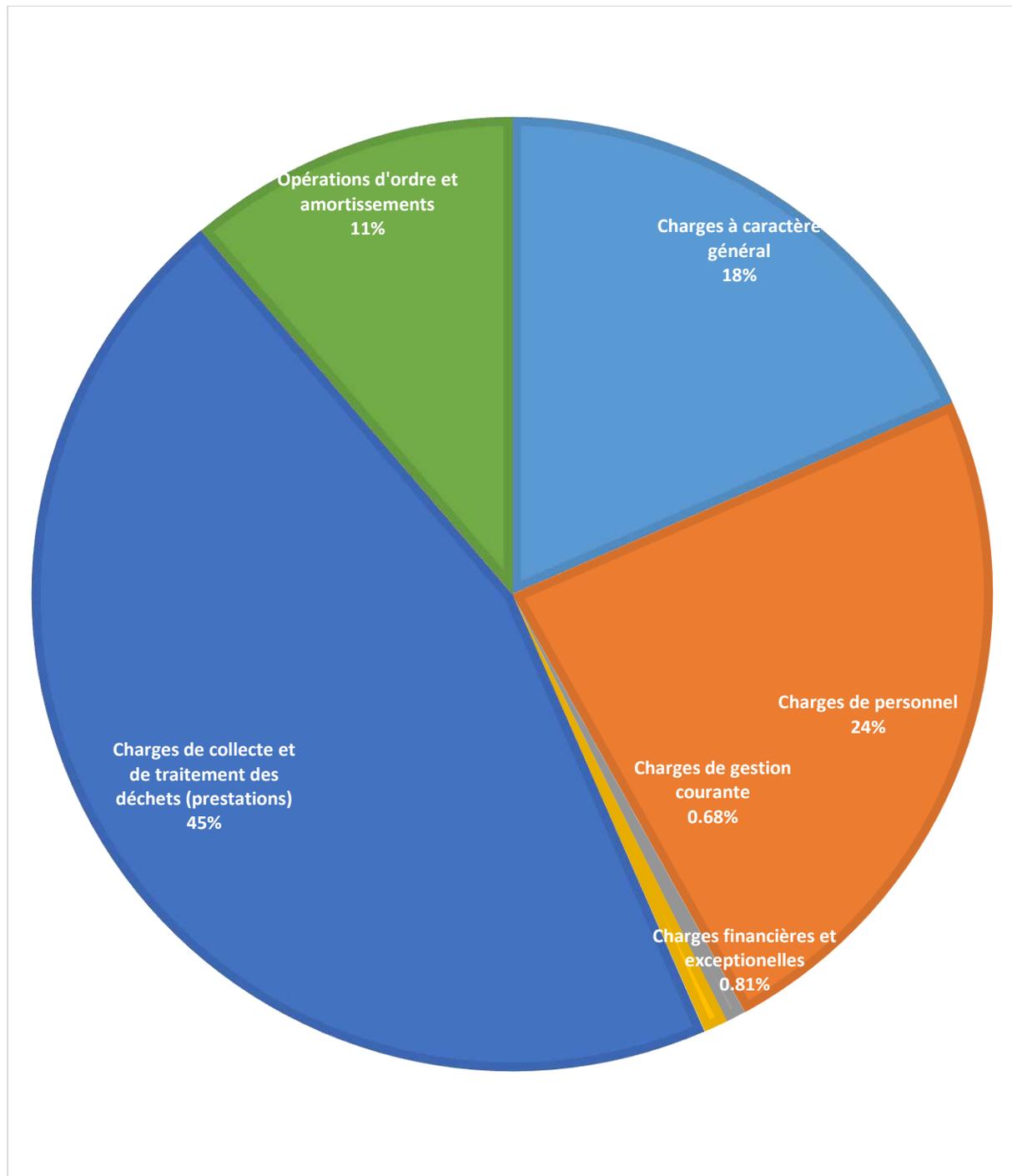
Description	Restrictions
Béton	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant <u>pas de sites contaminés, triés.</u>

Description	Restrictions
Briques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition <u>ne provenant pas de sites contaminés, triés.</u>
Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant <u>pas de sites contaminés, triés.</u>
Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de construction et de démolition <u>triés et ne provenant pas de sites contaminés,</u>
Verre	Trié, <u>sans cadre ou montant de fenêtres.</u> Hors laine de verre (contient des résines).
Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition <u>triés et ne provenant pas de sites contaminés,</u>
Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux <u>provenant de sites contaminés</u>
Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe
Déchets de matériaux à base de fibre de verre	Seulement <u>en l'absence de liant organique</u> (bitume, goudron, résine, caoutchouc, colle, peinture, latex, plastique)

B Les indicateurs économiques

B.1. Le budget annuel du service

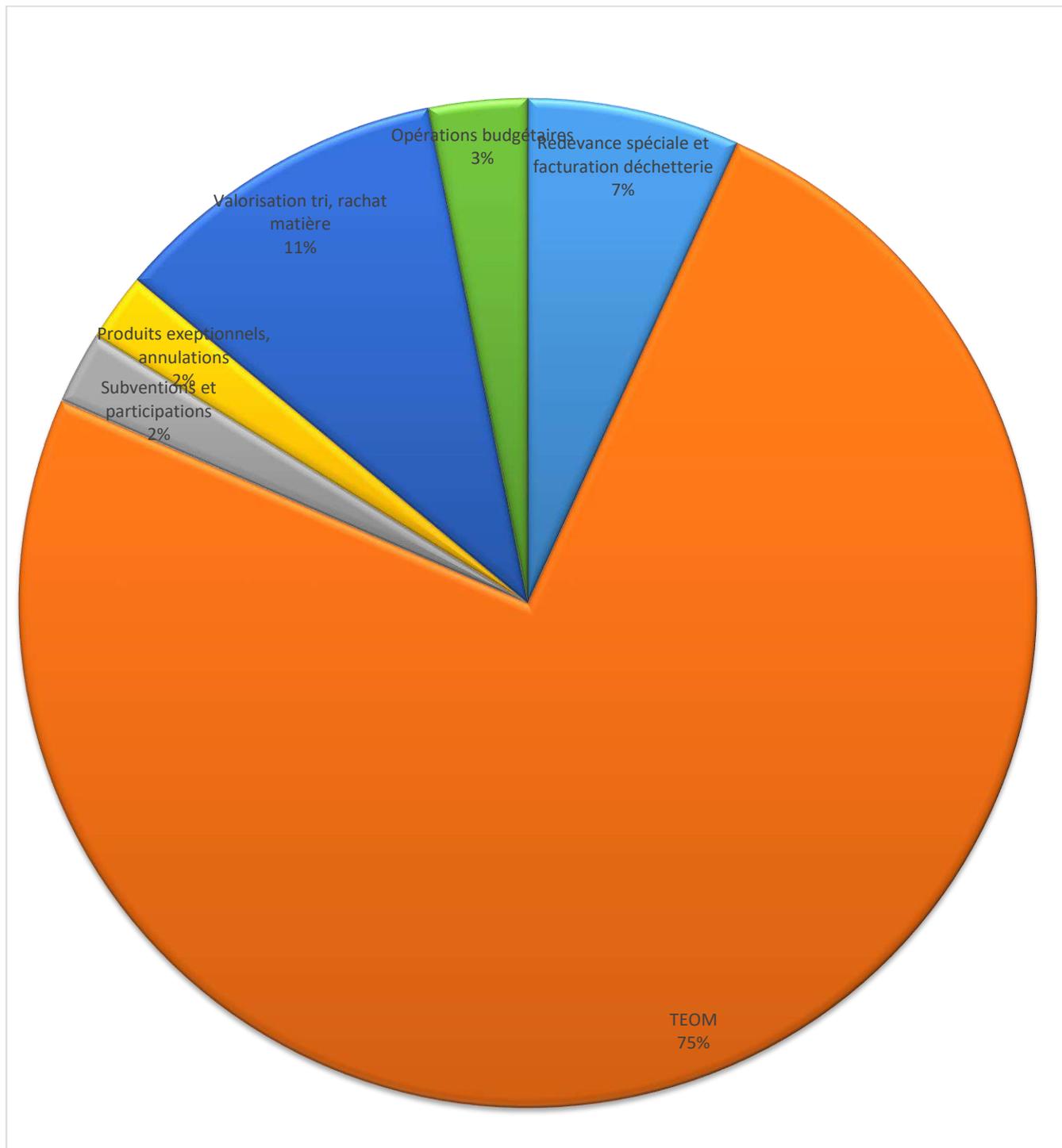
Le budget 2020 des dépenses de fonctionnement s'élève à 5 072 101.09 €.



L'essentiel du budget 2020 correspond à des coûts de fonctionnement pour la collecte et le traitement, dont la majorité est dévolue à des prestations externes (déchetterie, traitement des déchets, Taxe Générale sur les Activités Polluantes etc.).

B.2. Le financement du service

Le montant des recettes du service intercommunal des déchets ménagers et assimilés de la CC du Sisteronais-Buëch s'élève en 2020 à 4 785 845.32 €.



L'essentiel des recettes du service provient de la taxe d'ordures ménagères.

B.3. Détail de la collecte par le prestataire (Gros Environnement)

La collecte des ordures ménagères, emballages ménagers, verre et journaux-magazines est effectuée par Gros Environnement sur les territoires des Baronnie, du Val de Méouge, du Serrois et du Val d'Oule.

B.3.1 Matériel de pré-collecte implanté sur le territoire couvert par le prestataire

Secteur	OM	EMR	Papiers	Verre	Cartons bruns
Baronnies	335 bacs 4 roues	171 bacs 4 roues	16 colonnes aériennes simple crochet	31 colonnes aériennes simple crochet	Sans objet
Val de Méouge	29 colonnes aériennes ou semi-enterrées Kinshofer	25 colonnes aériennes ou semi-enterrées Kinshofer	18 colonnes aériennes ou semi-enterrées Kinshofer	21 colonnes aériennes ou semi-enterrées Kinshofer	Sans objet
Serrois	81 colonnes aériennes Kinshofer	56 colonnes aériennes Kinshofer	39 colonnes aériennes Kinshofer	49 colonnes aériennes Kinshofer	13 colonnes aériennes Kinshofer
Val d'Oule	3 colonnes semi-enterrées simple crochet	3 colonnes semi-enterrées simple crochet		3 colonnes semi-enterrées simple crochet	Sans objet

B.3.2 Organisation des collectes par le prestataire, planification des collectes OM et Emballages ménagers Hors période estivale :

	Camion BOM	Camion BOM grue
Lundi	OM Baronnie	OM Serrois + Val de Méouge
Mardi		EMR Serrois + Val de Méouge
Mercredi	EMR Baronnie (1 semaine sur 2)	
Jeudi		OM Serrois + Val de Méouge + Val d'Oule (1 semaine sur 2)
Vendredi	OM Baronnie (centre bourgs)	

En période estivale :

	Camion BOM	Camion BOM grue
Lundi	OM Baronnies	OM Serrois + Val de l'Oule (1 semaine sur 2)
Mardi		OM Val de Méouge
Mercredi	EMR Baronnies	EMR Serrois + Val de Méouge
Jeudi		OM Serrois
Vendredi	OM Baronnies (centre bourgs + campings et points nécessitant)	OM Val de Méouge

Collectes réalisées en camion Ampliroll grue (papier, verre, carton) :

- Papier : 1 collecte/mois/secteur
- Verre : 1 collecte/mois/secteur
- Carton : 1 collecte/mois/Serrois

B.3.3 Personnel affecté à la prestation

- Chauffeurs

Collecte en BOM : 1 Chauffeur SPL et 1 Ripper

Collecte en BOM grue : 1 chauffeur SPL avec CACES Grue auxiliaire

Collecte Camion Ampliroll grue : 1 chauffeur SPL avec CACES Grue auxiliaire

- Partie Administrative

1 Responsable de planning

1 Facturière

1 Responsable Commerciale et Environnement pour le suivi de la prestation

- Partie Mécanique/Maintenance

3 mécaniciens disponibles pour intervenir sur place ou à l'atelier mécanique de l'agence de La Mure ou au dépôt de Laragne

1 Chaudronnier notamment pour la réparation des colonnes

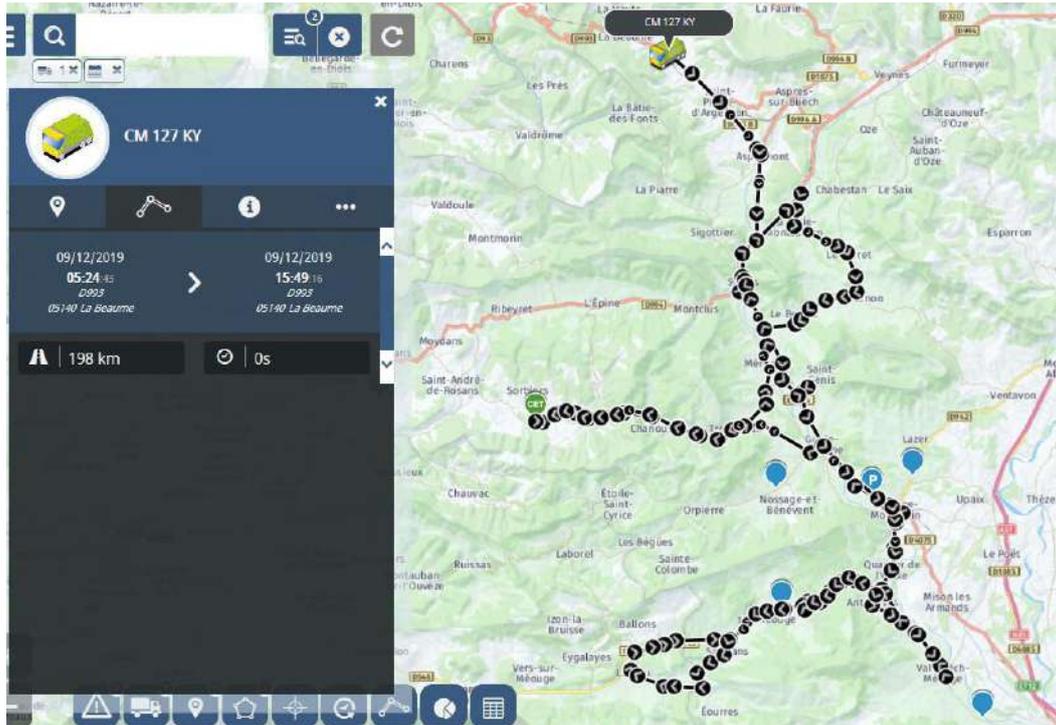
	Chauffeur BOM	Ripper	Chauffeur BOM Evolupac	Chauffeur Ampliroll grue	Administrative	Total
Fréquence normale	2.5 j/sem 0.5 ETP	2.5 j/sem 0.5 ETP	3 j/sem 0,6 ETP	1 j/sem 0,2 ETP	2 j/mois 0,1 ETP	1,9 ETP
Période estivale	3 j/sem 0,6 ETP	3 j/sem 0,6 ETP	5 j/sem 1 ETP	1 j/sem + 0.5 j/mois 0,25 ETP	2 j/mois 0,1 ETP	

Nota : Cette évaluation du personnel mobilisé pour la collecte des déchets sur une partie du territoire de la CCSB ne prend pas en compte le temps de travail effectué par les mécaniciens sur l'année 2020 (nombreuses réparations sur le camion BOM grue (en attente nouveau camion – Livraison été 2020), sur les colonnes du Serrois...).

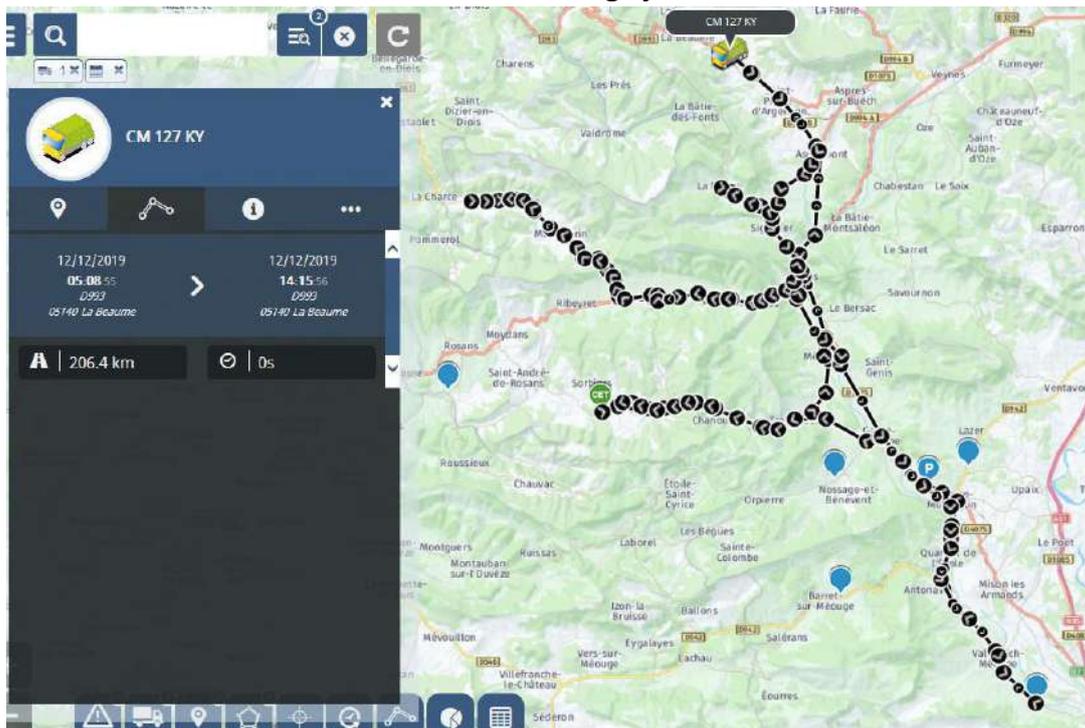
B.3.4 Circuits de collectes

Nota : Les cartes suivantes reprennent les tournées « type » en camion BOM (secteur des Baronnie) et en camions Evolupac (ancien camion car le nouveau camion immatriculé FR386SM n'est pas encore équipé de GPS–changement de véhicule le 14/09/2020)

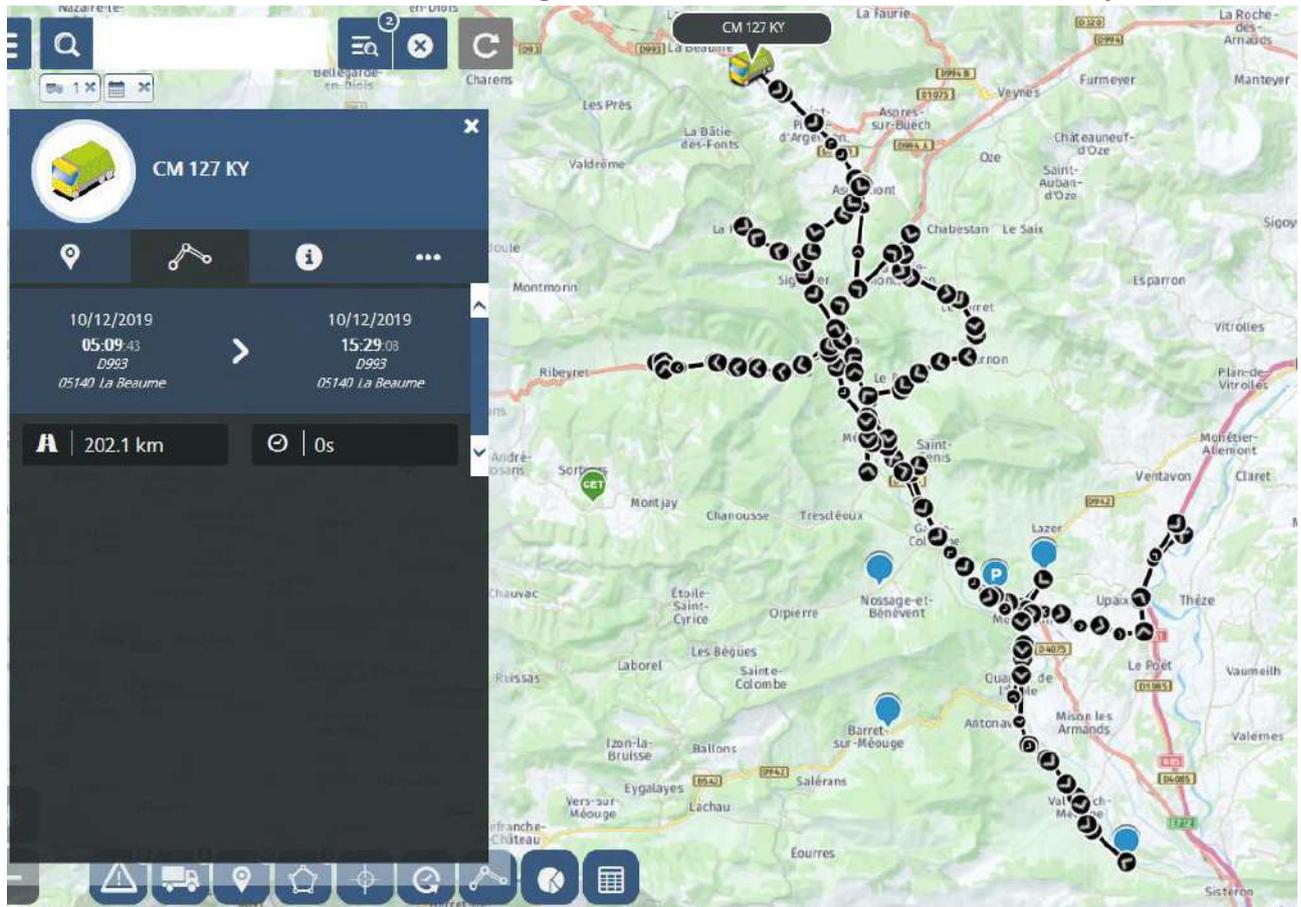
Collecte OM Serrois + Val de Méouge lundi. Exutoire : ISDND Sorbiers



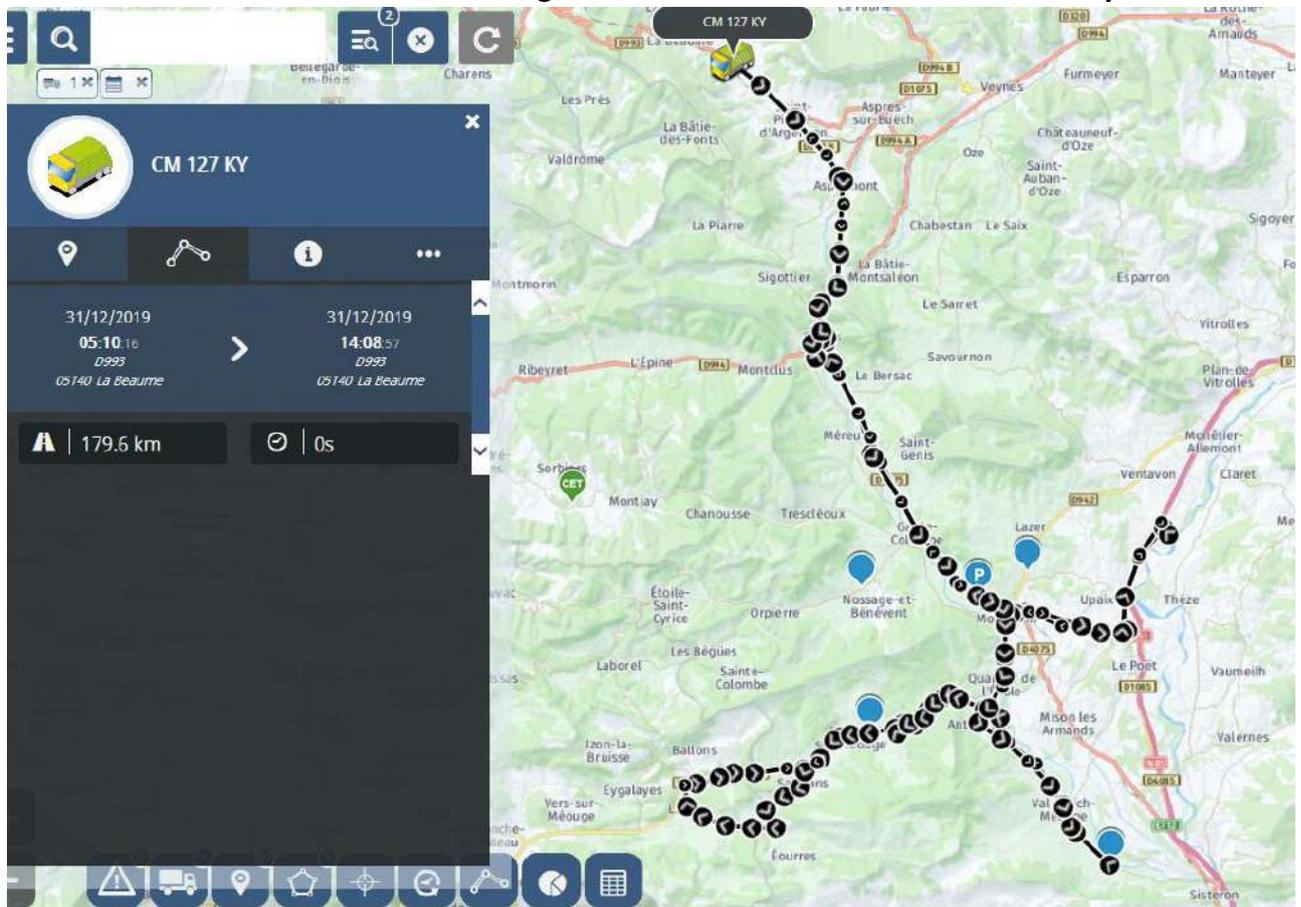
Collecte OM Serrois + Val de Méouge jeudi. Exutoire : ISDND Sorbiers



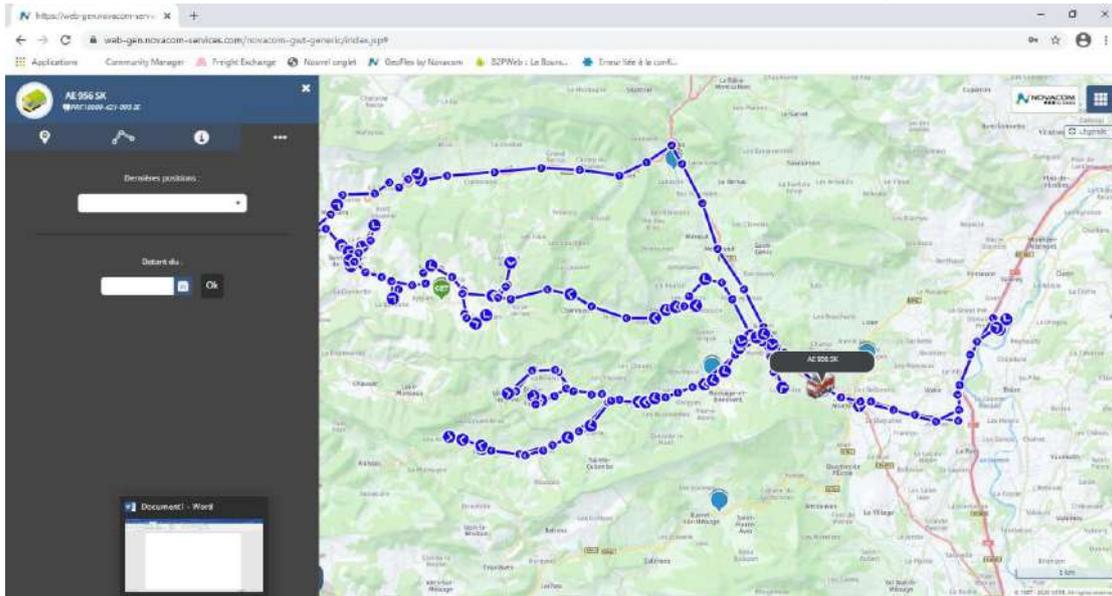
Collecte EMR Serrois + Val de Méouge mercredi sem 1, Exutoire : ISDND du Beynon



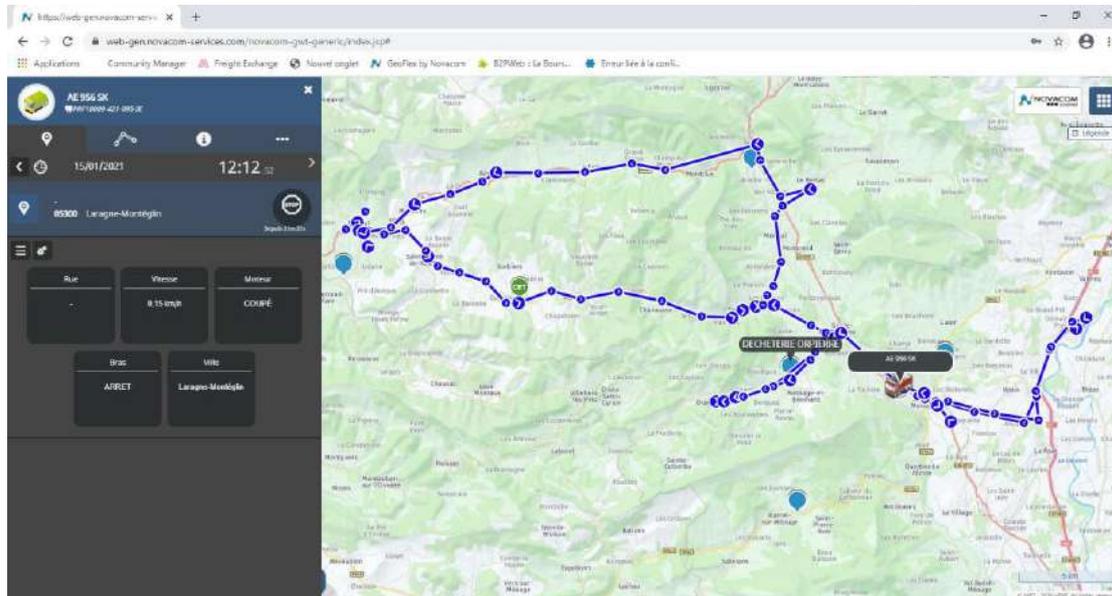
Collecte EMR Serrois + Val de Méouge mercredi sem 2. Exutoire : ISDND du Beynon



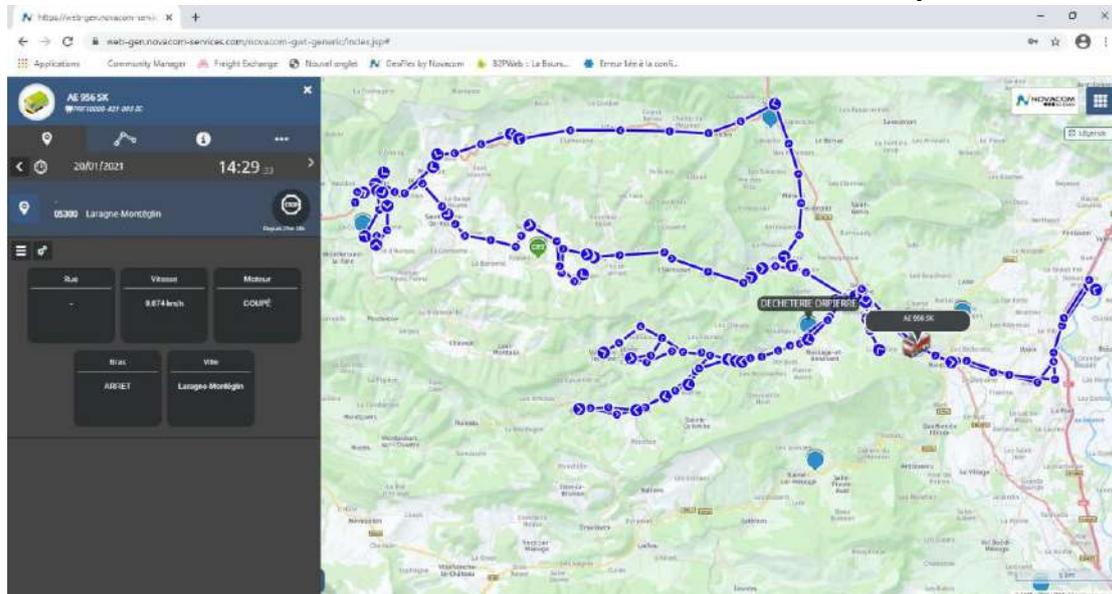
Collecte OM Baronnies lundi. Exutoire : ISDND du Beynon



Collecte OM Baronnies vendredi. Exutoire : ISDND du Beynon



Collecte EMR Baronnies mercredi. Exutoire : ISDND du Beynon



B.3.5 Données kilométriques et sur la consommations de carburant

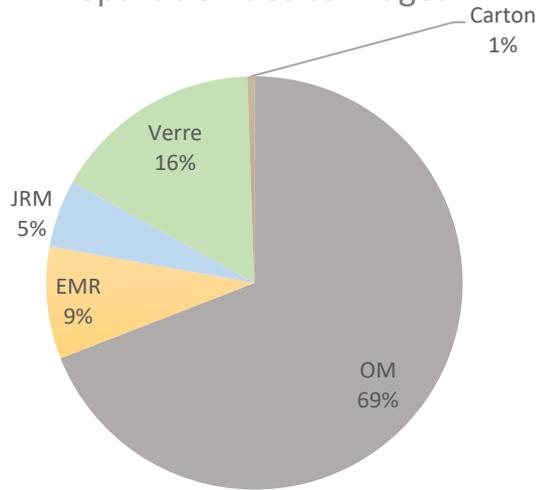
Les données suivantes sont déterminées à partir des relevés kilométriques et consommation gasoil des chauffeurs. Il s'agit d'un estimatif et non d'un calcul précis dans la mesure où les véhicules peuvent être utilisés en dehors des prestations de collecte pour le compte de la CCSB et peuvent remonter sur La Mure pour de la maintenance ou des contrôles réglementaires. Les calculs sont faits à partir du point de départ du camion (Dépôt Laragne ou St Pierre d'Argençon), vidage à l'exutoire et retour au point de départ

	km mensuels moyen	km annuels	Conso moyenne gasoil	Conso totale gasoil
Camion BOM (AE 956 SK)	1 622 km	19 460 km	57 L/100 km	11 092 L
Camion BOM grue (CM 127 KY) (du 01/01 au 30/09)	2 726 km	24 530 km	47 L/100 km	11 529 L
Camion BOM grue (FR 386 SM) (à partir du 14/09)	3 270 km (août et septembre) + 3228 km	13 833 km	59 L/100 km	8 161 L
Camion Ampliroll Grue (EG 118 GP)	900 km (jusqu'au 30/09) + 500 km (à partir du 01/10)	9 600 km	53 L/100 km	5 088 L
Total estimatif 2020	5 619 km	67 423 km		35 870 L

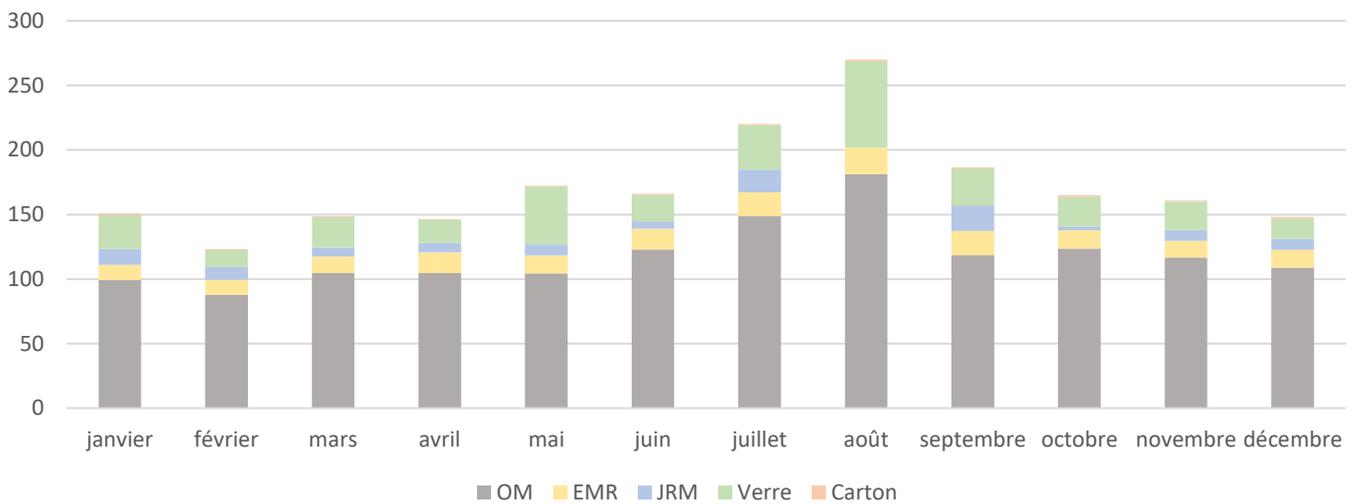
B.3.6 Tonnages collectés par flux

2020	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total
OM Sorbiers	99.24	87.92	104.66	104.66	104.36	101.12				94.58	43.78		740.32
OM Beynon						21.9	148.55	181.3	118.55	29.2	72.95	108.75	681.2
Total OM	99.24	87.92	104.66	104.66	104.36	123.02	148.55	181.3	118.55	123.78	116.73	108.75	1421.52
EMR	11.9	11.5	12.8	16.15	13.8	16.05	18.65	20.55	18.65	13.95	12.85	13.95	180.8
JRM	12.25	10.1	6.9	7.25	8.7	5.65	17.5	0	19.95	2.95	8.8	8.65	108.7
Verre	26.54	12.82	23.64	17.54	44.86	20.5	34.38	66.73	28.68	23.12	21.64	15.54	335.99
Carton	0.85	0.9	0.7	0.85	0.7	0.9	0.95	1.6	0.68	1.2	0.8	1.15	11.28
Total	150.78	123.24	148.7	146.45	172.42	166.12	220.03	270.18	186.51	165	160.82	148.04	2058.29

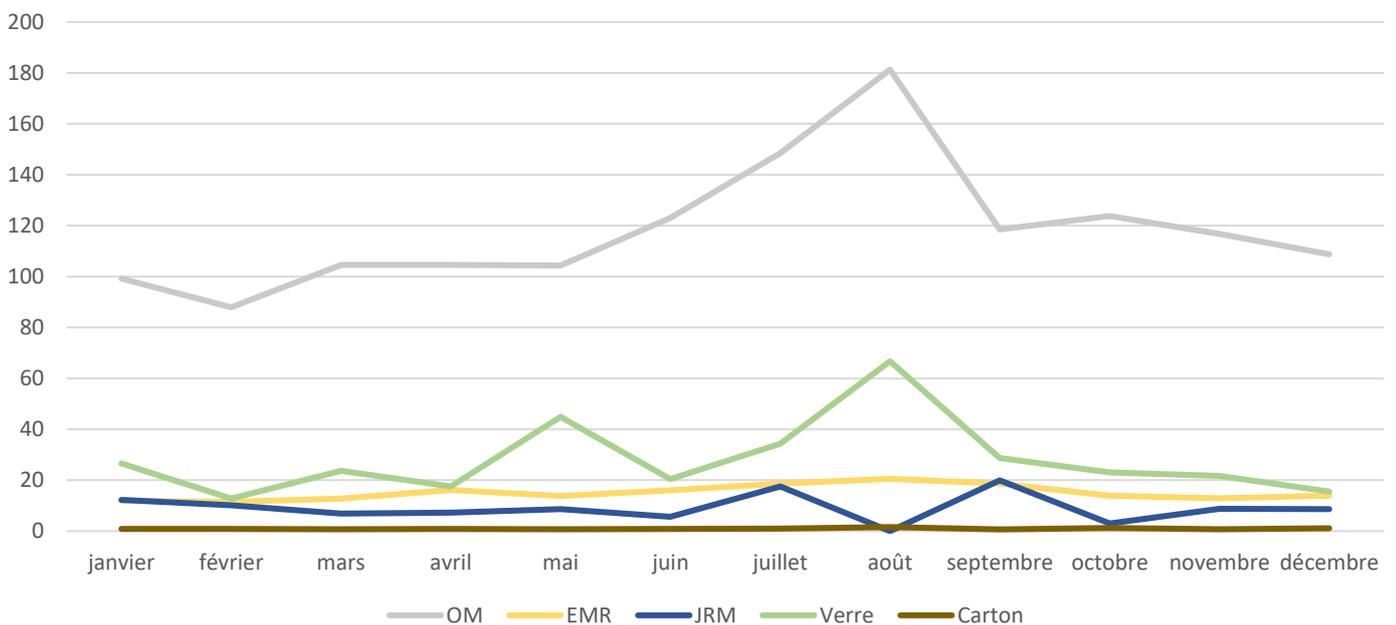
Répartition des tonnages



Suivi des collectes



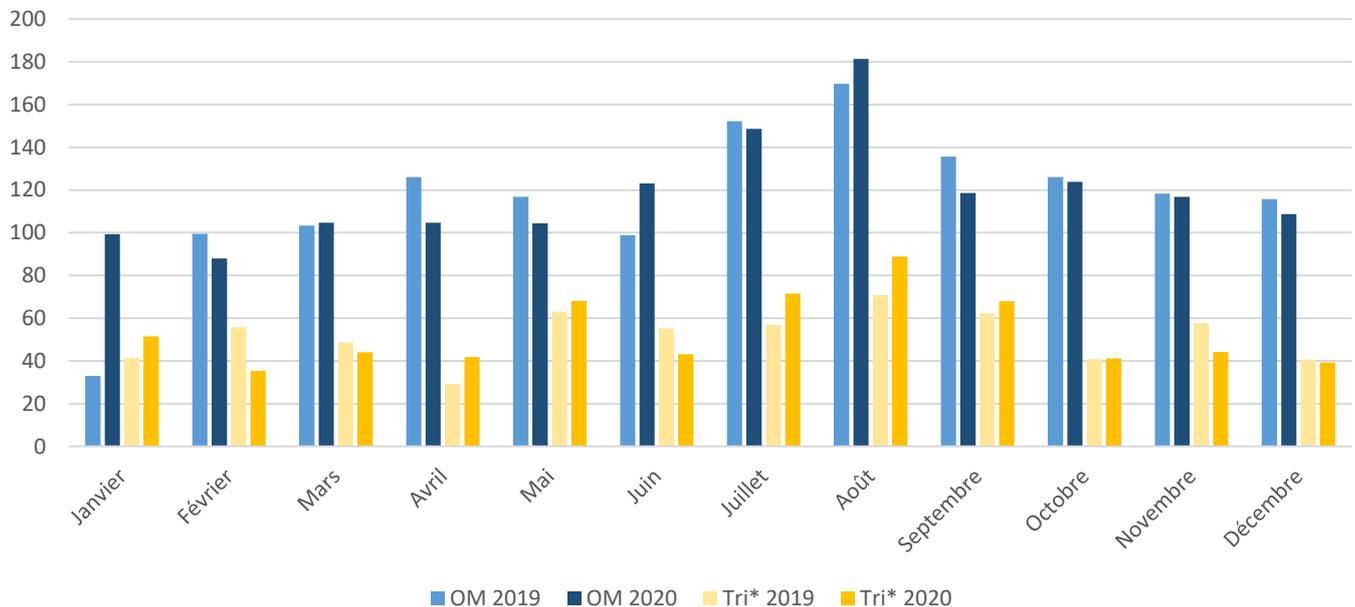
Suivi des collectes



Comparatif 2019/2020

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
OM 2019	33	99.4	103.41	126.12	116.82	98.82	152.25	169.68	135.56	126.04	118.34	115.76	1395.2
OM 2020	99.24	87.92	104.66	104.66	104.36	123.02	148.55	181.3	118.55	123.78	116.73	108.75	1421.52
Tri* 2019	41.4	55.64	48.57	29.18	62.95	55.22	56.85	70.72	62.18	40.72	57.6	40.55	621.58
Tri* 2020	51.54	35.32	44.04	41.79	68.06	43.1	71.48	88.88	67.96	41.22	44.09	39.29	636.77

Nota : en janvier 2019, seul le Serrois a été collecté



*Tri = EMR, JRM, Verre et Cartons

B.3.7 Nombre de collectes

Secteur	OM	EMR	Papiers	Verre	Cartons bruns
Serrois					13
Val de Méouge*	125	53	12	12	/
Vallée de l'Oule*					
Baronnies	26	17			

B.3.8 Lavage des colonnes et bacs

La campagne de lavage des colonnes et bacs pour 2020 a été réalisée sur 2 périodes :

- Campagne mai 2020 :

- Lavage des bacs OM et EMR (Baronnies) du 06 au 14 mai 2020
 - Moyens mis à disposition :
 - 1 laveuse (louée SLV) avec 1 chauffeur Gros Environnement
 - 1 chauffeur BOM et 1 ripper pour vidage des bacs
 - 1 camion 3.5 T pour nettoyage des points

- Lavage des colonnes 5 flux (Serois, Val de Méouge et Vallée de l'Oule) et JRM et Verre (Baronnies) du 14 au 28 mai 2020
 - Moyens mis à disposition :
 - 1 laveuse (louée SLV) avec 1 chauffeur Gros Environnement
 - 1 chauffeur BOM avec grue et camion Ampliroll avec grue selon flux pour vidage des colonnes
 - 1 camion 3.5 T avec 1 chauffeur pour nettoyage des points

- Campagne octobre 2020 :

- Lavage des bacs OM et EMR (Baronnies) du 22 au 29 octobre 2020
 - Moyens mis à disposition :
 - 1 laveuse (louée SLV) avec 1 chauffeur Gros Environnement
 - 1 chauffeur BOM et 1 ripper pour vidage des bacs
 - 1 camion 3.5 T pour nettoyage des points

- Lavage des colonnes OM et EMR (Serois, Val de Méouge et Vallée de l'Oule) réalisé du 28 janvier au 1^{er} février 2021 et du 17 au 25 février 2021 car le matériel était en panne
 - Moyens mis à disposition :
 - 1 laveuse (louée SLV) avec 1 chauffeur Gros Environnement
 - 1 chauffeur BOM avec grue et camion Ampliroll avec grue selon flux pour vidage des colonnes
 - 1 camion 3.5 T avec 1 chauffeur pour nettoyage des points

B.3.9 Maintenance et problèmes rencontrés

Maintenance :

- Remise en état de colonnes du Serrois

Nous avons procédé à la remise en état de colonnes du Serrois (endommagées par le prestataire précédent SITA et l'usure) Les colonnes ont été ramenées sur notre atelier mécanique de La Mure.

- Réparation de colonnes endommagées par nos chauffeurs

Lorsque nos chauffeurs endommagent des colonnes, nous procédons systématiquement à la réparation de cette dernière. Nous avons dû notamment

remplacer des systèmes de « champignon » Kinshofer (3 champignons et traves complètes ont été changés sur 2020 : 1 161 € HT de pièces hors mains d'œuvre)

- Problèmes sur certaines colonnes du Serrois

Certaines colonnes du Serrois présentent des défaillances qui devraient être prises en charge par la CCSB suite à la mauvaise manipulation lors du marché précédent et à des adaptations du fournisseur non appropriés à une manutention répétée des colonnes d'OM

Problèmes rencontrés :

Incivilités :

Les problèmes majeurs rencontrés concernent les incivilités notamment sur le secteur du Serrois (place du Lac, Crédit Agricole) avec les sacs poubelles mis par terre ou sur les colonnes alors que les colonnes sont partiellement remplies. Ce non respect peut engendrer des problèmes sanitaires puisque les animaux peuvent alors déchirer les sacs et répandre les déchets sur la voie publique. Notre prestation consiste normalement à collecter uniquement les colonnes ou bacs





B.3.10 Partie Financière

Partie collecte :

Poste	Définition	Facturation annuelle HT (TVA 10 %)
Collecte et transport des EMR vers l'exutoire	Collecte des EMR en bacs et colonnes avec transport et vidage sur le site de Ventavon	69 667,00 €
Collecte et transport des OM vers l'exutoire	Collecte des OM en bacs et colonnes avec transport et vidage sur le site de l'ISDND de Sorbiers puis Ventavon	188 669,00 €
Collecte et transport des JRM vers l'exutoire	Collecte des JRM en colonnes avec transport et vidage sur le site de Ventavon	23 322,00 €
Collecte et transport du verre vers l'exutoire	Collecte du verre en colonnes avec transport et vidage sur le site de Lazer	23 322,00 €
Collecte et transport du carton vers l'exutoire	Collecte du carton en colonnes avec transport et vidage sur le site de Ventavon	7 774,00 €
Total année 2020		312 754,00 €

Partie « autres prestations »

Poste	Définition	Facturation annuelle HT (TVA 20 %)
Lavage des bacs roulant	Lavage des bacs roulant OM et EMR 2 fois/an	23 406,00 €
Lavage des colonnes « intégralité »	Lavage de l'ensemble des colonnes (5 flux) du secteur de collecte	22 106,22 €
Lavage des colonnes « OM + EMR »	Lavage des colonnes OM et EMR (prestation prévue en octobre mais réalisée et facturée en février 2021)	12 300,60 €
Total année 2019		57 812,82 €

B.4. Détail de la collecte en régie

La collecte des ordures ménagères, emballages ménagers, verre et journaux-magazines est effectuée en régie sur les territoires du Sisteronais, du Laragnais et de la Motte du Caire – Turriers.

Les chiffres ci-dessous sont le plus détaillés possible mais concernant le total de carburant en interne, nous n'avons qu'un chiffre globalisé sur l'année : 75 544,34 litres (34 919.75 litres en 2018 et 69 676.85 litres en 2019).

B.4.1 Les ordures ménagères

Moyens humains : Cf point C4 p°53

Moyens matériels : Cf tableau p°11/12

Tonnages collectés :

	TOTAL
Tonnes collectées	5 567.11
Nombre d'heures de collecte	5 092h30

B.4.2 Les emballages ménagers

Moyens humains : Cf point C4 p°53

Moyens matériels : Cf tableau p°11/12

Tonnages collectés :

	TOTAL
Tonnes collectées	266.95
Nombre d'heures de collecte	728h30

B.4.3 Le verre

Moyens humains : Cf point C4 p°53

Moyens matériels : Cf tableau p°11/12

Tonnages collectés :

	TOTAL
Tonnes collectées	495.83
Nombre d'heures de collecte	189h

B.4.4 Les journaux-magazines

Moyens humains : Cf point C4 p°53

Moyens matériels : Cf tableau p°11/12

Tonnages collectés :

	TOTAL
Tonnes collectées	316.02
Nombre d'heures de collecte	172

B.4.5 Les cartons bruns (Laragnais, Sisteronais et La Motte du Caire – Turriers)

Moyens humains : Cf point C4 p°53

Moyens matériels : Cf tableau p°11/12

Tonnages collectés :

	TOTAL
Tonnes collectées	286.65
Nombre d'heures de collecte	1 115h30

B.5. Les indicateurs complémentaires

B.5.1 Les soutiens des Eco-Organismes

La CC du Sisteronais-Buëch a bénéficié en 2020 des soutiens suivants : 145 359.23 € (191 853.41 € en 2018 et 191 048.59 € en 2019)

- CITEO : 135 00.00 €
- Sydevom (pour les communes de Turriers et de la Motte du Caire) : 10 359.23 €

B.5.2 Les autres recettes

Rachats de matières recyclées en 2020 (hors déchetteries)

	2018	2019	2020
Cartons	15 717,87 €	21 305,09 €	93,10 €
Emballages Ménagers	33 063,60 €	30 684,60 €	8 705,45 €
Papiers	16 861,37 €	9 519,54 €	70,00 €
Verre	16 906,97 €	17 465,10 €	13 637,48 €
TOTAL	82 549,81 €	78 974,33 €	22 506,03 €

N.B. : Depuis le 1^{er} janvier 2020, des avenants ont été pris sur les contrats de reprises des matériaux, avec des prix plancher fixés à 0€ la tonne pour toutes les matières fibreuses ; des prix plancher diminués de 60 % sur les autres matériaux (plastiques, cartonnettes, aluminiums et aciers) et de 50 % sur le verre.

C Indicateurs de performances du service

C.1. Performance économique

En 2020 le budget annexe ordures ménagères est excédentaire :

RECAPITULATIF SECTION D'EXPLOITATION

	réalisations de l'exercice	résultat reporté N-1	réalisations + reports (col 1+2)
Dépenses	5 072 101,09 €	/	5 072 101,09 €
Recettes	5 122 371,03 €	953 766,37 €	6 076 137,40 €

RECAPITULATIF SECTION D'INVESTISSEMENT

	réalisations de l'exercice	résultat reporté N-1	réalisations + reports (col 1+2)
Dépenses	716 323.74 €	/	716 323.74 €
Recettes	1 328 573.23 €	506 891.14 €	1 835 464.37 €

RECAPITULATIF DES REALISATIONS DE 2020 ET REPORTS DE 2019

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'exploitation	5 072 101.09 €	6 076 137.40 €	1 004 036.31 €
Section d'investissement	716 323.74 €	1 835 464.37 €	1 119 140.63 €
			2 123 176.94 €

RESTES A REALISER REPORTEES EN 2021

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	1 196 620.00 €	368 748.00 €	- 827 872.00 €

RESULTAT CUMULE (REALISATIONS DE 2020 + REPORTS DE 2019 + RESTES A REALISER POUR 2021)

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'exploitation	5 072 101.09 €	6 076 137.40 €	1 004 036.31 €
Section d'investissement	1 912 943.74 €	2 204 212.37 €	291 268.63 €
			1 295 304.94 €

C.2. Coûts détaillés en € HT

Données issues de la matrice des coûts 2020

Année 2020 Montants HT Population adhérente : 25 691 hab.			Flux de déchets						Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Autres services		
					Ventilation par flux de déchets			Cartons PAV		Textiles
					Papiers	Emballages				
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	132 577.00	7 916.00	6 968.00	22 716.00	93 195.00	16 943.00	280 315.00	
		Communication	6 543.00	1 432.00	1 514.00	3 652.00	304.00		13 445.00	
		TOTAL Fonctionnelles	139 120.00	9 348.00	8 482.00	26 368.00	93 499.00	16 943.00	---	293 760.00
	Techniques	Prévention	58 062.00	6 911.00	3 529.00	3 720.00	69 590.00			141 812.00
		Collecte								
		Pré-collecte	71 476.00	15 643.00	16 539.00	39 901.00		20 451.00		164 010.00
		Collecte	773 754.00	92 935.00	81 594.00	161 251.00	651 554.00	219 639.00		1 980 727.00
		TOTAL Collecte et pré-collecte	845 230.00	108 578.00	98 133.00	201 152.00	651 554.00	240 090.00	---	2 144 737.00
		Transfert/Transport								
		Traitement déchets non dangereux	1 030 874.00				126 529.00		7 094.00	1 164 497.00
		Enlèvement et traitement déchets dangereux						66 370.00		66 370.00
		Autres charges								
		[REG] Transfert/Transport - Traitement déchets non dangereux						572 112.00		572 112.00
		TOTAL Techniques	1 934 166.00	115 489.00	101 662.00	331 401.00	1 359 626.00	247 184.00	---	4 089 528.00
		TOTAL Charges			2 073 286.00	124 837.00	110 144.00	357 769.00	1 453 125.00	264 127.00
			Flux de déchets						Total	

Année 2020			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Autres services		
Montants HT					Ventilation par flux de déchets			Cartons PAV	Textiles	
Population adhérente : 25 691 hab.					Papiers	Emballages				
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie								
		Matériaux		13 637.00	5 671.00	6 931.00	75 036.00	2 596.00		103 871.00
		Prestations à des tiers					14 828.00			14 828.00
		Autres produits	294.00				126.00			420.00
		TOTAL Industriels	294.00	13 637.00	5 671.00	6 931.00	89 990.00	2 596.00	---	119 119.00
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes		6 671.00	31 960.00	135 999.00	50 723.00		2 486.00	227 839.00
	Aides	Reprises des subv. d'inv. (amortissements)	41 843.00	941.00	983.00	2 215.00	107 716.00	1 397.00		155 095.00
		Subventions de fonctionnement	19 647.00	2 338.00	1 194.00	1 259.00	23 547.00			47 985.00
		Aides à l'emploi					22 064.00			22 064.00
		TOTAL Aides	61 490.00	3 279.00	2 177.00	3 474.00	153 327.00	1 397.00	---	225 144.00
TOTAL Produits			61 784.00	23 587.00	39 808.00	146 404.00	294 040.00	3 993.00	2 486.00	572 102.00
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		152 308.00	6 827.00	5 696.00	26 923.00	86 111.00	16 113.00		293 978.00
	Financement déchets direct	TEOM	3 608 426.00							3 608 426.00
		Redevance spéciale & facturations usagers	166 268.00	3 695.00	3 695.00	20 784.00	44 985.00	58 194.00		297 621.00
		TOTAL Financement déchets direct	3 774 694.00	3 695.00	3 695.00	20 784.00	44 985.00	58 194.00	---	3 906 047.00
TOTAL Financement déchets			3 774 694.00	3 695.00	3 695.00	20 784.00	44 985.00	58 194.00	---	3 906 047.00

Tableau de synthèse	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Autres services		
			Ventilation par flux de déchets			Cartons PAV	Textiles	
			Papiers	Emballages				
Coût complet	2 073 286.00	124 837.00	110 144.00	357 769.00	1 453 125.00	264 127.00		4 383 288.00
Coût technique	2 072 992.00	111 200.00	104 473.00	350 838.00	1 363 135.00	261 531.00		4 264 169.00
Coût partagé	2 072 992.00	104 529.00	72 513.00	214 839.00	1 312 412.00	261 531.00	-2 486.00	4 036 330.00
Coût aidé HT	2 011 502.00	101 250.00	70 336.00	211 365.00	1 159 085.00	260 134.00	-2 486.00	3 811 186.00
TVA acquittée	152 308.00	6 827.00	5 696.00	26 923.00	86 111.00	16 113.00		293 978.00
Coût aidé TTC	2 163 810.00	108 077.00	76 032.00	238 288.00	1 245 196.00	276 247.00	-2 486.00	4 105 164.00
Financement déchets								3 906 047.00

C.3. Coûts détaillés par habitants en € HT

Données issues de la matrice des coûts 2020

Année 2020 Montants HT / habitant		Flux de déchets							Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Autres services			
				Ventilation par flux de déchets			Cartons PAV	Textiles		
				Papiers	Emballages					
Ratio en kg collecté/habitant		272.00	32.00	17.00	17.00	319.00	12.00	3.00	672.00	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	5.16	0.31	0.27	0.88	3.55	0.66	---	10.91
		Communication	0.25	0.06	0.06	0.14	0.01	---	---	0.52
		TOTAL Fonctionnelles	5.42	0.36	0.33	1.03	3.56	0.66	---	11.44
	Techniques	Prévention	2.26	0.27	0.14	0.14	2.65	---	---	5.52
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	2.78	0.61	0.64	1.55	---	0.80	---	6.39
		Collecte	30.12	3.62	3.18	6.28	24.81	8.55	---	77.11
		TOTAL Collecte et pré-collecte	32.91	4.23	3.82	7.83	24.81	9.35	---	83.50
		Transfert/Transport	---	---	---	---	---	---	---	---
		Traitement des déchets non dangereux	40.13	---	---	4.93	---	0.28	---	45.34
		Enlèvement et traitement déchets dangereux	---	---	---	---	2.53	---	---	2.58
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	---	---
		[REG] Transfert/Transport - Traitement déchets non dangereux	---	---	---	---	21.78	---	---	22.27
	TOTAL Techniques	75.30	4.50	3.96	12.90	51.77	9.62	---	159.21	
TOTAL Charges		80.72	4.86	4.29	13.93	55.33	10.28	---	170.65	

Année 2020 Montants HT / habitant			Flux de déchets							Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Autres services		
					Ventilation par flux de déchets			Cartons PAV	Textiles	
					Papiers	Emballages				
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	---	---
		Matériaux	---	0.53	0.22	0.27	2.86	0.10	---	4.04
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	0.57	---	---	0.57
		Autres produits	0.01	---	---	---	---	---	---	0.02
		TOTAL Industriels	0.01	0.53	0.22	0.27	3.43	0.10	---	4.64
	Soutiens	Soutiens des éco- organismes	---	0.26	1.24	5.29	1.93	---	0.10	8.87
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	1.63	0.04	0.04	0.09	4.10	0.05	---	6.04
		Subventions de fonctionnement	0.76	0.09	0.05	0.05	0.90	---	---	1.87
		Aides à l'emploi	---	---	---	---	0.84	---	---	0.86
		TOTAL Aides	2.39	0.13	0.08	0.14	5.84	0.05	---	8.77
TOTAL Produits			2.41	0.92	1.55	5.70	11.20	0.16	0.10	22.27
Fiscalité et	Montant de la TVA acquittée		5.93	0.27	0.22	1.05	3.28	0.63	---	11.45
	Financement déchets direct	TEOM	140.48	---	---	---	---	---	---	140.48
		Redevance spéciale & facturations usagers	6.47	0.14	0.14	0.81	1.75	2.27	---	11.63
		TOTAL Financement déchets direct	146.96	0.14	0.14	0.81	1.71	2.27	---	152.07
TOTAL Financement déchets			146.96	0.14	0.14	0.81	1.71	2.27	---	152.07

Année 2020 Montants HT / habitant	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Autres services		
			Ventilation par flux de déchets			Cartons PAV	Textiles	
			Papiers	Emballages				
Coût complet	80.72	4.86	4.29	13.93	55.33	10.28		170.65
Coût technique	80.71	4.33	4.07	13.66	53.07	10.18		166.01
Coût partagé	80.71	4.07	2.82	8.36	51.09	10.18	-0.10	157.14
Coût aidé HT	78.31	3.94	2.74	8.23	45.13	10.13	-0.10	148.38
TVA acquittée	5.93	0.27	0.22	1.05	3.35	0.63		11.45
Coût aidé TTC	84.24	4.21	2.96	9.28	48.48	10.75	-0.10	159.82
Financement déchets								152.07

Nous avons calculé le coût de la gestion des déchets si les déchets n'étaient pas valorisés et revendus. Ces coûts prennent uniquement en compte les frais de fonctionnement, sans les amortissements des investissements, les opérations d'ordre et les charges financières.

	Sans valorisation et revente des déchets	Grâce aux reventes et soutiens en 2020, la gestion des déchets a coûté réellement ...
Coût par habitant (pop INSEE)	170.65 €	157.72 €

C.4. Performance en temps de travail

Agents des déchetteries :

Les agents de déchetteries sont polyvalents et se rendent sur plusieurs déchetteries. Pour remplir cette mission, l'effectif est composé de 10,7 ETP et de 3 saisonniers à 32h00 en renfort durant la période estivale.

Agents des collectes pour la régie :

La Motte-Turriers : 2.5 ETP

Laragnais : 2 ETP

Sisteronais : 5 ETP

Collecte Sélective multi secteurs : 4 ETP

Mécanicien / Chef d'équipe : 1 ETP

D La vie du service intercommunal des déchets ménagers et assimilés

D.1. Les instances décisionnaires

Suite aux dernières élections municipales, le conseil communautaire de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch, composé des élus de chaque commune membre est dirigé par un Président, M. Daniel SPAGNOU et 15 Vice-Présidents, dont 4 sont en charge directe d'une partie du fonctionnement du service intercommunal des déchets ménagers et assimilés, à savoir :

- M. Alain D'HEILLY (Vice-Président en charge du volet technique de la gestion des déchets
- M. Florent ARMAND (Vice-Président en charge du volet prévention et communication de la gestion des déchets)

Afin de travailler en amont des commissions, il a été décidé de créer des groupes de travail spécifiques pour chaque « gros sujet » du service.

Ces groupes sont les suivants :

- **Réaménagement de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sorbiers et mise en place du suivi post exploitation** : groupe piloté par Alain D'HEILLY
 - M. CLARES/M. DERDICHE/M. MORENO/M. TROCCHI
- **Optimisation du service de collecte** (*harmonisation des containers, modification des circuits et des fréquences de tournée, passage en régie, renouvellement des véhicules*) : groupe piloté par Alain D'HEILLY
 - M. CAVEING/M. DROUILLARD/M. JOANNET/M. MARTIN/M. MIRAN/M. ROUX
- **Mise en place du contrôle d'accès en déchetterie et tarification** : groupe piloté par Alain D'HEILLY
 - M. GUIEU/M. JOANNET/Mme TOUCHE
- **Financement du service** (suivi de la redevance spéciale, réflexion tarification incitative, suivi matrice des coûts) : groupe piloté par Alain D'HEILLY
 - M. CLARES/M. DERDICHE/M. MARTIN
- **Réduction des déchets par incitation au changement de comportement des usagers du service** (*suivi des programmes en cours, organisation et participation à des événementiels*) : groupe piloté par Florent ARMAND
 - Mme ALLIROL/M. DERDICHE/M. D'HEILLY/Mme PELOUX
- **Valorisation des déchets** (valorisation des déchets biodégradables via des plates-formes de compostage, mutualisation avec des collectivités voisines, partenariats avec des agriculteurs, mise en place de nouvelles filières de tri) : groupe piloté par Florent ARMAND
 - Mme ALLIROL/M. CAVEING/M. D'HEILLY/M. GUIEU/M. JOANNET/M. MARTIN/M. MIRAN/Mme PELOUX/M. ROUX/M. TROCCHI

D.2. Service environnement de la CCSB au 31/12/2020

Président de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch:

Daniel SPAGNOU

Commission environnement :

D'HELLY Alain (Président), ALLIROL Béatrice, ARMAND Florent, BRUN Maurice, CAVEING Bernard, CLARES Patrick, DEGUILLAME Eric, DERDICHE Cyril, DROUILLARD Dominique, FROMENT Fabrice, GAY Robert, GUIEU André, JOANNET Michel, MARTIN Florent, MIRAN Hervé, MORENO Juan, PELOUX

Directrice :

Claudine PEYRON

Directrice du Service :

Brigitte DELADOEUILLE

Collecte :

Benjamin TOCON

Chef d'équipe : Frédéric CHEVALIER

Chauffeurs polyvalents : Omar BENKADI , Pierre-Nicolas CARPANEDO, David DESVIGNES, Yves DE TAXIS DU POET, David DISY, Philippe GIROUSSE, Bruno LONGUET, Luc MARCEAU, Philippe MAURICE, Sylvain OLIVIER, Bruno PASTOURET, Jonathan ROSSI, Thierry TRUCHET

Equipers de collecte : Daniel CERIA, Thierry DELFINO, Christophe RICHAUD

Déchetteries :

Claire BARUS

Chef d'équipe : William GRONCHI

Gardiens de déchetteries : Benoît AGRAIN, Lionel AUBRAN, Françoise BARBIER, Marc BOUFFIER, Philippe BOUIHI, Jacques CHIAPPERO, Anthony CORNAND, Jacques DAUDON, Catherine FAIZENDE, Fabio MOTTA MALDONADO, Joël PIERROY, Jean-Marc VICAT, Valentin VIVIANO

Assistante de direction

Johanne GAUTIER

**Chargée de mission plan climat /
GEMAPI**

Mélanie COTTET

Stagiaire GEMAPI

Dimitri PORTE

**Gestion de la redevance spéciale
et de la TEOM**

Valérie MONNIN

Programmes de prévention :

Audrey D'HELLY, Amélie AUFFRET

E Faits marquants de 2020 :

Gestion des déchetteries pendant la crise sanitaire liée à la Covid 19

Les déchetteries de la CCSB ont été fermées dès l'annonce gouvernementale du confinement soit à partir du 18 mars 2020.

Le service s'est poursuivi avec 2 agents tous les matins du lundi au vendredi avec une tournée de secteur pour vérifier les dépôts sauvages, gérer les dépôts devant les déchetteries et collecter les locaux à cartons.

La réouverture des déchetteries s'est faite progressivement : aux professionnels et communes dans les déchetteries de Ribiers, Lazer et Serres à partir 14 avril et aux particuliers sur toutes les déchetteries à partir du 27 avril. Afin de réguler les apports et de permettre aux gardiens de réaliser leur travail correctement et dans le respect des consignes sanitaires gouvernementales, il a été décidé d'instaurer une prise de rendez-vous pour tout dépôt, jusqu'au 30 avril.

The infographic is a vertical poster with a dark blue background. At the top, it features the logo of the 'Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch' and an illustration of three green recycling bins. The main text, in white and red, states: 'DÉCHETTERIES SONT OUVERTES AUX PROFESSIONNELS ET AUX COMMUNES UNIQUEMENT'. Below this, it provides a phone number for appointments: 'SUR RENDEZ-VOUS AU : 07.89.07.86.35'. It then lists the opening hours for three locations: 'VAL BUËCH-MÉOUGE (RIBIERS)' (Tuesday and Friday mornings), 'LAZER' (Tuesday and Friday mornings), and 'SERRES' (Wednesday morning). A red banner contains the instruction: 'POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, CONTINUEZ À RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES'. Below this, six circular icons illustrate key hygiene and safety measures: washing hands, coughing into the elbow, using a disposable tissue, saluting without hand contact, maintaining a 1-meter distance, and wearing a mask.

Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

**DÉCHETTERIES SONT OUVERTES AUX
PROFESSIONNELS ET AUX COMMUNES
UNIQUEMENT**

SUR RENDEZ-VOUS AU :
07.89.07.86.35

VAL BUËCH-MÉOUGE (RIBIERS)
OUVERTURE LE MARDI MATIN
ET VENDREDI MATIN DE 8H30 À 12H00.

LAZER
OUVERTURE LE MARDI MATIN ET VENDREDI MATIN DE 8H30 À 12H00

SERRES
OUVERTURE LE MERCREDI MATIN DE 8H30 À 12H00

**POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, CONTINUEZ À
RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES**

SE LAVER TRÈS
RÉGULIÈREMENT LES MAINS

TOUSSER OU ÉTERNUER
DANS SON COUDE

UTILISER UN MOUCHOIR À
USAGE UNIQUE ET LE JETER

SALUER SANS SE SERRER LA
MAIN ET ÉVITER LES
EMBRASSADES

1
RESPECTER 1 MÈTRE DE
DISTANCE

SI VOUS ÊTES MALADE,
PORTEZ UN MASQUE

Une communication spécifique a été créée (affichage, diffusion sur le site Internet de la CCSB) car la réouverture a nécessité beaucoup de travail, tant sur le plan administratif que dans les déchetteries. Un renfort administratif a même été déployé sur les déchetteries pour gérer le flux des utilisateurs.

 Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

Bonjour !

Je suis Philippe !
Enchanté de vous accueillir ici

Je suis...

- ... AGENT et j'ai 2 bras. Inutile de venir sans rendez-vous, je ne pourrai pas vous aider.
- ... ÉQUIPÉ pour lutter contre la propagation du COVID-19.
Faites comme moi !
- ... SOUMIS aux mêmes règles du temps qui passe que vous : 10 minutes pour décharger, afin que tout le monde puisse en profiter !

Je ne suis pas

- ... IMMUNISÉ contre le COVID-19.
- ... MALPOLI, respectons-nous mutuellement.
- ... VOTRE SUBORDONNÉ, mais votre conseiller.



CONSIGNES À RESPECTER EN SE RENDANT EN DÉCHETTERIE

 S'inscrire en amont par téléphone au minimum la veille :
07.89.07.86.35 ou au 06.77.29.68.58.

 Respecter les gestes barrières :
port du masque, gants.
Les gardiens ne peuvent pas aider au déchargement.

 10 minutes pour décharger les déchets par rapport au nombre important de RDV pris

 Respecter les jours d'ouvertures.



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

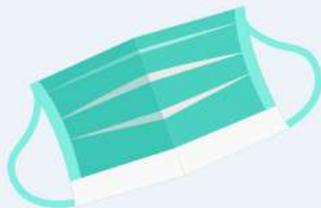
CONSIGNES À RESPECTER EN SE RENDANT EN DÉCHETTERIE



S'inscrire en amont par téléphone au minimum la veille : 07.89.07.86.35 ou au 06.77.29.68.58.



Respecter les jours d'ouvertures.



Respecter les gestes barrières : port du masque, gants. Les gardiens ne peuvent pas aider au déchargement.



10 minutes pour décharger les déchets par rapport au nombre important de RDV pris



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

**OUVERTURE DES
DÉCHETTERIES AUX
ENTREPRISES,
LE MATIN UNIQUEMENT**

SUR RENDEZ-VOUS AU :
07.89.07.86.35



**OUVERTURE DES
DÉCHETTERIES AUX
PARTICULIERS,
L'APRÈS-MIDI UNIQUEMENT**

SUR RENDEZ-VOUS AU :
07.89.07.86.35 ou au 06.77.29.68.58



VAL BUËCH-MÉOUGE (RIBIERS)

**OUVERTURE
LE LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI
DE 8H À 12H**

**OUVERTURE
LE LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI
DE 13H30 À 17H30**

LAZER

**OUVERTURE
LE LUNDI, MARDI ET VENDREDI
DE 8H À 12H**

**OUVERTURE
LE LUNDI, MARDI ET VENDREDI
DE 13H30 À 17H30**

SERRES ET CLAMENSANE

**OUVERTURE LE MERCREDI
DE 8H À 12H**

**OUVERTURE LE MERCREDI
DE 13H30 À 17H30**

ROSANS

**OUVERTURE LE JEUDI
DE 8H À 12H**

**OUVERTURE LE JEUDI
DE 13H30 À 17H30**

LES DÉCHETS D'AMEUBLEMENT NE SONT PAS ACCEPTÉS

**POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES,
CONTINUEZ À RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES**



**SE LAVER TRÈS
RÉGULIÈREMENT LES MAINS**



**TOUSSER OU ÉTERNUER
DANS SON COUDE**



**UTILISER UN MOUCHOIR À
USAGE UNIQUE ET LE JETER**



**SALUER SANS SE SERRER LA
MAIN ET ÉVITER LES
EMBRASSEDES**



**RESPECTER 1 MÈTRE DE
DISTANCE**



**SI VOUS ÊTES MALADE,
PORTEZ UN MASQUE**

Incivilités rencontrées en déchetteries vis-à-vis des gardiens

Tout au long de l'année, les gardiens de déchetteries ont rencontré des problèmes d'incivilités de la part des utilisateurs. Ces faits, très rares jusqu'à présent, deviennent de plus en plus fréquents et cela pèse sur le travail et le moral des agents.

Plusieurs plaintes et/ou mains courantes ont été déposées en gendarmerie car les élus, comme la direction de la CCSB, ne veulent pas laisser passer ce genre de comportements et soutiennent les gardiens dans leurs missions.

Tour de France 2020

Cette année la CCSB, et plus particulièrement la commune de Sisteron (ville arrivée le 31 août et ville départ le 1^{er} septembre) a accueilli le Tour de France.

Cela a demandé beaucoup de travail pour les agents, notamment les techniques, car il a fallu réorganiser nos collectes habituelles et organiser également le ramassage à l'intérieur du parc coureur et de la « public zone ».

De plus, la CCSB a organisé une collecte de téléphones en partenariat avec la filière Eco System pour les personnes les plus démunies dans les 35 villes étapes du Tour de France :

TOUR de France | **ecosystem**
recycler c'est protéger
PARTENAIRE RESPONSABLE

Grande collecte solidaire de téléphones

Pour donner votre vieux téléphone
Rendez-vous sur le site : jedonnemontelephone.fr

Grande collecte solidaire de téléphones

Nous reprenons tous les téléphones et smartphones qu'ils fonctionnent ou pas.

Grâce à votre geste, nous donnerons des centaines de téléphones au profit des plus démunis dans les 35 villes étapes du Tour de France 2020.

Parlez-en à vos proches et à vos voisins, ils ont eux aussi des téléphones inutilisés qui pourraient dépanner quelqu'un.

MERCI pour votre participation !

jedonnemontelephone.fr

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch S'engage pour la réduction des déchets !

Et une collecte solidaire de vélos en déchetteries :



**LE TOUR DE FRANCE S'ENGAGE.
POURQUOI PAS VOUS ?**



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

**COLLECTE DE VÉLOS EN DÉCHETTERIE DE RIBIERS
DU 20 JUILLET AU 2 SEPTEMBRE 2020**



**DONNEZ VOTRE VÉLO DÉLAISSÉ
PARTICIPEZ À L'APPEL AUX DONNS**

**Jusqu'au 20 septembre, rejoignez-nous sur :
letour.fr #TDFUnited @letour**

EN COLLABORATION AVEC



Qhubeka



AVEC LE SOUTIEN DE



E.Leclerc



AG2R LA MONDIALE

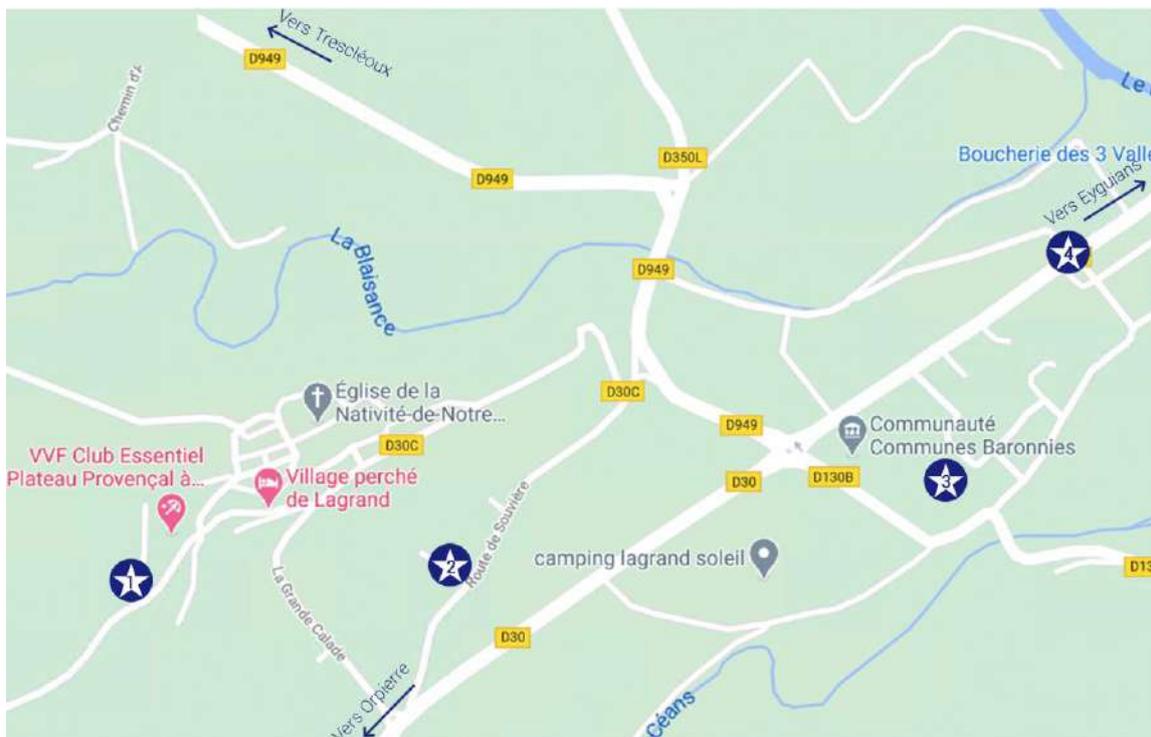
DOMITYS
vivre l'esprit libre

Réorganisation des points de collecte sur le secteur des Baronnies

Lors de l'audit du service environnement (cf rapport annuel 2019), il avait été proposé d'harmoniser les contenants (colonnes à la place des bacs) et d'optimiser les points de collecte. Cette action avait été retenue par les élus et cette démarche a commencé en 2020 sur le secteur des Baronnies. Les anciens points de collecte isolés ont été regroupés après concertation avec les communes concernées.

Un document d'information a été réalisé, personnalisé à chaque commune :

COMMUNE DE GARDE COLOMBE (LAGRAND), OÙ VONT SE SITUER LES NOUVEAUX POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ?



- ★ Village perché : Ordures Ménagères, Emballages, Papiers, Verre et Cartons
- ★ Route de Souvière : Ordures Ménagères, Emballages et Papiers
- ★ Hameau des Buisses : Ordures Ménagères, Emballages, Papiers, Verre et Cartons bruns
- ★ Place des Cyprès : Ordures Ménagères, Emballages, Papiers et Verre

La localisation des points d'apports volontaires a été choisie en concertation avec la Commune de Garde-Colombe. Tous les bacs roulants seront enlevés. Ces points sont situés sur les trajets quotidiens des habitants.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Commune de Garde-Colombe ou le Pôle Environnement de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch



26, Hameau des Buisses
05300 Garde-Colombe
04 92 66 25 49

environnement@sisteronais-buech.fr



SAINT ANDRÉ DE ROSANS

Des nouveaux points d'apports volontaires pour mieux trier vos déchets



La localisation des points d'apports volontaires a été choisie en concertation avec la Commune de Saint André de Rosans. Ces points sont situés sur les trajets quotidiens des habitants.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre Commune ou le Pôle Environnement de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

26, Hameau des Buisses
05300 Garde Colombe
04 92 66 25 49

environnement@sisteronais-buech.fr

Des autocollants ont été disposés sur les nouvelles colonnes :



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buéch

ORDURES MENAGERES



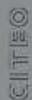
**Ces déchets sont enfouis
sur notre territoire**

**EVITONS LES
REDUISONNS LES !**

**dépôts sauvages interdits / POUR LES GROS DÉCHETS ET DÉCHETS SPÉCIAUX,
RDV DANS LES DÉCHETTERIES DE LA CCSB (Ribiers, Lazer, Serres, Barret/méouge, Orpierre, Rosans et Clamensane)**

Avant de jeter pensez à trier

**CHEZ VOUS,
TOUS LES
EMBALLAGES
SE TRIENT**



VERRES



COMPOSTAGE



CARTONS BRUNS



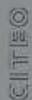
EMBALLAGES



TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT



**CHEZ VOUS,
TOUS LES
EMBALLAGES
SE TRIENT**





Communauté de Communes
du Sisteronais-Buéch

VERRE

**POTS ET BOCAUX
EN VERRE**



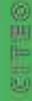


**BOUTELLES
EN VERRE**



**#SUIVEZMOI
SUR CONSEIGNEDETRI.FR**

**CHEZ VOUS,
TOUS LES
EMBALLAGES
SE TRIENT**



www.citeo.fr
 Un GDSU, une question sur le tri ?
 04 32 56 23 49
 environnement@sisteronais-buech.fr
 www.sisteronais-buech.fr

« Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire » : Rendu du rapport intermédiaire



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

Rapport intermédiaire d'avancement des actions
"Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire"



30 premiers mois
du 7 mai 2018 au 7 novembre 2020



Rapport intermédiaire d'avancement des actions
"Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire" – 30 premiers mois

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET	PAGE 3
SCHEMA DE LA GOUVERNANCE / DETAILS DU PILOTAGE	PAGE 4
PRESENTATION DE LA CCSB	PAGE 6
CONTEXTE DE LA GESTION DES DECHETS	PAGE 7
UN TRAVAIL COLLABORATIF DE QUALITE AVEC NOTRE PRESTATAIRE	PAGE 9
RETOUR SUR L'ANNEE 1 : PHASE PREPARATOIRE ET PLANNIFICATION	PAGE 10
ANNEE 2 : MONTEE EN PUISSANCE	PAGE 10
LES OBJECTIFS INITIAUX DE CETTE DEUXIEME ANNEE	PAGE 10
TABLEAUX DES OBJECTIFS INITIAUX ET DES ACTIONS REELLEMENT MENEES	PAGE 11
PHOTOS DES STANDS	PAGE 22
RETOURS PRESSE	PAGE 23
NOTE DE SYNTHESE DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME	PAGE 33
POINTS MAJEURS	PAGE 32
POINTS BLOQUANTS	PAGE 32
PLANNING DE TRAVAIL (ACTIONS A VENIR)	PAGE 35



PRESENTATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH (CCSB)

Catégorie juridique : Collectivité locale

Activité, objet social : Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)

Numéro SIRET : 200 068 765 00011

Effectif agents : 130

Population totale : 24557

Nombre de communes : 60

Adresse : Place de la République

Bâtiment annexe de la Mairie

Code postal : 04200

Ville : SISTERON

Téléphone : 04 92 31 27 52

Représentant légal (identité et fonction) :

M. Daniel SPAGNOU, Président de la CCSB

Téléphone : 04 92 31 27 52

M. Alain D'HEILLY, Vice-président en charge de l'environnement

Téléphone : 04 92 66 25 49

Responsable administratif et financier du Pôle Environnement/ déchets :

Mme Brigitte Deladoeuille

Téléphone : 04 92 66 25 49

Adresse : 26, Hameau des Buisses – Pont Lagrand

Code postal : 05 300

Ville : GARDE COLOMBE

brigitte.deladoeuille@sisteronais-buech.fr

environnement@sisteronais-buech.fr

Chargée de mission Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire

Audrey D'HEILLY

Téléphone : 04 92 66 25 49

Adresse : 26, Hameau des Buisses – Pont Lagrand

Code postal : 05 300

Ville : GARDE COLOMBE

audrey.dheilly@sisteronais-buech.fr



SCHEMA DE LA GOUVERNANCE / DETAILS DU PILOTAGE

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) à travers son Pôle Environnement s'engage depuis sa création à tout mettre en œuvre pour réduire les déchets à la source. Après 3 ans de labellisation ZDZG, la CCSB est clairement identifiée comme une structure dynamique, à l'écoute et facilitatrice pour aider les administrations, les associations, les entreprises et les particuliers à agir au quotidien pour réduire leurs déchets.

Une étude de caractérisation effectuée sur le territoire du Serrois (avant la fusion des intercommunalités – loi NOTRe) a mis en évidence la quantité de déchets fermentescibles dans les OMR. Malgré les démarches entreprises depuis 2012 pour communiquer et faciliter l'achat de composteurs pour les particuliers, la CCSB reste au même titre que le territoire Français à environ 30% de déchets fermentescibles dans les OMR.

Face à ce constat, le choix a été fait de développer le compostage collectif sur l'ensemble de la CCSB. Ces 3 dernières années, les composteurs se sont développés en pied d'immeuble, en cœur de village, ou encore en établissements. Afin d'aller à la source de ces déchets et de les éviter au lieu de les transformer, la CCSB a donc souhaité s'engager dans la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès de toutes les cibles potentielles de bio-déchets.

Le pilotage global du projet « Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire » était, jusqu'alors, confié à la commission environnement de la CCSB. Depuis les dernières élections, le système de commissions a changé afin que nous puissions travailler en plus petits comités thématiques. Nous avons des liens et échanges réguliers avec nos élus référents sur nos projets. Au besoin, et dès que les conditions sanitaires seront plus favorables, nous réunirons des comités sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

1/ ELUS DE LA CCSB IMPLIQUES DANS LE PROJET :

Monsieur Alain D'HEILLY, Vice-Président en charge de l'environnement.

Monsieur Florent ARMAND, Vice-président en charge du volet prévention et communication autour des déchets.

Monsieur, Frédéric ROBERT, Elu délégué en charge du Plan Climat Air Energie Territorial.

2/ AGENTS TECHNIQUES DU POLE ENVIRONNEMENT :

Mme DELADOEUILLE, Responsable du service environnement ; Mme Claire BARUS, coordinatrice des déchetteries ; M. Benjamin TOCON, responsable des collectes ; Mme Mélanie COTTET en charge du Plan Climat Air Énergie ; Mme Johanne GAUTIER, assistante de Direction ; Mme Amélie AUFFRET chargée de mission économie circulaire ; Mme Valérie MONNIN au secrétariat ; et Mme D'HEILLY, Chargée de mission prévention : Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire.

Au-delà de la dynamique quotidienne d'échange et de partage, l'équipe technique se réunit environ toutes les 3 semaines en « réunions de service » afin de créer de la transversalité sur les projets en cours ou à venir, de partager les avancées de chacun.

Une quinzaine d'agents de déchetteries et des chauffeurs pour la collecte en régie complètent le staff du Pôle Environnement.

3/ PARTENARIATS :

Les échanges avec les partenaires sont réguliers, que ce soit par mail, téléphone ou lors de rendez-vous sur le terrain. Nous gardons une proximité avec les différents acteurs du projet afin de maintenir une dynamique autour de la thématique de la réduction du gaspillage.

- Nous travaillons avec l'ensemble des communes de la collectivité aussi bien au niveau technique qu'administratif. Les élus et personnels des Mairies sont des interlocuteurs privilégiés et de très bons relais d'informations qui s'investissent à nos côtés. Ce sont eux qui gèrent les cantines des écoles élémentaires, mais



aussi les espaces verts des communes (important lorsque nous installons des composteurs en établissements afin de garantir un approvisionnement en broyat régulier) nous travaillons donc ensemble et en complémentarité sur le projet.

- Le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (PNR) anime un PAT (Projet Alimentaire Territorial). Nous travaillons main dans la main pour lier la lutte contre le gaspillage alimentaire et le « manger mieux » (plus sain, plus local). Nous avons monté avec eux un projet de coopération LEADER sur la thématique des circuits courts dans les cantines des écoles élémentaires. Le dossier a passé avec succès la première étape de validation et si tout va bien les actions commenceront en 2021.
- Les départements 04 et 05 sont aussi engagés sur ces thématiques, ils connaissent bien les acteurs du territoire et travaillent sur la thématique depuis plusieurs années. Les collèges sont sous leur responsabilités et ils œuvrent depuis quelques années déjà vers une réduction du gaspillage, plus de produits locaux et de qualité dans les assiettes des élèves et le compostage des restes.
- Les chargées de mission de l'ADEME, la DRAAF, la région Sud pour leurs conseils, expériences et ressources.
- Les associations Agribio 04 et 05 qui regroupent les producteurs biologiques des deux départements. Ils sont une ressource importante car réduire le gaspillage rime aussi avec l'amélioration des mets avec des produits de qualité bio et/ou locaux.
- L'association GESPER qui travaille activement pour la réduction des déchets et notamment des actions de lutte contre le gaspillage au sein d'établissements (type EHPAD).
- Les écoles et collèges ;
- Les associations locales : Ecoloc (concernant les actions de compostage et de jardinage : retour à la terre incitant à composter les denrées qui n'ont pas pu être consommées), les associations solidaires (Resto du Cœur, Epicerie Sociale et solidaire de Laragne, la Croix Rouge) qui travaillent sur le don alimentaire et font le lien entre le don de denrées alimentaires « sauvées » et les bénéficiaires.
- Les professionnels du territoire (les campings, restaurateurs, agriculteurs, centre médico sociaux – cf les cibles du projet...) sont des acteurs importants pour mener à bien les objectifs de réduction.

Les associations FNE PACA et FNE 04 sont nos collaborateurs (prestataires) sur la thématique gaspillage pour l'intégralité du projet.



PRESENTATION DE LA CCSB

La CCSB comprend 60 communes à cheval sur les départements des Hautes Alpes (36 communes), des Alpes de Haute Provence (21 communes) et de la Drôme (3 communes). Elle compte 25 576 habitants sur une superficie de 1 500 km² soit 17 hab/km². Au 31/12/2018. Au 31/12/2019, l'effectif est constitué de 141 agents (119.41 Equivalent temps plein) dont 37 (34.03 Equivalent temps plein affectés au pôle environnement (collecte, déchetteries, gestion administrative).

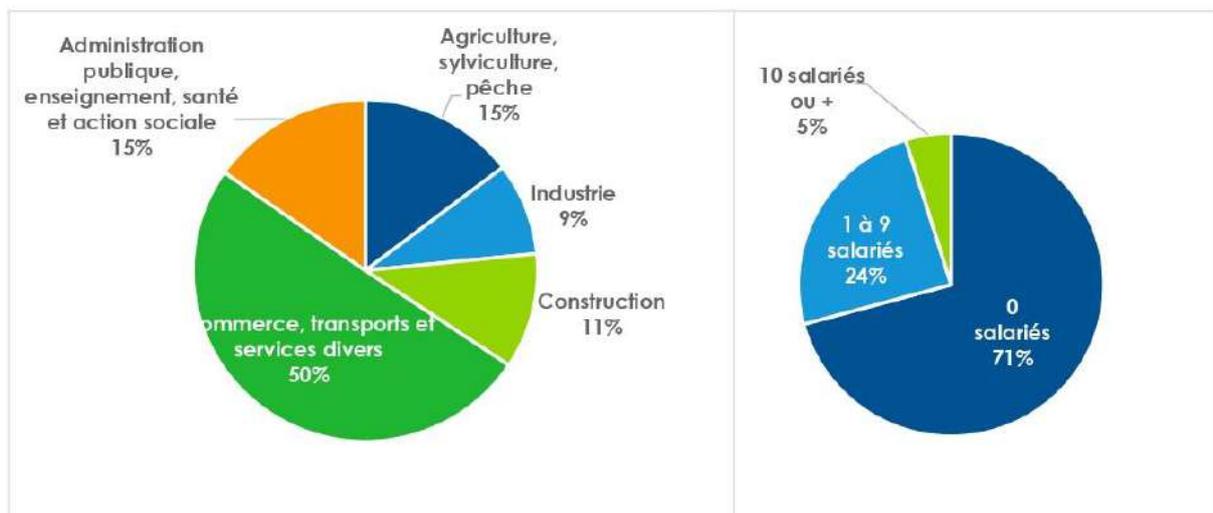
Les deux agglomérations principales sont Sisteron et Larnage-Montéglin où réside environ 44 % de la population.

La CCSB présente une certaine saisonnalité malgré un habitat mixte à dominante rurale. La population DGF représente la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire, y compris les logements occasionnels, et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage. La population DGF de la CCSB s'élève à 29 490 habitants pour l'année de référence 2019.

Cela représente une augmentation de plus 15% par rapport à la population totale. Certaines petites communes rurales doublent leur population en été.

L'INSEE dénombre un total de 3 160 établissements actifs au 1er janvier 2016 sur le territoire de la collectivité, dont 50% appartiennent au secteur tertiaire (commerces, transports et services). Ces entreprises sont de petits producteurs de déchets généralement collectés par le service public. Le secteur agricole traditionnellement développé représente 15% des établissements actifs.

95 % des établissements présents sur le territoire sont de petite et très petite taille (moins de 10 salariés), avec une prépondérance des établissements sans salarié (71 %).

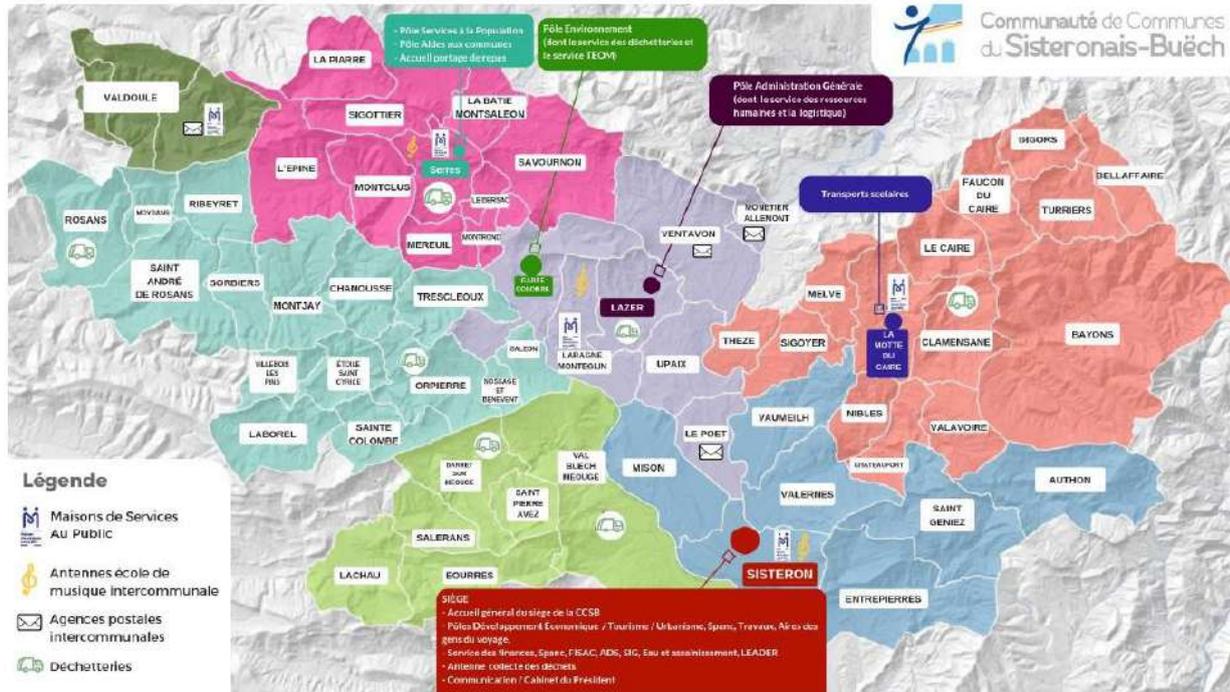


Répartition des établissements actifs par secteur d'activité et par taille (données INSEE 2015)



CONTEXTE DE LA GESTION DES DECHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCSB a pour compétence la prévention et la gestion des déchets, ce qui correspond à la collecte, au transport et au traitement des déchets des 60 communes de son territoire pour les 25 576 habitants.



La CCSB possède 7 déchetteries réparties sur tout le territoire (cf carte ci-dessus).

Le Communauté de communes compte deux Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) : le centre de Sorbiers appartenant à la CCSB et géré par notre prestataire, Paprec, dont la fermeture définitive approche : 9 novembre 2020 ; et le centre du Beynon à Ventavon géré par Veolia. La CCSB gère aussi en régie une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) attenante à la déchetterie de Ribiers.

Depuis plusieurs années les élus du territoire de la CCSB sont concernés et agissent pour la prévention des déchets. Dès 2012, par l'intermédiaire du Pays Sisteronais-Buéch, des projets de grande ampleurs ont été amorcés.

De ces projets ont découlé plusieurs démarches dans les domaines du compostage, de l'éco-exemplarité (dans les administrations et certaines entreprises), de la rationalisation des dispositifs de pré-collecte. Territoire pilote dans ces domaines, le Serrois a particulièrement œuvré au-devant de ces questions notamment avec la mise en place d'une nouvelle conteneurisation des déchets en points d'apports volontaires complets, avec une ouverture réduite pour les ordures ménagères en 2016. Le territoire de Ribiers-Val de Méouge a aussi été équipé fin 2019. Fin 2020/début 2021 ce sera au tour de l'ancien territoire des Baronnie de changer de conteneurisation au profit de colonnes aériennes ou semi-enterrées en points d'apports volontaires complets pour favoriser le tri et diminuer le nombre de points, en vue de rationaliser les collectes.

Ces actions, accompagnées d'une stratégie de communication promouvant l'évitement de la production des déchets, a permis à la CCSB d'obtenir la labellisation « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (projet ZDZG de 2016 à 2019).

La CCSB a été retenue en 2018 pour les Appels À Projet (AAP) suivants : « Déchets verts » et « Gaspillage Alimentaire », puis en 2019 « Economie Circulaire » et 2019 puis 2020 : « Zéro plastique en Méditerranée ».



Au sein de la collectivité, nous travaillons en partenariat constant sur ces différents AAP afin de mener une politique cohérente et dynamique de prévention et gestion des déchets sur notre territoire.

La collectivité a engagé une réflexion pour **optimiser techniquement et financièrement** la gestion de la collecte des déchets ménagers et **définir sa politique déchets pour les années à venir**.

Il s'agit aussi d'être exemplaire et de répondre aux objectifs réglementaires fixés dans le cadre de la Loi de Transition Energétique et Croissance Verte (LTECV) :

- En matière de **prévention** des déchets entre 2010 et 2020 : -10% de la quantité de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) produits par habitant
- En matière de **valorisation** des déchets : 55% en 2020 et 65% en 2025 de taux de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse
- En matière de **traitement** : -30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et -50% en 2025
- **Extension des consignes de tri des emballages plastiques** (depuis fin 2018)
- **Harmonisation progressive des schémas de collecte** des collectivités territoriales pour faciliter le geste de tri au quotidien des citoyens, diminuer les tournées et avancer vers une gestion en régie de la collecte.

Dans ce cadre, la CCSB a engagé en 2018, un audit fonctionnel et organisationnel du service déchets ménagers du pôle environnement.

Celui-ci préconisait la poursuite de l'opération « ZDZG » par la mise en place d'un service spécifique de prévention et de communication sur les déchets. Les élus souhaitent travailler en priorité sur ce projet. Comme pour le projet ZDZG, les projets « Economie Circulaire » et « Gaspillage Alimentaire », permettront de mettre en lumière l'importance d'un engagement dans un programme de modernisation du service par la communication de la prévention des déchets.

Sous l'autorité de la directrice du pôle environnement, ces actions de prévention et communication permettent encore plus de transversalité au sein du pôle environnement et avec les autres pôles de compétences de la CCSB afin de d'encourager les responsables à intégrer la notion de transition écologique dans leur quotidien et auprès de leurs équipes (achats éco-responsables, éco-exemplarité au bureau...).

Au terme de ces expériences, cela permettra de valider sur le territoire de la CCSB la force de cette stratégie de manière à pérenniser des postes autour de la prévention des déchets.

Un projet de réhabilitation et réaménagement des déchetteries intercommunales a été engagé et le projet « Economie circulaire » prévoit d'aller plus loin encore avec le contrôle d'accès, l'achat d'un pont bascule et la facturation des professionnels en déchetteries.

L'extension des consignes de tri, notamment pour les emballages plastiques, a été lancé en novembre 2018.

L'élaboration PCAET a débuté en 2018, un agent a été recruté en juin 2018 pour lancer pleinement cette démarche de planification stratégique pour la collectivité. Parmi la nouvelle équipe d'élus, un élu référent, M. Frédéric ROBERT a été identifié sur cette thématique et il s'y investit avec enthousiasme. En conclusion du diagnostic du PCAET, des axes stratégiques ont été définis et sont en cours de validation. La collecte et le traitement des déchets ainsi que la préservation de la biodiversité, font partie des problématiques du PCAET.

Finalement, l'obligation de la rédaction du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été prise comme une opportunité de mettre à plat l'ensemble des actions menées (anciennes, actuelles et à venir). Ce plan sera la référence à suivre en terme de prévention sur la CCSB, il est en cours de rédaction.

Sans attendre le cadre formalisé de ce PLPDMA, la CCSB a déjà engagé de nombreuses actions avec pour crédo « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! ».



TRAVAIL COLLABORATIF DE QUALITE AVEC NOTRE PRESTATAIRE

Depuis le début du projet de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire, nous avons tissé un rapport de confiance et de complémentarité avec l'association FNE 04, notre prestataire pour toute la durée de l'opération.

Ainsi, la chargée de mission de la Communauté de Communes coordonne, contacte, organise, fait le lien avec les élus locaux et les autres collectivités, les associations locales, les établissements et agit sur le terrain.

L'association FNE 04 de son côté produit de la documentation, des outils de communication, des méthodologies, des études ciblées, des comptes rendus et travaille sur le terrain.

Ce travail collaboratif et l'organisation que nous avons mise en place en interne nous permet de mettre en commun tous nos documents, de s'échanger les données, comptes rendus. Les propositions d'actions nouvelles émanent des deux parties, elles sont discutées et validées ensemble.

Dans ces missions FNE 04 s'occupent de mettre en forme les comptes rendus et doit fournir à la CCSB un bilan chaque année. Compte tenu de l'étroitesse de notre collaboration et de la qualité du bilan fourni par l'association FNE 04, nous proposons que le rapport intermédiaire que voici soit assez bref et concis. Tous les détails et informations complémentaires sont décrits dans les bilans de l'association FNE 04 (2019 et 2020) et leurs multiples annexes, que nous joignons à ce rapport.



RETOUR SUR L'ANNEE 1 : PHASE PREPARATOIRE ET PLANIFICATION

Le projet a pris un peu de retard au démarrage car le choix a été fait pour plus de pertinence (suite des actions déjà engagées, connaissance du territoire et de ces acteurs...) d'embaucher sur cette mission, Audrey D'HEILLY, qui était jusqu'à Mars 2019 positionnée sur le poste de chargée de mission ZDZG.

Malgré cette embauche tardive le projet a bien sûr commencé en amont grâce à l'équipe du Pôle Environnement, notamment Mélanie COTTET (PCAET) qui a lancé les premiers contacts auprès des mairies et Brigitte DELADOEUILLE qui a rédigé l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en place d'un Marché Public à Procédure Adapté (MAPA) pour le recrutement du prestataire qui accompagnera la CCSB tout au long du projet.

L'association FNE 04 a été retenue lors de la commission MAPA du 6 mai 2019 comme prestataire pour toute la durée du projet afin d'accompagner sur le terrain les différentes « cibles » identifiées, pour un coût total de 125 800€ TTC.

D'autre part, la Région Sud ne nous a confirmé son intervention financière que le 6 juillet 2018, soit deux mois après l'accord de l'ADEME.

Cette phase préparatoire a aussi permis d'informer l'ensemble des Mairies du territoire sur ce projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et de converser avec eux, parfois par mails, d'autres par rendez-vous téléphonique. Ces échanges ont permis de recenser les établissements (associations d'aide alimentaire, cuisines centrales, grandes et moyennes surfaces et commerces de proximité, établissements scolaires (écoles, collèges), hôpitaux, maisons de retraites et assimilés...) producteurs de déchets alimentaires (et donc potentiellement de gaspillage) et qui pourraient être accompagnés par la CCSB et FNE 04. Plus de 70 établissements avaient été recensés. Une quinzaine d'entre eux étaient partants pour commencer un projet d'accompagnement dès septembre 2019.

ANNEE 2 : MONTEE EN PUISSANCE

LES OBJECTIFS INITIAUX

Les objectifs initiaux étaient de commencer à accompagner les cibles dès la première année. La mise en route du projet ayant pris plus de temps, les objectifs d'accompagnement n'ont pas été atteints l'année 1, mais les prises de contacts ont été quantitativement supérieures à celles prévues.

Dans le tableau ci-après apparaissent les objectifs initiaux tels que pensés lors de la rédaction de l'AAP « Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire » et dans la dernière colonne sont résumées les actions entreprises réellement lors de l'année 1 (déjà présenté dans le bilan de l'an passé mais cela permet d'avoir une visibilité globale sur le même document) et de l'année 2.



Types d'action	Types de cibles	Détails des cibles	Méthodologie initiale d'action	Actions mises en œuvre année 1
1^{ère} année - du 7 mai 2018 au 6 août 2019				
<p>Objectif : L'objectif de la première année était de démarrer les actions d'accompagnement des différentes cibles les plus volontaires et motivées parmi les gros producteurs de déchets, qui serviront d'exemples et de pilotes pour la suite du projet. Ont été ciblés les établissements scolaires, EPHAD, puis grandes surfaces, marchés et agriculteurs. Le grand public ne sera pas une cible prioritaire les deux premières années, mais sera touché de façon indirecte par les actions entreprises avec les établissements de restauration collective et commerciale.</p>				
Lancement et initialisation du projet	Équipe projet, comité de pilotage	Équipe de la CCSB Élus et prestataires	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission Gaspillage Alimentaire par la CCSB Choix des prestataires externes (FNE, GESPER, SAPN...). <i>Compte tenu du tarif global de la prestation, nous devons lancer un appel d'offre (MAPA). Suivant les réponses des candidats, un prestataire ou plusieurs pourront être retenus sur le gros volet « accompagnement des cibles sur le terrain » présenté dans ce tableau.</i> Mise en place du COPIL et « recrutement » d'un groupe de travail Formalités administratives 	<ul style="list-style-type: none"> Travail administratif. Recensement des acteurs territoriaux et des cibles. Prises de contact. Veille documentaire. Appel d'offres (rédaction d'un MAPA). Pour une action cohérente le choix a été fait de recruter un seul prestataire pour l'ensemble des missions d'accompagnement. Recrutement et prise de poste de la Chargée de mission le 16 mars 2019. L'association FNE 04 a été retenue en commission MAPA le 6 mai 2019. Suivi des dossiers Mise en place de réunions de travail avec le prestataire choisi. Plusieurs réunions téléphoniques et par échanges de mails et une réunion logistique et de répartition des tâches, planning prévisionnel, le 9 juillet 2019. <p>Prise de contact et rencontres avec les « cibles » et les acteurs locaux (PNR des Baronnies, Conseil départemental et Chambre d'Agriculture 05, Agribio 04 et 05, Chambre d'agriculture, Conseil départemental et Agribio Drôme, Mairies de la CCSB).</p>



<p>Prise de contact et engagement pour l'année 2 avec les établissements scolaires</p>	<p>Établissements scolaires</p>	<p>Contactier l'ensemble des écoles et collèges du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact • Sélection des établissements les plus « motivés » • prévision de calendrier pour l'année 2 	<p>La chargée de mission GA CCSB via les mairies a déjà sélectionné les 4 écoles de Sisteron + 7 écoles qui sont livrés par la cuisine centrale de l'ADSEA (cuisine centrales du Bersac et de Laragne) + 1 Ecole à Serres qui mange au Collège de Serres qui cuisine sur place.</p> <p>Nous avons donc des projets pour 12 écoles l'objectif final étant de 16.</p> <p>Nous sommes aussi en lien et sentons une réelle motivation dans les écoles d'Entrepierres, de Turriers, de Ribiers, de Mison, de la Motte du Caire (+Collège), la MFR de Ventavon. Nous arrivons donc à un total potentiel de 18 établissements scolaires sur les 16 initialement prévus.</p>
<p>Accompagnement de deux établissements de CUISINE COLLECTIVE à la réduction du gaspillage alimentaire</p>	<p>Cuisine centrale</p>	<p>Deux cuisines centrales (les Lavandes à Orpierre ; la cuisine Centrale du Bersac ; ou cuisine Sisteron)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Constitution d'un comité de pilotage 2) Identification du volume et des sources de gaspillage 3) Diagnostic des sources du gaspillage puis <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un plan d'action • Mise en place d'actions correctives • Évaluation des résultats 	<p>- La chargée de mission GA CCSB a préparé le terrain en amont : rencontre avec le Directeur de l'ADSEA qui gère les cuisines centrales du Bersac et de Laragne et nourri 7 écoles du territoire et fourni le portage de repas des personnes âgées d'une partie de la CCSB.</p> <p>- Rencontre et projet défini avec la cuisine centrale de Sisteron « Le Tivoli » qui fournit les écoles de Sisteron + crèches + centre de loisirs + agents communaux et intercommunaux.</p> <p>Le prestataire externe (FNE 04) est mis en copie des échanges par mails et des propositions de la chargée de mission GA (déroulé, plannings, actions) afin de pouvoir apporter des suggestions ou modifications si besoin.</p>
<p>Accompagnement de deux établissements de CUISINE COLLECTIVE à la réduction du gaspillage alimentaire</p>	<p>Hôpital</p>	<p>L'Hôpital de Sisteron (le plus gros du territoire)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Constitution d'un comité de pilotage 2) Identification du volume et des sources de gaspillage 	<p>Nous n'avons pas encore pris attache auprès de l'Hôpital de Sisteron.</p> <p>Nous sommes en lien avec l'Hôpital de Laragne dont dépend l'EHPAD « Le Chabre » avec qui un projet de compostage va débiter, en lien avec l'association Ecoloc (leur maitre-composteur s'occupe en outre pour la CCSB des créations de site de compostage et du suivi). Ce sera la porte d'entrée pour aller plus en avant dans le projet gaspillage alimentaire.</p>



<p>Accompagnement des établissements en RESTAURATION COMMERCIALE à la réduction du gaspillage alimentaire</p>	<p>Restaurants</p>	<p>3 restaurants 2 restaurants en lien avec le tourisme estival (restauration de camping et/ou de plan d'eau, notamment le Restaurant de la Base de Loisirs de Germanette qui appartient à la collectivité et mis en gérance (à réaliser en collaboration avec le Pôle tourisme de la CCSB)</p>	<p>1) Prise de contact et amorce 2) Réalisation d'une phase test pesée et évaluation des quantités jetées</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une analyse co-réalisée avec le gestionnaire de l'établissement pour identifier les sources et les causes <p>3) Réalisation d'un plan d'action adapté puis</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action <ul style="list-style-type: none"> Élaboration conjointe d'une charte qui formalise l'engagement du restaurateur et affichage Bilan et évaluation plusieurs mois après 	<p>La chargée de mission GA CCSB a rencontré le gérant du restaurant de la Germanette à Serres. Les cuisiniers travaillent avec des produits frais et de saisons. Désormais, ils compostent leurs déchets de cuisine. Il faudra trouver une formule pour réussir à trier les retours d'assiettes.</p> <p>Une réflexion est engagée avec le McDonald's™ de Sisteron sur le tri des déchets et des bio-déchets mais il semble difficile de faire bouger les choses au niveau local dans des structures comme celles-ci.</p> <p>Pas d'autres restaurants approchés pour le moment. C'est une mission confiée à l'association FNE 04 lors de la réunion de répartition des tâches du 9/7/19.</p>
<p>Intervention auprès des MARCHÉS pour la valorisation des invendus</p>	<p>Marchés hebdomadaires</p>	<p>Les 3 marchés hebdomadaires les plus fréquentés : - Serres - Larnage - Sisteron</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre des producteurs et commerçants pour information et sensibilisation Évaluation de la quantité d'inventus alimentaires par la pesée Identifier, en fonction, des associations et/ou autres structures pouvant récupérer et valoriser ces invendus, ou d'autres débouchés pour la valorisation de ces invendus en lien avec les acteurs et besoins locaux. 	<p>Lors de la réunion de répartition des tâches du 9/7/19, il a été convenu un découpage géographique. Ainsi, FNE 04 s'occupera des marchés de Sisteron et Larnage et la chargée de mission GA du marché de Serres.</p> <p>Objectifs d'ici la fin de l'été ou à l'automne : Volet rencontre avec les producteurs et évaluation des pertes (qualitatif et quantitatif).</p> <p>Identification des associations ou autres débouchés locaux par la chargée de mission GA CCSB : épiceries solidaires, Resto du cœur, Secours Catholique.</p>
<p>Accompagnement d'établissement en RESTAURATION COLLECTIVE à la réduction du gaspillage alimentaire</p>	<p>EHPAD</p>	<p>2 EHPAD : Serres et Larnage qui ont déjà été approchées par la collectivité (et/ou Ribiers déjà intéressée)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Constitution d'un comité de pilotage Identification du volume et des sources de gaspillage Diagnostic des sources du gaspillage Réalisation d'un plan d'action Mise en place d'actions correctives Évaluation des résultats 	<p>La chargée de mission GA CCSB a rencontré les directrices ou personnels administratifs des EHPAD de Ribiers, Orpierre et Serres.</p> <p>Rencontre avec le personnel de l'EHPAD de Ribiers le 2/07/19 formation tri, gaspillage alimentaire, compostage).</p> <p>Le prestataire externe arrivera pour les réunions suivantes et pour tout le volet actions sur le terrain. Les deux travailleront très étroitement en binôme.</p> <p>Pour les 3 EHPAD, les actions (Constitution d'un comité de pilotage, identification du volume et des sources de gaspillage, diagnostic des sources du gaspillage) commencerons dès l'automne 2019. En outre, une action Pique-Nique « Zéro déchet » a déjà eu lieu avec l'EHPAD de Serres et sera reconduite le 5 juin 2020.</p>



<p>Organisation d'ACTIONS DE GLANAGE</p>	<p>Agriculteurs</p>	<p>2 Agriculteurs, notamment l'Association d'insertion les Jardins du Buëch à Laragne pour organiser 2 à 3 actions de glanage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact avec la fédération Agribio et identification des agriculteurs volontaires pour l'organisation d'actions de glanage dans leurs champs. • Rencontres et définition avec eux des caractéristiques des opérations de glanage • Identification des débouchés possibles pour les fruits et légumes recueillis • Communication autour de ces actions et recrutement de bénévoles • Réalisation de 2-3 actions de glanage et distribution des aliments recueillis auprès des structures/filières prévues. 	<p>L'association FNE 04 est en charge de cette thématique. RDV pris avec Agribio 04 le 2/08/2019.</p> <p>Identification des agriculteurs par la chargée de mission GA CCSB. La liste a été fournie à FNE 04.</p> <p>L'Association d'insertion les Jardins du Buëch à Laragne va ouvrir prochainement une conserverie. Une fois en place, nous pourrions orienter les fruits et légumes non calibrés vers cette association. Une rencontre doit avoir lieu en septembre 2019.</p>
<p>Accompagnement de GRANDES SURFACES à la réduction du gaspillage alimentaire</p>	<p>Grandes surfaces</p>	<p>5 GMS (Super U Sisteron ; Intermarché Laragne ; ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un comité de pilotage • Diagnostic des pratiques : suivi des quantités jetées sur une semaine type, visite du site, rencontres avec les responsables de rayons • Élaboration d'un plan d'action partagé permettant de réduire le gaspillage alimentaire • Aide à la mise en œuvre du plan d'action • Bilan et suivi 	<p>L'association FNE 04 est en charge de ces cibles (réunion de répartition des tâches du 9/07/19).</p> <p>La chargée de mission GA CCSB a orienté FNE 04 vers les plus gros supermarchés du territoire.</p> <p>FNE 04 et la chargée de mission GA CCSB travailleront très étroitement en binôme sur la mise en œuvre, le bilan et le suivi.</p>



<p>Organisation d'ÉVÉNEMENT pour sensibiliser les acteurs du territoire au gaspillage alimentaire par la valorisation des actions déjà menées avec les « établissements pilotes » (les établissements volontaires que nous aurons accompagnés durant la 1ère année)</p>	<p>Acteurs du territoire</p>	<p>Tous les types d'acteurs : élus, techniciens, commerçants, restaurateurs, entreprises, citoyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de soirées/journées rencontres échanges • Présentation des obligations réglementaires et les objectifs nationaux, et des diverses actions possibles pour le réduire. • Témoignages des établissements pilotes accompagnés durant la 1ère année à venir témoigner et apporter ainsi leur retour d'expérience pour donner envie aux autres acteurs de s'impliquer dans ce type de démarche. • Mise en relation des acteurs concernés : élus, techniciens, restaurateurs, associations, entreprises afin que des projets puissent voir le jour sur les territoires et/ou aider à la mise en oeuvre des actions. • + organisation des COPIL, réunions de travail et groupe de travail 	<p>Copil et travail en groupe tout au long de l'année, mise en relation des différents acteurs.</p> <p>La rencontre prévue initialement à la fin de la première année pour faire un état des lieux et perspectives va être reportée début 2020 quand nous aurons les premiers résultats et des comparaisons possibles entre les acteurs du territoire (exemplarité) et les moyennes françaises.</p> <p>Une participation dans le cadre de l'événement Rafiot Cyclé mi-juin 2020 est prévue. Stands de sensibilisation, quizz géant, expositions, mises en avant des résultats obtenus sont déjà en prévision. L'événement Rafiot Cyclé 2020 a été annulé car l'association co-organisatrice Espace Plaine n'a pas souhaité faire d'événement en 2020. La CCSB a voulu palier à ce manque en organisant une journée d'animations dédiée aux scolaires « Le Tri'athlon », prévu le 23 juin sur la base de loisirs de la Germanette en partenariat avec l'USEP (Secteur sportif associatif de la Ligue de l'enseignement pour les jeunes à l'école l'USEP inscrit son action éducative et sportive dans l'engagement de la Ligue pour la formation d'un citoyen sportif et solidaire. Elle défend des valeurs de réduction des déchets et de protection de l'environnement qui correspondent pleinement à celle de la CCSB).</p>
<p>COMMUNICATION ET INFORMATION</p>	<p>Grand public</p>	<p>Citoyens du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • préparation à la Communication qui sera diffusée en année 3 (sur les lieux-cibles engagés telle que : « Votre restaurateur évite le gaspillage... pourquoi pas vous ? », Affiches dans les rues, Articles de presse, Articles dans les bulletins municipaux) 	<p>L'association FNE Midi Pyrénées nous met à disposition des visuels afin de monter une exposition de 13 kakémonos sur le thème du Gaspillage alimentaire. Cette exposition, retravaillée graphiquement aux couleurs de la CCSB, nous suivra sur toutes nos animations auprès de la plupart de nos cibles. Nous avons choisi 6 visuels parmi les 13 afin de créer une exposition sur le thème de la lutte « anti-gaspi ».</p> <p>Nous travaillons, avec le service communication de la CCSB, à la mise en place d'un stand sur le thème du Gaspillage alimentaire et du « Zéro plastique » pour la Foire Expo de Sisteron qui aura lieu début octobre. En amont également, nous nous rapprochons de la Mairie de Sisteron et du Pôle Développement Economique de la CCSB afin de pouvoir sensibiliser les exposants dès le moins de septembre afin de minimiser au maximum leur impact pendant la Foire (éviter les déchets plastique et alimentaires principalement). Nous emprunterons un vélo-smoothie pour l'occasion et pourrons récupérer les invendus des commerçants de Sisteron et les matières premières des exposants s'il y a des pertes.</p>



2^{ème} année - du 7 août 2019 au 7 novembre 2020
Objectif : Cette année a permis de mettre en place les actions d'accompagnement auprès des différentes cibles : gros producteurs (établissements scolaires, EPHAD, Hôpital), restauration commerciale, marchés, supermarchés, agriculteurs. Ces quinze mois ont permis une réelle montée en puissance du projet avec de multiples actions sur le terrain et d'analyses de données en collaboration avec les cibles contactées lors de la première année du projet.

Types d'action	Types de cibles	Détails des cibles	Méthodologie initiale d'action	Actions mises en œuvre année 2
Suivi ADMINISTRATIF ET COORDINATION du projet	Équipe projet, comité de pilotage	Équipe de la CCSB Élus, prestataires et cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et suivi des actions menées par le prestataire externe (FNE 04) • Préparation COPIL et groupe de travail formalités administratives 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail administratif • Réunions de coordination avec le prestataire • Prise de contact et engagement les établissements accompagnés • COPIL de juillet 2020 (préparation, déroulé compte rendu) Cf annexe CCSB n°1 : compte rendu COPIL
SUIVI	Établissements	(tout confondu) déjà contactés et motivés lors de la première année du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Visites des sites, • Entretien avec les membres du comité de pilotage, • Évaluation de l'atteinte des objectifs et résultats Aide à la mise en place d'actions correctives si nécessaire	L'accompagnement a réellement débuté avec l'année deux, nous avons donc commencé l'accompagnement des cibles et enchaîné avec le suivi au cours de ces 15 derniers mois.



<p>Accompagnement des ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES à la réduction du gaspillage alimentaire</p>	<p>Établissements scolaires</p>	<p>12 établissements scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 écoles de Laragne ✓ 4 écoles de Sisteron ✓ MFR de Ventavon ✓ Ecole de Lagrand ✓ Ecole d'Eyguians ✓ Collège de Serres ✓ Collège de Sisteron (annulé cause COVID) ✓ Ecole de Ribeyret 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque établissement accompagné : <ol style="list-style-type: none"> 1) Constitution d'un comité de pilotage et associer un groupe d'élèves motivés dans le projet 2) Identification du volume et des sources de gaspillage 3) Diagnostic des sources du gaspillage avec les personnels de cuisine, les élèves investis puis • Réalisation d'un plan d'actions • Mise en place d'actions correctives • Évaluation des résultats 	<p>Dans 9 établissements, nous avons pu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constituer le comité de pilotage (sans associer les élèves pour le moment selon le souhait des structures) • Établir un diagnostic initial : une semaine de pesées, réunion de restitution des résultats des pesées avec échanges productifs • Proposer et parfois co-construire ensemble un plan d'actions. <p>Nous avons gardé le contact, notamment avec les cantines où la cuisine est faite sur place (Sisteron principalement) malgré le confinement du printemps. La crise sanitaire du printemps dernier a engendré de changements quant à l'organisation et la prise des repas dans les écoles mais les gestionnaires des cuisines ont réussi cependant à suivre nos recommandations.</p> <p><i>Exemples :</i> <i>Diminution de l'achat de pain dans les cantines de Laragne et Sisteron. Commandes égales alors qu'il y a des convives supplémentaires cette année à Sisteron...</i></p> <p>Cf Bilan FNE 04 2019 et ses annexes 4 à 7 CF Bilan FNE 04 2020 et ses annexes 7 à 36</p>
<p>Accompagnement d'un ÉTABLISSEMENT DE CUISINE COLLECTIVE à la réduction du gaspillage alimentaire</p>	<p>Hôpital (un seul hôpital était ciblé au départ mais des actions connexes nous ont permis de prendre attache auprès des deux Hôpitaux présents sur le territoire)</p>	<p>Hôpital de Sisteron Hôpital de Laragne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic des sources du gaspillage • Réalisation d'un plan d'action • Mise en place d'actions correctives • Évaluation des résultats 	<p>Des prises de contacts et échanges (rendez-vous téléphoniques) avec l'hôpital de Sisteron ont eu lieu. Les responsables restauration et qualité de l'hôpital ont déjà le souci d'agir sur la réduction du gaspillage et ont prévu d'effectuer des pesées en interne. Nous devions avoir rendez-vous avec eux en octobre pour savoir comment les accompagner mais la crise nous a contraint à repousser ce rendez-vous (dorénavant prévu le 10/11/20 en visioconférence).</p> <p>Un travail de fond est mené avec l'hôpital de Laragne sur la gestion de leurs déchets verts et l'utilisation de cette matière dans les composteurs que nous avons installés le 20 mars 2020 derrière la cuisine pour les restes de cuisine. Des échanges avec le chef cuisinier nous ont permis de voir que la limitation du gaspillage est déjà prise en compte dans son quotidien mais qu'avec la typologie des convives (hôpital psychiatrique, avec des patients sous traitements), la tâche s'avère compliquée. L'équipe de cuisine au complet était enthousiaste à l'utilisation du composteur pour leurs déchets de cuisine. Nous espérons</p>



				pouvoir faire une semaine de pesées pour établir un diagnostic chiffré, le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'aller jusque-là pour le moment.
Accompagnement des établissements en RESTAURATION COMMERCIALE à la réduction du gaspillage alimentaire	Restaurants	5 nouveaux restaurants (et/ ou snacks)	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une phase test pesée et évaluation des quantités jetées • Réalisation d'une analyse co-réalisée avec le gestionnaire de l'établissement pour identifier les sources et les causes (2 questionnaires : un long et un court ont été créés en 2020). • Réalisation d'un plan d'action adapté • Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action • Élaboration conjointe d'une charte qui formalise l'engagement du restaurateur et affichage • Bilan et évaluation plusieurs mois après <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des 5 restaurants de l'année 1 	<p>Seuls 3 restaurants ont pu être approchés. Un questionnaire a été rempli avec eux lors de rendez-vous.</p> <p>Il permet de faire un point initial</p> <p>(cf bilan FNE 04 de 2020 et ses annexes 40 à 46).</p> <p>Un communiqué de presse afin de proposer à des restaurateurs de s'engager dans la démarche est prêt, nous attendons un contexte global plus porteur pour le diffuser. (cf bilan FNE 04 de 2020 : annexe 62)</p> <p>Selon le projet initial, nous devrions avoir déjà contacté une dizaine de restaurants à la fin de la deuxième année. Au regard des actions menées d'une part auprès de la restauration collective et d'autre part des questionnaires qui ont été remplis avec les 3 restaurants, nous nous sommes rendu compte que le volume de déchets organique était beaucoup plus important au sein de la restauration collective. Le but du projet étant de limiter le gaspillage et de diminuer les déchets, nous avons fait le choix de nous attaquer aux plus « gros producteurs » en priorité et donc de cibler la restauration collective.</p> <p>Les périodes de crises sanitaires nous ont bloquées : les restaurants ont été fermés au printemps et le sont à nouveau cet automne.</p> <p>Nous avons fait faire des devis pour l'achat de « gourmet bag » afin d'en mettre à disposition des restaurateurs pour encourager les clients à repartir avec la fin de leur assiette. Nous attendons d'avoir plus d'engagements de la part des restaurateurs et de connaître leurs besoins réels avant de donner suite à ces devis.</p> <p>En parallèle du projet de lutte contre le gaspillage, la collectivité travaille sur l'économie circulaire et a lancé un projet « Eco-défis » à destination des entreprises du territoire (https://www.ecodefis-provencealpescotedazur.fr/les-defis/). Nous pensons que cette démarche nous permettra de rentrer en contact plus facilement avec les professionnels.</p>



<p>Intervention auprès des MARCHÉS pour la valorisation des invendus</p>	<p>Marchés hebdomadaires</p>	<p>Les plus petits marchés hebdomadaires et suivi des 3 marchés sensibilisés et accompagnés en année 1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre des producteurs et commerçants pour information et sensibilisation • Évaluation de la quantité d'invendus alimentaires par la pesée <p>Identifier, en fonction, des associations et/ou autres structures pouvant récupérer et valoriser ces invendus, ou d'autres débouchés pour la valorisation de ces invendus en lien avec les acteurs et besoins locaux.</p>	<p>3 marchés ont été visités.</p> <p>Laragne et Sisteron à deux reprises dont une tenue de stand dans chaque ville.</p> <p>Le marché de Serres n'a été visité qu'une seule fois car il paraît exemplaire. Peu de déchets en général, très bien triés par les exposants et le peu de produits alimentaires nous vendables sont échangés entre les exposants, donnés sous forme de gestes commerciaux aux clients ou données à un exposant éleveur de porcs qui s'en sert pour nourrir ses animaux.</p> <p>Les associations solidaires ont été approchées.</p> <p>(Cf bilan 2020 de FNE 04 annexes 47 à 51)</p>
<p>Accompagnement d'établissement en RESTAURATION COLLECTIVE à la réduction du gaspillage alimentaire</p>	<p>EHPAD</p>	<p>2 établissements : Foyer Soleil à Laragne et EHPAD le Val de Serres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un comité de pilotage • Identification du volume et des sources de gaspillage • Diagnostic des sources du gaspillage • Réalisation d'un plan d'action • Mise en place d'actions correctives • Évaluation des résultats • Suivi des 2 EHPAD 	<p>Pour ces deux établissements accueillants des personnes âgées, nous avons pu mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des réunions d'échanges avec le personnel (animatrices, directrices et cuisiniers) afin de présenter le projet et coordonner les actions à venir, - une semaine de pesées, - une réunion de restitution des résultats afin de poser un diagnostic, - une proposition de plan d'action. <p>Cette année 2020 marquée par l'épidémie de COVID-19 a rendu difficile les contacts avec certains établissements.</p> <p>Nous avons relancé les deux EHPAD mais faute de réponses de leur part, nous ne savons donc pas si, de leur côté, les établissements ont pu poursuivre les efforts pour réduire le gaspillage.</p> <p>Nous espérons pouvoir nous rapprocher de ces deux établissements en 2021 pour les accompagner dans leurs actions et faire une seconde semaine de pesées.</p> <p>Nous avons approché le centre de rééducation de l'Eau Vive à Turriers qui a beaucoup de couverts chaque jour. La personne contactée s'est dite très intéressée mais nous n'avons pas encore pu convenir d'un rendez-vous.</p> <p>(Cf bilan FNE 04 de 2019 et ses annexes 11 à 14)</p>



<p>Organisation d' ACTIONS DE GLANAGE et initiation du réseau de glanage</p>	<p>Agriculteurs</p>	<p>2 autres Agriculteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Initiation d'un réseau de glanage : <ul style="list-style-type: none"> ○ en fonction des volontés des acteurs locaux et des habitants, vérifier la pertinence de création d'un réseau de glanage : rencontres des autres agriculteurs ○ Mise en lien avec les débouchés possibles pour définition des besoins, possibilités • Organisation d'actions de glanage • Identification et initialisation d'un support possible de mise en relation de l'offre et la demande 	<p>Les actions de glanage peuvent être des actions éphémères si elles ne sont pas structurées, récurrentes, organisées avec des personnes convaincues et motivées. Nous avons craint qu'organiser ce type d'actions ne soit que de courte durée et sans lendemain pérenne. Nous avons donc choisi de commencer par une étude approfondie de notre terroir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude et collecte de données pour mettre en place une cartographie des typologies d'agriculteurs du territoire. <p>Cf bilan FNE 04 de 2020, annexes 52, 53 et 54.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un questionnaire à destination des agriculteurs a été préparé, il sera diffusé fin 2020 en collaboration avec les associations Agribio 04 et 05. <p>Cf bilan FNE 04 de 2020, annexe 56.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CCSB a conventionné avec OUI GREENS, en été 2020, en vue de développer l'application PEPINO sur notre territoire. - Préparation d'un projet de coopération LEADER avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales pour mettre en lien les producteurs locaux et la cantines scolaires. Début envisagé en 2021.
<p>Organisation d' ÉVÉNEMENTS pour sensibiliser les acteurs du territoire au gaspillage alimentaire par la valorisation des actions déjà menées avec les « établissements pilotes » (les établissements volontaires que nous aurons accompagnés durant la 1ère année)</p>	<p>Acteurs du territoire</p>	<p>Tous les types d'acteurs : élus, techniciens, commerçants, restaurateurs, entreprises, citoyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de soirées/journées rencontres échanges • Présentation des obligations réglementaires et les objectifs nationaux, et des diverses actions possibles pour le réduire. • Témoignages des établissements pilotes accompagnés durant la 1ère année à venir témoigner et apporter ainsi leur retour d'expérience pour donner envie aux autres acteurs de s'impliquer dans ce type de démarche. <p>Mise en relation des acteurs concernés : élus, techniciens, restaurateurs, associations, entreprises afin que des projets puissent voir le jour sur les territoires et/ou aider à la mise en œuvre des actions.</p>	<p>2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 et 5 octobre : Stand sur la foire exposition de Sisteron - 6 octobre : Stand sur le marché de producteurs de Valentigney <p>2020 :</p> <p>La situation sanitaire nous a peu permis de faire de l'événementiel. Nous avons dû annuler une journée de sensibilisation auprès des scolaires (le Triathlon) et une journée grand public avec un pique-nique zéro déchet, toutes les deux prévues au mois de juin.</p> <p>Lors de la SEDD 2020 reporté en début d'automne, nous avons mis en place des stands :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les marchés de Lagagne et Sisteron, - à la déchetterie de Lazer <p>Nous avons tenu des stands à destination du grand public lors d'événements déjà existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Foire aux dindes de Lagrand, le 9 septembre 2020 - Foire aux fruits anciens d'Orpierre, le 24 octobre 2020 <p>Cf photos des stands en page 22</p>



COMMUNICATION ET INFORMATION	Grand public	Citoyen du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • préparation à la Communication qui sera diffusée majoritairement en année 3 (sur les lieux-cibles engagés telle que : « Votre restaurateur évite le gaspillage... pourquoi pas vous ? », Affiches dans les rues, Articles de presse, Articles dans les bulletins municipaux) Prise de photo, témoignage des « cibles » au fur et à mesure des actions-pilotes... Retour presse pour chacune des cible 	Création d'affiches à destinations des cantines scolaires sur le thème des légumes de saisons qui pourront être remaniés pour le grand public. Des photos sont prises sur chacune de nos interventions. Parutions presse.
-------------------------------------	--------------	-----------------------	---	---



Les chiffres clés en juillet 2020



Rapport intermédiaire d'avancement des actions
 "Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire" – 30 premier mois

PHOTOS DES STANDS



Figure 1 : Stand Foire aux Fruits anciens d'Orpierre



Figure 2 : Stand Foire aux dindes de Lagrand



RETOURS PRESSE ET COMMUNICATION

LA CCSB

ENVIRONNEMENT

ÉCONOMIE ET TOURISME

AMÉNAGEMENT DU T

Accueil > Actualités > La CCSB en intervention gaspillage alimentaire et compostage à l'école de La Motte du Caire, dans le ca

> La CCSB en intervention gaspillage alimentaire et compostage à l'école de La Motte du Caire, dans le cadre de la « Fête de la Nature ».



La Fête de la Nature se déroule chaque année au mois de mai, lors la journée internationale de la biodiversité. Cette année, l'école de La Motte du Caire, par l'intermédiaire d'Émilie Vautrin (maman et intervenante à l'école dans le cadre d'ateliers sur la nature et l'environnement) a fait appel au pôle Environnement de la CCSB, afin de sensibiliser les écoliers au compostage et au tri des déchets.

L'école est déjà bien concernée et actrice puisque les élèves qui mangent à la cantine débarrassent eux-mêmes les assiettes et à l'aide d'un saladier, ils récupèrent les restes alimentaires et les serviettes en papiers. Ils les amènent directement dans le composteur qui se trouve juste devant la salle de repas. Les cantinières sont vigilantes quant au gaspillage alimentaire et adaptent les portions en fonction de la faim et des goûts des enfants, résultats on retrouve peu de gaspillage en fin de repas... et tout va dans le composteur !

Angélique et Christine, qui s'occupent de la cantine se rappelaient : « l'année dernière nous avons arrêté de faire du compostage le printemps venu car, avec la chaleur, des moucheron et des mauvaises odeurs étaient apparus ». La journée a permis d'apprendre aux enfants et aux adultes que : pour un compostage optimal et pour éviter l'apparition de moucheron et des mauvaises odeurs, il est important d'ajouter de la matière carbonée (broyat, feuilles mortes, tonte sèche...) aux restes de repas. En plus, cet apport de matières « azotées » et « carbonées » en alternance favorise l'action de compostage.

Ainsi, désormais lorsque les enfants iront jeter les restes de repas, ils ajouteront une dose de matière sèche carbonée : adieu les moucheron et les mauvaises odeurs et vive le compost !

Côté tri, les enfants étaient déjà très au fait des consignes de tri et le tri sélectif est pratiqué quotidiennement au sein des classes. La sensibilisation du Pôle environnement a permis d'aller plus loin, de parler des nouvelles consignes de tri en vigueur sur le territoire et de clarifier certaines pratiques.

Cette intervention rentre dans le cadre d'un projet plus global de l'école, avec l'association AIDE, qui a pour but de faire découvrir aux élèves la nature et l'environnement alentour : www.aide-mongas.com/article-sur-environnement/projets-education-a-lenvironnement-et-au-developpement-durable/



Rapport intermédiaire d'avancement des actions
"Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire" – 30 premier mois

Page 23 sur 36

> Retour sur la 6ème édition de Rafiot Cyclé



C'est le 14 juin qu'a été lancée la 6ème édition de RafiotCyclé organisée par l'association Espace plaine, en partenariat avec la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch et où de nombreux organismes et associations ont pris part.

Cette première journée était dédiée aux 150 enfants de plusieurs écoles du territoire. Elles ont participé à l'événement et ont pu profiter de la mise en place de nombreux jeux accompagnés de bénévoles de l'association Espace Plaine et des agents de prévention de la CCSB. Les équipes des rafiots et associations ont présenté leurs projets, leurs actions en lien avec le tri, le recyclage, le zéro déchet et l'environnement.

Le 15 et 16 juin c'est le grand public qui a été convié à l'événement. Le samedi, malgré un ciel chargé, les personnes présentes ont pu déambuler le long de nombreux stands et assister au buffet d'ouverture de Rafiot Cyclé présenté par Monsieur Alain D'Heilly vice-président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Le 16 juin le soleil était au rendez-vous et a permis au public de profiter allégrement de cette journée. Rythmée par la découverte de stands et des associations, de nombreux jeux, de la baignade, de la mise à l'eau des rafiots encouragés par la fanfare « La complet'mandingue », ainsi que de la remise des prix, cette journée a tenue toutes ses promesses.

Tout au long du week end la « RadioCyclé » a interviewé les acteurs de l'événement permettant de mettre en lumière les associations, les élus, les enfants, les bénévoles et bien sur les projets.

La CCSB a tenue un stand à l'entrée de RafiotCyclé. Ce stand présentait les extensions de consignes de tri et a permis de répondre aux questions des habitants du territoire sur les changements de celles-ci. Pour mettre en avant un des projets phares du pôle environnement : « la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire », un « vélosmoothie » qui transforme les fruits en smoothies à la force des jambes était en libre accès sur le stand. Pour faire fonctionner cette belle invention, des fruits et légumes destinés à être jetés ont été donnés par la biocop de Gap et sur le marché de Serres samedi matin.





Figure 3 : Parution la Provence dans le cadre de la Foire Expo de Sisteron



mairie.

SERRES Retrouvez notre rubrique quotidienne

Ensemble vers l'économie circulaire



Audrey D'Heilly (à gauche) et Monica Ricchini, ensemble vers la transition énergétique et l'économie circulaire.

Photo Le DL/Marie LOMBARD



**Un jour,
un geste
pour la
planète**

La communauté de communes Sisteronais Buëch a été labellisée en mars 2016 "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage", un dispositif mis en place par le ministère de l'Environnement.

Grâce au soutien de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la chargée de mission Audrey D'Heilly a été recrutée afin de communiquer et de sensibiliser les habitants et les professionnels du territoire sur les notions de tri, de réduction à la source des déchets, d'économie circulaire, de réemploi.

Présenté comme levier de mobilisation des territoires, le dispositif a pour objectif d'accompagner les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux comme les associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces, autour des

objectifs suivants : "réduire toutes les sources de gaspillage, donner une seconde vie aux produits, recycler tout ce qui est recyclable".

La communauté de communes souhaite continuer d'encourager les citoyens sur les bonnes pratiques vis-à-vis de la réduction des déchets et l'importance de considérer le déchet comme une ressource potentielle.

■ Rafiot'cyclé entre en jeu

Audrey D'Heilly et Monica Ricchini, présidente de l'association Espace plaine, organisent ensemble la manifestation Rafiot'cyclé, événement emblématique de l'engagement du territoire dans l'économie circulaire et l'environnement.

Rafiot'cyclé propose de manière créative d'être acteur du changement au travers de gestes simples et ludiques avec un message fort : « Tous ensemble, nous pouvons limiter notre impact sur l'environnement et le climat. »

Rafiot'cyclesouhaite sensibiliser les scolaires de manière ludique et pédagogique : une journée est dédiée aux enfants, futurs ambassadeurs du tri, de la réduction des déchets et de la lutte contre le gaspillage.

Figure 4 : Dauphiné libéré du 2 septembre 2019



Rapport intermédiaire d'avancement des actions

"Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire" – 30 premier mois

Page 25 sur 36

LARAGNE-MONTÉGLIN

Les cantines en lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre d'un projet de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire, le pôle environnement de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch a proposé d'accompagner les écoles sur cette thématique ainsi que sur le tri et la réduction des déchets. Laragne compte deux écoles, une élémentaire (entre 60 et 75 repas par jour) et une maternelle (entre 40 et 50 repas par jour). Les repas sont livrés en liaison chaude par la cuisine centrale de l'ADSEA.

■ Les déchets pesés pour voir quel est le gaspillage

La semaine dernière, il a été organisé des pesées à la cantine de l'école élémentaire et cette semaine, ce sera à l'école maternelle. Elles sont effectuées par Audrey d'Heilly, chargée de mission à la CCSB, et Lisa Cugnez, de l'association partenaire France nature environnement 04. Outre les pesées, il y aura



Les restes de nourriture sont rassemblés par groupes alimentaires. Photo Le DL/B.V.

deux diagnostics, quantitatif et qualitatif, une visite de la cuisine centrale et des échanges avec les cuisiniers. « Cela permet d'aborder la valorisation des déchets ultimes et, pourquoi pas, la possibilité de compostage au sein des écoles, expliquait Audrey d'Heilly. Il est aussi intéressant de parler du tri des déchets car barquettes et pots de yaourt se trient et se recyclent désormais. »

Pour l'heure, les pesées à

la cantine primaire ont comptabilisé un gaspillage de 80 grammes par repas et par personne, ce qui est très faible. « Les pistes de réduction des déchets viendraient peut-être d'une baisse de la quantité servie », concluait-elle.

Un comité de pilotage va suivre cette action et l'étude des résultats définitifs mettra en exergue les points à travailler en priorité.

Bernard VALAT

Figure 5 : Dauphiné Libéré du 3 octobre 2019



Rapport intermédiaire d'avancement des actions

"Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire" – 30 premier mois

Page 27 sur 36

SISTERONNAIS

LARAGNE-MONTÉGLIN

Ils ne veulent pas de l'augmentation de la taxe sur les activités polluantes

Beaucoup de points "verts" au dernier conseil communautaire. Un équilibre que les élus tentent de maintenir, entre obligations de réduction des déchets et maîtrise des dépenses d'un service financé par les usagers.

Le premier point abordé au conseil communautaire, une motion pour le gel de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). « Nous voulons alerter sur l'augmentation sans précédent de la TGAP, expliquait Alain d'Helly, vice-président en charge de l'environnement. Nous demandons le gel de cette taxe en attendant de retrouver un contexte plus favorable pour maintenir les efforts de tri et de réduction des déchets. »

La collectivité a fait des efforts et beaucoup investi dans du matériel de collecte (camions et colonnes) mais les tarifs de rachat des matériaux issus du tri s'effondrent, notamment pour les papiers et cartons. « Cette baisse, de 16 000 € entre 2018 et 2019, devrait être de 40 000 € entre 2019 et 2020, a-t-il ajouté, ce qui va entraîner une nouvelle



La collectivité a fait des efforts pour développer le tri, diminuer la part des déchets enfouis et mis en place des consignes de tri pour tous les emballages plastiques. Photo Le DU/S.V.

hausse importante des coûts de la collecte sélective. »

Le financement de ce service repose sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance spéciale. « Les hausses entraînent l'incompréhension des habitants à qui on demande de trier et de réduire les déchets », a-t-il conclu. La motion a été adoptée à l'unanimité.

Bientôt un broyeur mobile

Point suivant, l'harmonisation

des points de collecte des déchets et d'apport volontaire dans les Baronies avec l'installation de colonnes aériennes et semi-enterrées (montant de l'opération 540 000 €).

Un broyeur mobile à végétaux, autonome et tracté, avec un rendement de 20 m³ de déchets verts broyés/heure (prix 99 000 € subventionné à 51 %), va être acheté. Par contre, le point sur la modification du règlement des déchetteries a été ajourné en attendant de revoir certains horaires d'ouverture.

Bernard VALAT

Inverser la proportion des déchets



Alain et Audrey d'Helly. Photo Le DU/S.V.

Audrey d'Helly, chargée de mission prévention "Lutte contre le gaspillage alimentaire", a effectué le bilan et les perspectives de réduction des déchets. « Si nous totalisons 2/3 de déchets enfouis et 1/3 de recyclés, il faut inverser les proportions et réduire nos rejets de 15 % d'ici 2025 », a-t-elle déclaré.

Les chiffres du premier trimestre montrent une augmentation du tri sélectif de 5 % par rapport à 2018. À mettre au crédit de nombreuses actions grand public dans les fo-

res, les marchés, les offices de tourisme, d'actions plus ciblées dans les Ehpad, les écoles, d'actions de compostage collectif, de nettoyage ou de sensibilisation. En parallèle, plusieurs opérations contre le gaspillage alimentaire ont ciblé les cantines scolaires (16 écoles, trois collèges et un lycée).

Enfin, une convention de partenariat signée jusqu'en juin 2021, entre la comcom et trois associations (FNE 04, Gesper et Atmosud), permettra une meilleure prévention et gestion des déchets verts.

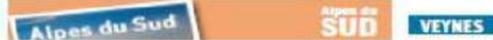


Figure 6 : Dauphiné Libéré du 13 novembre 2019



Rapport intermédiaire d'avancement des actions

"Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire" – 30 premier mois

Page 28 sur 36

Manger mieux pour manger moins

Fin septembre, une pesée des restes alimentaires a eu lieu à la cantine. Le compte rendu a été fait lors d'une réunion des parents d'élèves de l'école Pierre-Magnan.

La loi Egalim cible la restauration collective d'établissements en charge d'une mission de service public. Elle impose cinq mesures : des produits de qualité, l'information des usagers, la diversification des protéines et un menu végétarien au moins une fois par semaine dans les cantines, l'interdiction des bouteilles d'eau et des barquettes en plastique ainsi qu'un diagnostic du gaspillage alimentaire et une réflexion sur l'approvisionnement durable. Dans ce cadre, la communauté de communes du Sisteronais-Buéch (CCSB) accompagne les acteurs de la restauration collective vers une réduction du gaspillage alimentaire et au-delà vers le manger-mieux.

Trois intervenantes étaient présentes à cette réunion : Audrey d'Heilly, chargée de mission "Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire", Marie-Laure La-



À l'initiative de la comcom, Audrey d'Heilly, Anne Maurel (au premier plan) et Marie-Laure Laprade animaient une réunion sur le gaspillage alimentaire avec les parents d'élèves. Photo Le DL/B.V.

prade, enseignante, et Anne Maurel, diététicienne. Les données restituées par Audrey d'Heilly mettent en évidence 50 kg de nourriture gaspillée par semaine. « Les enfants mangent bien, la qualité des repas est satisfaisante et les retours d'assiettes des enfants ne sont pas énormes. C'est la quantité produite qui est trop conséquente », expliquait-elle.

Diminuer la quantité et les protéines animales

Le gaspillage frôle les 200 grammes par repas et par enfant (70 grammes au niveau national). Les deux tiers se trouvent "côté cuis-

ine" avec des plats préparés qui ne sont pas servis aux enfants. Ce sont souvent les accompagnements, la viande et le poisson qui restent dans les plats et finissent à la poubelle. « Réduire notre consommation de protéines animales a un réel impact sur la planète, a enchaîné Marie-Laure Laprade. Les projections démographiques amènent à plus de 9,6 milliards d'habitants sur la planète en 2050. Le maintien d'une telle consommation de protéines animales serait une impasse écologique. »

À l'appui de ses dires, des chiffres : en 2009, 229 millions de tonnes de viande étaient produites dans le

Le point de vue diététique

Anne Maurel est diététicienne et travaille avec la cuisine centrale (ADSEA 05), prestataire culinaire de la cantine. Elle a mis en lumière les riches apports nutritionnels des protéines végétales, leur teneur en protéines mais aussi en calcium et fer. Ainsi, réduire les quantités de protéines animales dans les assiettes et mettre en place au moins un menu végétarien par semaine, à la cantine ou à la maison, n'aura pas d'incidence et n'amènera pas de carences. « Les légumineuses (petits pois, pois chiches, lentilles, haricots secs...) apportent des oligo-éléments, des minéraux et des vitamines B, a-t-elle expliqué. Les oléagineux (noix, amandes, noisettes...)



Le but est de limiter la consommation au nécessaire pour éviter de jeter. Photo Le DL/B.V.

sont sources de vitamines, minéraux, magnésium, phosphore, fibres alimentaires et antioxydants. Que ce soit pour la planète ou pour la santé, réduire le gaspillage alimentaire et augmenter les apports en protéines végétales sont de réels enjeux dans la société actuelle. »

monde et la production devrait dépasser 465 millions de tonnes. « C'est surtout la part des protéines animales qui a augmenté, passant de 25 grammes à 41 grammes en moyenne par habitant et par jour. » Si elle recule dans les pays développés, elle ne cesse d'augmenter dans les

pays en développement. « La comcom va se rapprocher de la cuisine centrale de l'ADSEA pour ajuster les quantités servies et, à plus long terme, proposer de se fournir plus localement pour limiter le gaspillage », a conclu Audrey d'Heilly.

Bernard VALAT

Figure 7 : Dauphine libérée du 1 décembre 2019 - réunion avec les parents d'élèves de l'école de Laragne



SISTERONNAIS-BUËCH

La chasse au gaspillage alimentaire est lancée

La Communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) fait la chasse aux déchets de toutes sortes. Et le moins que l'on puisse dire, c'est "qu'il y a du boulot" ! Audrey D'Heilly, initiatrice du projet à la CCSB, et Lisa Cugnez, de France nature environnement (FNE), font la chasse au gaspillage alimentaire. Depuis le 1^{er} janvier dernier, et jusqu'à début 2022, tous les opérateurs distribuant de la nourriture seront concernés : collectivités, écoles, lycées, Ehpad, hôpitaux, scolaires, sites commerciaux.

Les déchets alimentaires sont pesés après les repas

Pendant la semaine européenne de réduction des déchets, elles étaient à la cantine du Tivoli où déjeuner notamment les écoliers de Verdun, de La Baumé et du Thor. "Nous pesons les déchets alimentaires après les repas, précise Lisa Cugnez, et faisons un état de la quantité et du type des aliments gaspillés. Nous séparons les restes de cuisines des retours des assiettes afin de voir si ce sont les convives qui laissent ou si c'est la cuisine qui propose trop de nourriture."

Tout est prévu, un seau pour chaque plat et le pain. "Après étude, nous proposerons un plan d'action pour réduire ce gaspillage alimentaire," Audrey D'Heilly précise, "il y a en



Lisa Cugnez, Cécilia Louvion et Audrey d'Heilly veulent limiter les déchets alimentaires.

PHOTO I.M.E.

France, 30% de déchets fermentescibles compostables, dont potentiellement de la nourriture gaspillée. Il faut éviter que de la nourriture se retrouve dans les ordures ménagères, donc dans les centres d'enfouissement, car ils sont quasiment pleins. Il faut réduire au maximum l'enfouissement de nos déchets."

La CCSB et FNE sont déjà intervenus sur les écoles de Lagne-Montéglin, et sur bien d'autres sites. Par exemple, les marchés de Sisteron et de La-

ragne-Montéglin produisent, très peu de déchets. "Une organisation informelle est déjà en place pour éviter le gaspillage."

Cécilia Louvion, déléguée municipale aux écoles et à la restauration scolaire était présente : "Audrey d'Heilly et Lisa Cugnez reviendront faire les pesées dans six mois. Nous référons les mêmes menus et verrons si, après que des mesures auront été mises en place, elles auront donné des résultats."

J.-M.D.

EN CHIFFRES

- ▶ 25 000 habitants sur la CCSB avec 60 communes.
- ▶ C'est 7400 tonnes d'ordures ménagères traitées et enfouies en 2017 et deux centres d'enfouissement à Sorbiers et au Beynon. 50% des sites scolaires de la CCSB sont visés par ce projet.
- ▶ C'est 28% d'économies pour les écoles qui suivent ce programme en France.
- ▶ C'est 15% de baisse globale des ordures ménagères attendues sur la CCSB d'ici 2023.

Figure 8 : La Provence du 19 décembre 2019



Rapport intermédiaire d'avancement des actions

"Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire" – 30 premier mois

Page 30 sur 36

LARAGNE-MONTEGLIN

L'hôpital se met au compostage

Le centre hospitalier Buëch-Durance (CHBD) et la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) travaillent désormais main dans la main en vue de réduire les déchets. Pour preuve, l'installation d'une aire de compostage des déchets verts.

Après plusieurs réunions de travail à la fin de l'année dernière sur la thématique du tri des déchets, notamment des emballages mais aussi des déchets de cuisine, et sur la gestion des déchets verts, le pôle environnement de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) avait mis à disposition des plaquettes d'informations sur le tri des déchets et des règles de tri que l'administration du centre hospitalier Buëch-Durance (CHBD) avait diffusées au personnel.

Ainsi, les professionnels hospitaliers ont été à nouveau sensibilisés au tri des déchets, pour une pratique éco-citoyenne que ce soit au travail, comme à la



Pôle environnement de la communauté de communes, services techniques et cuisiniers du centre hospitalier Buëch-Durance se sont retrouvés pour l'installation d'une aire de compostage au sein du centre hospitalier laragnais. Photo Le DL/Bernard VALAT

maison. Pour débiter l'année, les services techniques ont participé aux séances de formation "accompagnement aux évolutions de pratique de gestion des déchets verts" coordonnées par Amélie Auffret, chargée de mission déchets verts au sein de la CCSB. Cette

dynamique de formation a permis aux services de l'hôpital de passer la vitesse supérieure en termes de gestion des déchets.

Une synergie entre plusieurs services

Ainsi, d'une volonté commu-

ne entre les cuisiniers et les agents des espaces verts et avec le soutien de la CCSB, une aire de compostage a vu le jour cette semaine, derrière la cuisine du CHBD.

Les cuisiniers peuvent, chaque jour, y jeter leurs déchets de préparations de repas ainsi

que les restes de plats non servis et recouvrir le tout avec du broyat qui sera apporté de manière régulière par les services techniques. Une fois coupés, les déchets verts seront broyés sur place puisque l'acquisition d'un broyeur est en cours. Les services techniques les déposeront soit dans le bac à broyat soit en paillage sur les massifs et les arbres du parc de l'hôpital.

Un travail d'équipe valorisant puisque les déchets, qui étaient jusqu'à présent jetés aux ordures ménagères ou stockés, seront désormais réutilisés in situ pour embellir le parc. Côté cuisine, une démarche de réduction des déchets est aussi amorcée avec la volonté de passer en bacs inox pour limiter l'usage des barquettes en plastique à usage unique. Une démarche pour essayer de mieux trier les emballages et réduire les déchets alimentaires au niveau du self va aussi être entreprise avec le soutien de la chargée de mission de lutte contre les pertes le gaspillage alimentaire de la CCSB.

Bernard VALAT

Figure 9 : Dauphiné libéré Février 2020

« GASPI, C'EST FINI ! »

PROJET DE RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

PENDANT 3 ANS

SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉDUISONS LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ENSEMBLE !

PARTENAIRE TECHNIQUE : FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

CONTACT CCSB :
www.sisteronais-buech.fr
04 92 66 25 49
audrey.cheilly@sisteronais-buech.fr

CONTACT FNE 04 :
www.fne04.fr
06 41 59 77 78
elizaveta.cugnez@fne04.fr

LE PROJET RÉALISÉ GRÂCE AU SOUTIEN DE :

RÉSULTATS 1ÈRE ANNÉE

19

cibles volontaires

670

personnes touchées

21 000

kg de nourriture pesée

12

établissements scolaires

2

EHPAD

2

marchés hebdomadaires

2

cuisines centrales

1

restaurant

Contactez-nous pour vous engager dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour bénéficier de l'appui de la CCSB !

VOTRE COLLECTIVITÉ EST ENGAGÉE ! ET VOUS ?

Flyers distribués sur les stands et les marchés





Exemple d'affiches en cours de creation pour les cantines scolaires



NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME (POINTS MAJEURS, POINTS BLOQUANTS)

POINTS MAJEURS :

✓ **Le contexte de la nouvelle réglementation**, la loi EGalim promulguée le 1er novembre 2018 est un atout pour mettre le pied à l'étrier aux structures de restauration collective, notamment les points suivants :

Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous :

- **50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective** publique à partir du 1er janvier 2022 ;
- **intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire**, avec la possibilité étendue à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire de faire des dons alimentaires ;
- **possibilité d'emporter les aliments ou boissons non consommés sur place** dans les restaurants et les débits de boissons, qui doivent mettre à disposition des contenants réutilisables ou recyclables.

Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire :

- **interdiction des contenants alimentaires** de cuisson, de réchauffe et de service en plastique en restauration collective des collectivités locales en 2025 ;
 - **interdiction des touillettes et pailles en plastique** dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires en 2020 ;
 - **interdiction des bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires en 2020.**
- ✓ **L'envie de transmettre des valeurs fortes aux nouvelles générations** : les interlocuteurs avec qui nous avons échangé sont tous très concernés par les questions de qualité de l'alimentation de nos enfants et de préservation de la planète. A l'heure où à la fin juillet nous avons déjà consommé toutes les ressources naturelles que la planète peut produire en une année (« jour du dépassement de la Terre », qui survient plus tôt chaque année), la prise de conscience des gérants d'établissements scolaires, des élus et gros producteurs, sur notre territoire, semble être engagée. Tous ont la volonté de transmettre les bons gestes et pratiques aux jeunes générations.
- ✓ Le dynamisme territorial et l'exemplarité.

POINTS BLOQUANTS :

- ✓ Certaines structures œuvraient en interne pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et ne pensent pas, à priori, avoir besoin de notre accompagnement. Il s'agit de les convaincre. C'est le cas notamment des Hôpitaux de Sisteron et Laragne mais nous avançons à petits pas avec eux, malgré le contexte particulier de l'épidémie de COVID-19. Grâce à nos actions, la cuisine de l'hôpital de Laragne compost désormais ses déchets de cuisines en mélange avec les végétaux broyés in situ sur le parc de l'hôpital (le lien entre service technique et service de cuisine a été fait et fonctionne !). Compte tenu du contexte, nous n'avons par contre pas pu faire de pesées. A l'hôpital de Sisteron, des actions sont déjà en place et des pesées sont en programmation. Nous avons programmé un rendez-vous avec eux prochainement pour voir en quelle mesure nous pouvons les y aider et si nous pourrions travailler avec eux sur les chiffres obtenus et les actions possibles, mais il a dû être reporté.



- ✓ La pandémie de COVID-19 a été un réel frein à la mise en place des actions sur le terrain. Beaucoup d'événements et animations ont dû être annulés et devaient être reportés cet automne 2020. Avec le nouveau confinement que nous connaissons aujourd'hui, nous ne sommes pas sûrs de pouvoir toutes les mener à bien avant la fin de l'année 2020. Nous nous renseignons actuellement sur les possibilités d'agir malgré tout auprès des cantines (des semaines de pesées étaient planifiées notamment pendant la SERD) ; une visite de la cuisine centrale avec du personnel et des élus de la Mairie de Garde-Colombe (où nous accompagnons deux cantines : Eyguians et Lagrand) a déjà été repoussée à priori en décembre, après le confinement. Nous avons réussi à garder la motivation des structures malgré le « premier » confinement, nous espérons que ces nouveaux reports ne feront pas perdre la dynamique engagée.

Ci-dessous : exemples de reports d'actions à cause de l'épidémie de COVID-19 :

De LEPAGE, Anny <anny.LEPAGE@chicas-gap.fr>
Sujet RE: demande de rencontre - projet de lutte contre le gaspillage alimentaire
Pour Clémence Mazard <clemence.mazard@nepac.fr>
Copie à FNE04 - Liza <lizaveta.cugnez@fne04.fr>, MAILLÉ, SAUTEL, Christophe <Christophe.SAUTEL@chicas-gap.fr>, ARTAUD, Thierry <Thierry.ARTAUD@chicas-gap.fr>

Répondre Répondre à tous Transférer Archiver Indésirable Supprimer Autres 03/11/2020 10:15

Bonjour,
Au vu du contexte actuel, il nous est demandé de mettre en suspens l'ensemble des projets et de nous consacrer uniquement à la gestion de crise liée au COVID. Nous ne pourrions donc pas participer à l'entrevue prévue le 10 novembre et nous nous en excusons. Je vous recontacterai dès que la situation se sera améliorée.
Je vous remercie,
Cordialement,



Pour le respect de l'environnement, n'imprimez cet email que si vous en avez vraiment besoin. Si vous l'imprimez, pensez à le réuser pour qu'il soit recyclé.

De : Clémence Mazard [mailto:clemence.mazard@nepac.fr]

----- Forwarded message -----

De : SISTERON_3U Pub <superu.sisteron.uub@systeme-u.fr>
Date: mar. 3 nov. 2020 à 13:29
Subject: Re: CR de la réunion autour de l'action Plastic Attack
To: Liza CUGNEZ FNE04 <lizaveta.cugnez@fne04.fr>

Bonjour,

Dans les circonstances actuelles, nous ne souhaitons pas lancer d'action pour le moment ni de communication autour de ce sujet. Nous restons en contact si la position de ma Direction et moi-même évolue.

Cordialement,
Carine Seymaux | Responsable Communication et Animations
SUPER U VAL DURANCE
04.52.620.610
50 allée des genêts
04200 Sisteron



Figure 10 : mails reçus de la part du CHICAS et du Super U de Sisteron repoussant nos projets d'actions



PLANNING DE TRAVAIL (ACTIONS A VENIR)

NOVEMBRE :

- Installation de composteurs dans les écoles primaire et maternelle de Laragne-Montéglin effectuée le 29 octobre. Volonté de sensibiliser et former les élèves, cantiniers et instituteurs courant novembre (si possible au regard des conditions sanitaires).
- Rendu du bilan des 30 premiers mois aux financeurs.
- 9 novembre : intervention en classe et lors du temps de repas auprès de l'école de Ribeyret.
- Participation aux visio d'échanges du REGAL'im : le 12 novembre (la thématique de la sensibilisation du grand public nous intéresse particulièrement puisque c'est une des missions de l'année 3 ; la thématique de la restauration hors domicile également puisque c'est un fil rouge du projet).
- Rendez-vous avec l'hôpital de Sisteron pour la mise en place des actions contre le gaspillage alimentaire prévu le 10 novembre. *Un mail du 3 novembre nous informe du report du rendez-vous - après le confinement - car tous leurs projets sont en suspens pour se concentrer sur l'épidémie COVID-19.*
- Semaine de pesées pour les 4 écoles de Sisteron lors de la SERD du 23 ou 27 novembre (si possible au regard des conditions sanitaires). Les premières semaines de pesées ont eu lieu il y a environ un an pour ces cantines. L'idée est donc, au regard des actions entreprises depuis, de voir si le gaspillage a diminué. Cette année nous avons prévu de faire les 3 sites où mangent les enfants la même semaine afin de pouvoir comparer à menu identique les différences entre les sites (exemple d'interrogation que nous souhaiterions chiffrer : est-ce que les sites livrés en liaison chaude apprécient moins certains types de plats que les élèves qui mangent dans le réfectoire de la cuisine centrale municipale ?)
- Pendant la SERD également, est prévu une action « Plastic Attack » au Super U « Val de Durance » à Sisteron. Nous avons rencontré le directeur et la chargée de communication récemment, ils sont très volontaires pour travailler avec nous sur la réduction des déchets et notamment des déchets alimentaires. *Nous avons reçu le 3 novembre 2020 un mail de la part du service communication de Super U Val de Durance nous informant que compte tenu du contexte sanitaire, le magasin ne souhaite pas s'engager et communiquer sur la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'heure actuelle.*
- Relance des contacts déjà établi pour commencer ou continuer des accompagnements :
 - Collège/Lycée Paul Arène de Sisteron,
 - Ecole de Savournon (projet de travail en parallèle, en classe à travers des interventions auprès des élèves et à la cantine pour mettre en place une semaine de pesées, travailler avec le prestataire qui livre la cantine et qui est d'ores et déjà très attentif au sujet du gaspillage et des circuits-courts. Les institutrices souhaitent continuer à travailler sur la thématique avec leurs élèves, après notre venue par exemple : les chiffres qui ressortiront des pesées serviront de base de travail pour des exercices de mathématiques).
 - MFR de Ventavon : nous avons travaillé avec eux en début d'année (pesées du 13 au 17 janvier + restitution et plan d'actions) mais le personnel de cuisine et notamment la cuisinière a changé. Elle semble intéressée par le projet mais nous n'avons pas encore pu la rencontrer.

DECEMBRE :

- Visite de la cuisine centrale de Laragne avec la municipalité de Garde-Colombe (personnels de cuisine et élus)
- Formalisation des actions prévues avec le collège de Serres. Le projet avec eux est ficelé (intervention auprès de chaque classe sur le thème du gaspillage alimentaire et du tri des déchets à la cantine) mais compte tenu du contexte actuel, nous reverrons notre copie lors d'un rendez-vous avec l'équipe sur place.
- Relance des contacts déjà établi pour commencer ou continuer des accompagnements :
 - Foyers soleil de Laragne : nous attendons la fin du confinement pour les recontacter.
 - EHPAD de Serres : nous attendons la fin du confinement pour les recontacter.
- Diffusion des questionnaires auprès des agriculteurs en collaboration avec les AgriBio 04 et 05.



- En septembre, nous avons fait quelques entretiens (questionnaires) avec les restaurateurs privés. Nous espérons pouvoir faire passer un communiqué de presse « appel aux restaurateurs volontaires » pour engager des restaurateurs privés dans le démarche de réduction des gaspillages. Nous devions faire cela au printemps dernier et avions prévu de communiquer fin octobre... La crise sanitaire actuelle engendre à nouveau la fermeture de restaurants, nous pensons donc laisser un peu de temps aux restaurateurs après la fin de ce deuxième confinement avant de les solliciter sur le projet. Malheureusement, à l'instant T c'est loin d'être une priorité pour eux.

Pour la suite, le planning découlera des réunions de travail et de la mise en place des plans d'actions dans chacune des structures. Compte tenu du manque de visibilité engendré par la crise sanitaire, nous programmons des actions plutôt à moyen ou court terme car nous avons dû faire face à trop de reports et d'annulations. Nous nous efforçons d'être très réactifs et disponibles pour pouvoir agir dès que nous le pouvons et également répondre aux sollicitations des établissements rapidement afin de profiter des moments où cela est (encore) possible



Comité technique

AAP Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire

Jeudi 23 juillet 2020

Présents

Identité	Organisation
Cathy BLANCHARD	Région Sud
Pierre Noël CANITROT	DRAAF Sud PACA
Chloé PEREYROL	ADEME
Emilie LE FUR	ADEME
Elizaveta CUGNEZ	FNE04
Audrey D'HEILLY	CCSB
Jennifer MOULLET	CCSB

Déroulé

- Présentation de la communauté de communes par Audrey D'HEILLY
- Présentation des avancées du projet par Elizaveta CUGNEZ (*cf diaporama en pièce jointe*)
 - o Présentation du projet cible par cible
 - o Avancement et perspectives
 - o Impacts du confinement
 - o Freins et solutions
- Echanges

Retour sur les cibles

Cible	Exemple d'action
Cible 1 : Agriculteurs et associations d'aide alimentaire	Réalisation d'une typologie des agriculteurs et mise en place de l'application Pepino sur le territoire
Cible 2 : Grandes et moyennes surfaces et commerces de proximité	Préparation d'une opération Plastic Attack
Cible 3 : Marchés hebdomadaires les plus fréquentés	Etat des lieux du gaspillage alimentaire des marchés les plus fréquentés
Cible 4 : Établissements scolaires (écoles, collèges, lycée)	Etat des lieux du gaspillage alimentaire par pesées et proposition d'un plan d'actions
Cible 5 : Cuisines centrales	Etat des lieux et plan d'action
Cible 6 : Établissements de santé (EHPAD, hôpitaux, cliniques)	Etat des lieux, plan d'actions, mise en place de composteurs
Cible 7 : Restauration commerciale (restaurant, restaurant estival, snacks)	Etat des lieux non chiffré sur la base d'un questionnaire, préparation de la fourniture de Gourmet bag
Cible 8 : Grand public	Création d'outils de communication

Synthèse des échanges

Le retour d'expérience et les formations

Lors de la conduite d'un projet, il est impératif d'être à l'écoute des retours d'expériences des acteurs s'étant engagés dans des projets similaires. Les intervenants abordent différents outils ou projets sur lesquels il serait intéressant d'obtenir des informations, ainsi que l'existence de formations pouvant être bénéfiques dans la réalisation du projet.

Certains ont déjà été contactés ou étudiés au cours du projet :

- 1000 écoles et collèges : contact pris auprès d'Ananda Trouillet du SMICTOM 05 qui a monté et suivi le projet sur son territoire. Les fiches OPTIGEDE dédiées ont aussi été consultées.
- Hôpital de Briançon : contact pris grâce au réseau Regalim
- Actions de l'association Gesper à destination des EHPAD : a permis d'adapter le plan d'action conçu à destination des scolaires à cette cible au fonctionnement très différent (convives à l'année, adaptation des menus aux pathologies...)
- Formation au changement de comportement de l'ADEME : deux chargées du pôle Environnement de la CCSB ont participé aux formations change 1 et 2 et ont proposé un retour, Audrey participera à la prochaine formation (change 04) à l'automne.

D'autres sont des pistes à approfondir :

- Projet maison gourmande : au vu de la carte, aucun EHPAD du territoire n'est concerné par le projet, mais un regard sur les actions menées pourra être inspirant
- Formation change 05 disponible en ligne
- CHU d'Avignon
- CHICAS Sisteron-Gap, Liza avait contacté : M. Sautel à Sisteron - Responsable cuisine et M. Thierry Artaud, Responsable à Gap pour leur exposer le projet en cours. Cathy Blanchard invite la CCSB et FNE 04 à contacter Mme Annie Lepage qui s'occupe du Développement durable pour le CHICAS.

Au sein du projet lui-même, le retour d'expérience a une place importante. Le choix des cibles à impliquer en premier en est un exemple. Les établissements et cibles les plus volontaires ont été intégrés le plus rapidement possible au projet pour permettre de montrer aux plus réfractaires les actions menées et, surtout, les résultats obtenus. Cette démarche d'exemplarité permet une meilleure crédibilité dans les discours auprès des établissements les plus frileux.

Les difficultés rencontrées et les inquiétudes

La crise de la COVID-19 a été la source de nombreux bouleversements dans le projet. Certaines actions, notamment auprès des EHPAD et des scolaires, ont été mises en pause pour quelques mois. Il est à craindre une certaine inertie dans la reprise des projets à l'automne et il est encore compliqué de se projeter.

Certains freins caractéristiques sont constatés sur le territoire :

- Difficultés pour certains établissements de restauration collective de dimension nationale (type EHPAD) de s'affranchir du cadre qui leur est imposé.
- Difficultés d'impliquer les établissements tels que les hôpitaux au-delà de leurs obligations réglementaires, alors que les arguments pour les convaincre sont nombreux : diminution des pertes financières, meilleure qualité et santé alimentaire... Il est parfois compliqué de faire remonter au niveau de la direction les volontés émanant des cuisines.
- Inconnu pour un établissement qui a changé de direction (CHBD à Laragne) : va-t-il falloir tout reprendre de zéro ou sera-t-il simple pour eux de se réapproprier la dynamique ?

Le futur du projet

Une prorogation d'environ 6 mois sera demandée après validation par la hiérarchie au sein de la CCSB. Elle permettra de mener des actions jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022 et de rattraper ainsi le retard pris lors de la crise de la COVID-19.

Une fiche OPTIGEDE sur le projet global a été déposée il y a une dizaine de jours. D'autres fiches thématiques seront proposées si leur intérêt s'avère pertinent.

Au-delà de la réalisation du projet gaspillage alimentaire, la CCSB a l'intention de continuer ses actions en faveur du changement des comportements alimentaires. Bien que la réduction du gaspillage alimentaire ait un impact direct sur les tonnages d'ordures ménagères, les actions en faveur d'une consommation responsable sont, elles aussi, une source de réduction de l'enfouissement.

D'avis général, le projet a bien avancé et affiche d'ores et déjà des indicateurs de qualité. Le choix de privilégier les cibles les plus motivées et moteurs en priorité est encouragé par les financeurs.

La CCSB est en train de monter un projet LEADER de coopération pour favoriser l'approvisionnement en circuits courts des écoles avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (PNRBP). Elle est aussi en lien avec le PNRBP pour l'élaboration de son PAT. Là encore, les discussions ont été freinées par la COVID-19, d'autant que le département 05 a lui aussi engagé une réflexion sur le sujet mais ne donne pas de nouvelles depuis le confinement. La mise en place d'un PAT est toutefois une volonté forte de la CCSB et l'un des piliers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).



« Appel à projet économie circulaire 2020 » : Rendu du rapport intermédiaire



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**

Appel à Projet
Développement d'une Économie Circulaire des
Déchets d'Activités Économiques sur les
territoires de la Région Sud PACA



Rapport intermédiaire

Année 1 : 1^{er} janvier 2020 - 31 décembre 2020

Présentation en comité de pilotage le 23 avril 2021



CONTENU DU RAPPORT

LE TERRITOIRE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

LE CONTEXTE DU PROJET ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Des objectifs règlementaires : LTECV – SRADDET Erreur ! Signet non défini.

Un contexte financier de plus en plus alarmant Erreur ! Signet non défini.

LES OBJECTIFS DU PROJET ECONOMIE CIRCULAIRE DE LA CCSB... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

LES GRANDS AXES DE TRAVAIL DU PROJET ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

GOUVERNANCE DU PROJET..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

FOCUS SUR LES AVANCEES DU PROJET ET LE DIAGNOSTIC DES DECHETS D'ACTIVITES
ECONOMIQUES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Optimisation de la Redevance Spéciale Erreur ! Signet non défini.

Caractérisation des encombrants Erreur ! Signet non défini.

Les professionnels et le service déchets de la collectivité : État des lieux (données issues du service collecte, du diagnostic des apports des professionnels en déchetterie et de la matrice des coûts) Erreur ! Signet non défini.

Les déchets des professionnels collectés dans les bacs OM **Erreur ! Signet non défini.**

Les déchets des professionnels apportés en déchetterie **Erreur ! Signet non défini.**

Les leviers d'actions engagés..... Erreur ! Signet non défini.

Les leviers d’actions proposés Erreur ! Signet non défini.

LES ACTIONS REALISEES..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ACTIONS A VENIR ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

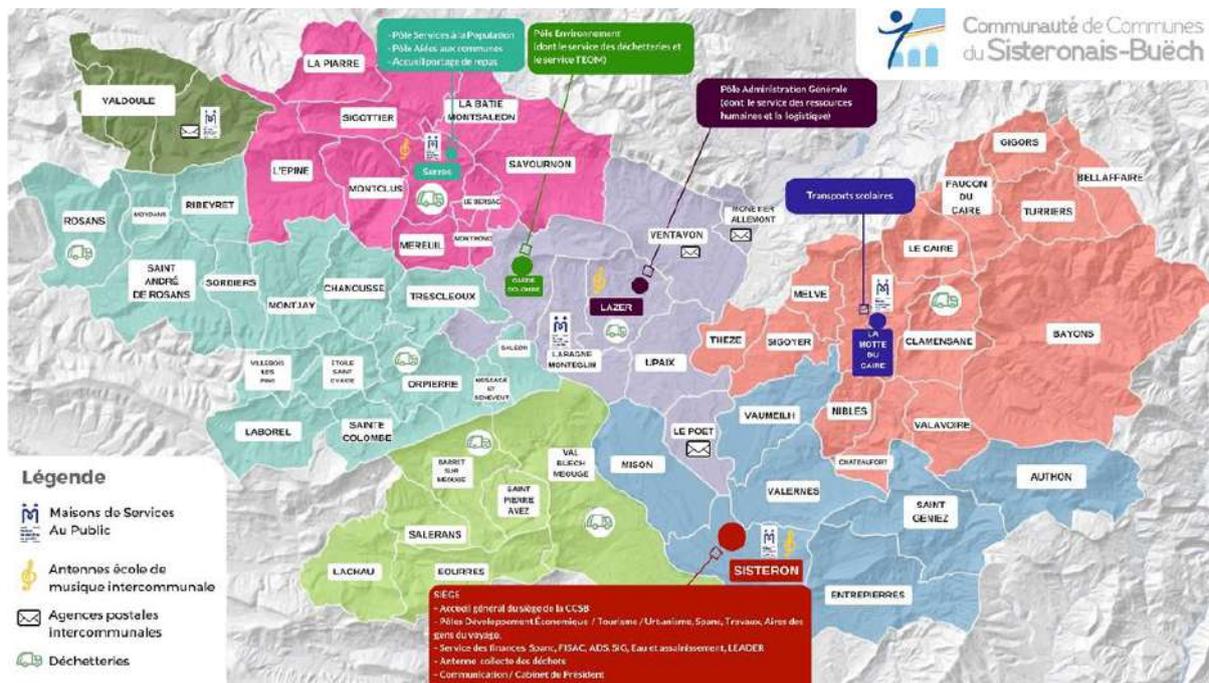
ANNEXES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Annexe 1 – Communication Erreur ! Signet non défini.

Annexe 2 – Rapport final de caractérisation des encombrants Erreur ! Signet non défini.

Le territoire

La Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB) est une entité récente issue de la fusion de 7 intercommunalités au 1er janvier 2017. Elle regroupe 60 communes et s’étend sur les Départements des Hautes Alpes (36 communes), des Alpes de Haute-Provence (21 communes) et de la Drôme (3 communes) avec une surface de 1.488 km pour 25 000 habitants, dont environ 44 % résident sur les communes de Sisteron et Laragne. La CCSB exerce, entre autres, la compétence de gestion des déchets et de développement économique.



Le service de gestion des déchets est financé par :

La Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui remplace la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) en 2018.

Une redevance spéciale pour les communes, administrations, campings et plus récemment, entreprises

Un tiers de la collecte des OMR et des recyclables est réalisée en régie, et deux tiers en prestations. Le territoire possède 7 déchetteries réparties sur tout le territoire : Rosans, Serres, Orpierre, Lazer, Ribiers, Barret Sur Méouge et Clamensane. La déchetterie de Ribiers/Sisteron est plus spécifiquement accessible pour les professionnels.

La CCSB gère aussi en régie une Installation de Stockage des Déchets Inertes attenante à la déchetterie de Ribiers et procède à la fermeture d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux sur la commune de Sorbiers.

Située dans le bassin de vie alpin défini par le SRADDET, la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch participe au plan régional de prévention par ses actions de territoire. Celles-ci sont présentées et quantifiées chaque année dans son rapport annuel.

Elle est engagée dans les concepts d'économie circulaire depuis sa création, au travers de différents programmes de prévention tels que « Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage », « Gestion et prévention des déchets verts », « Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire », « zéro plastique » et « économie circulaire ». Des programmes qui s'inscrivent plus globalement dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la CCSB, en cohérence avec son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le contexte du projet

La collectivité, en plus de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), traite en partie les déchets des professionnels.

Le niveau de service entre les usagers n'est pas équitable, les professionnels ne participent pas à hauteur du service rendu tant pour la collecte que dans les déchetteries.

Une seule déchetterie, sur les 7 que compte la CCSB, établie une facturation pour les apports de professionnels. Les 6 autres accueillent les dépôts gratuitement en-dessous de 2 m³.

Le système en place ne permet pas de contrôler précisément les apports.

La CCSB a réalisé un audit du service déchets en 2018. Il conclut sur les leviers suivants :

Trouver un équilibre entre le niveau de service et les impératifs budgétaires

Impliquer les élus locaux dans l'évolution du service public

Améliorer le management opérationnel de la régie

Un chantier prioritaire : L'harmonisation du service

Une dizaine de chantiers prioritaires d'amélioration du service identifiés

L'ensemble du service déchets du Pôle Environnement s'est engagé dans une démarche d'optimisation et de gestion des déchets ménagers et professionnels avec un certains nombres d'actions réalisées ou en cours de réalisation :

Optimisation de la collecte (refonte des circuits de collecte, harmonisation de la conteneurisation)

Optimisation de la gestion des déchetteries (harmonisation des horaires d'ouverture des déchetteries)

Sensibilisation et prévention pour les usagers du service, les élus et les services internes

Des objectifs règlementaires : LTECV – SRADDET

Reduire de 15% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2025



CCSB : -9% entre 2010 et 2019

Un

Atteindre 55% de valorisation matière et organique en 2020



CCSB : 18% de valorisation matière en 2019

Réduire de 50% les tonnages envoyés en enfouissement entre 2010 et 2025



contexte financier de plus en plus alarmant

- Hausse de la TGAP : de 33€/t en 2018 à 65€/t en 2025

Une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est due sur chaque tonne qui part en enfouissement (payée par la CCSB à l'Etat).

- Hausse des coûts de traitement des déchets ultimes

La CCSB paie pour l'enfouissement des OM au Beynon (Véolia) et à Sorbiers (Gros Environnement).

- Baisse des recettes liées à la vente des matériaux

La CCSB perçoit des recettes sur la vente des matériaux triés.

La CCSB doit rationaliser ses coûts.

Les objectifs du projet économie circulaire de la CCSB

Réduire les coûts et la quantité de Déchets d'Activités Économiques (DAE) présents dans son circuit de gestion des déchets (collecte et déchetteries)

Distinguer les déchets des professionnels de ceux des particuliers

Fixer les tarifs de facturation des professionnels et les conditions d'accès au service (Redevance spéciale et contrôle d'accès en déchetterie)

Accompagner les producteurs professionnels de ces DAE vers l'autonomie de gestion et la structuration en filières de traitement spécifiques avec un accent mis sur le BTP.

Développer l'Eco-exemplarité de la CCSB par la valorisation des « bonnes pratiques » existantes et le développement de celles-ci en faveur de l'économie circulaire.

Les grands axes de travail du projet

Etude d'optimisation de la Redevance spéciale

Réalisation d'un diagnostic des déchets d'activités économiques

Rationalisation des coûts de services

Mise en place du contrôle d'accès en déchetteries

Déploiement de la Redevance Spéciale

Accompagnement des professionnels vers de nouvelles démarches de gestion des déchets

Sensibilisation des élus et agents de la CCSB aux pratiques de l'économie circulaire

Gouvernance du projet

Le projet est sous l'autorité du Président de la CCSB et du conseil communautaire avec une équipe dédiée :

1 vice-président en charge de la prévention et de la communication de la gestion des déchets

1 vice-président en charge du volet technique de la gestion des déchets

1 chargé de mission économie circulaire à temps plein

1 responsable des déchetteries

1 chef d'équipe des déchetteries

Une commission thématique « Environnement, gestion des déchets » a été élue le 17/09/20. Elle se réunit en petit groupe pour travailler sur des axes spécifiques.

Des points d'étapes se font régulièrement avec la direction du service, le responsable de la collecte et les autres programmes de prévention.

Un travail de transversalité est également mis en place avec le service développement économique de la CCSB.

Focus sur les avancées du projet et le diagnostic des déchets d'activités économiques

Optimisation de la Redevance Spéciale

En 2019, une étude pour questionner la redevance spéciale et la place des professionnels dans le service est réalisée.

L'étude préconise l'extension de la facturation et une évolution des tarifs et conditions d'accès.

En janvier 2020, la RS est étendue à certaines entreprises, les conditions d'accès et les tarifs évoluent :

Fixation d'un seuil d'assujettissement à la RS de 1500 litres hebdomadaires (soit l'équivalent de 2 bacs collectés par semaine),

Fixation d'un taux de RS en fonction du coût réel du service avec une part fixe de 200€ et une part variable à 0.018 € le litre soit 13.5 € le bac (pour mémoire, actuellement le taux est de 200 € + 11 €/bac),

Articulation de la TEOM et de la RS par un système d'abattement (= diminution du montant de la redevance spéciale du montant de la TEOM de l'année précédente pour les redevables qui en font la demande),

Maintien de la RS à l'emplacement pour les campings et augmentation des tarifs en passant de 20 € à 35 € par emplacement,

Convention spécifique avec le centre hospitalier de Laragne.

Caractérisation des encombrants

Une campagne de caractérisations des bennes encombrants des 7 déchetteries a eu lieu du 30 septembre au 9 octobre 2020.

Les conclusions montrent que :

Les professionnels représentent de 6 à 36% des apports, voir plus en déchetterie de Ribiers et Lazer.

Les déchetteries de Serres, Ribiers et Lazer accueillent la majorité des professionnels du territoire.

Sur les déchetteries de Ribiers et Lazer, les ressourceries représentent ¼ des apports des professionnels.

Des potentiels d'amélioration existent. Notamment pour les textiles qui représentent 12% sur les 19% de déchets qui disposent d'une REP.

17 % des déchets caractérisés peuvent faire l'objet d'une valorisation matière (papiers/cartons/bois)

19 % du gisement des encombrants sont des déchets plastiques qui ne disposent pas actuellement de filière de valorisation à proximité.

Un travail de concertation avec les acteurs du territoire sur la problématique du textile est engagé pour trouver à ce gisement des alternatives à l'enfouissement (rencontre prévue en avril 2021).

Une filière plastique souple transparent se met en place sur les déchetteries de Ribiers, Lazer et Serres et l'étude de nouvelles filières à développer se poursuit.

Un travail de sensibilisation pour les gardiens et les usagers va être engagé par le biais de communication sur les gestes de tri et de formation.

Les professionnels et le service déchets de la collectivité : État des lieux (*données issues du service collecte, du diagnostic des apports des professionnels en déchetterie et de la matrice des coûts*)

La collectivité prend en charge une partie des déchets des professionnels bien qu'elle n'ait pas l'obligation de traiter les déchets d'activités économiques des entreprises.

Ces déchets se retrouvent dans les bacs OM et en déchetterie et ne sont pas facturés au coût réel du service proposé.

Le contexte financier lié à la hausse de la TGAP, la hausse des coûts de traitements et la baisse des rachats matières est alarmant. Les coûts de service vont suivre cette évolution et augmenter fortement.

Les déchets des professionnels collectés dans les bacs OM

Les déchets des professionnels représentent 40% des volumes d'ordures ménagères collectés pour 23% de participation au coût de fonctionnement du service via les recettes de la Redevance Spéciale et de TEOM pro. En conséquence, les ménages sont plus taxés que les professionnels : ils produisent 60% du tonnage des déchets mais contribuent à 75% au financement du service.

Les déchets des professionnels apportés en déchetterie

Les déchets des professionnels représentent 25% des apports en déchetterie pour seulement 8% de participation au coût du service via les recettes de facturation en déchetterie de Ribiers.

Les déchets des entreprises ne sont facturés qu'en déchetterie de Ribiers.

Dans les 6 autres déchetteries, les dépôts professionnels sont gratuits et limités à 2m3 par jour pour les encombrants, déchets verts, déchets bois, emballages vides souillés, huiles de friture et de vidange, déchets inertes et à 60 litres de contenants DMS maximum par jour.

Les flux suivants ne sont pas limités : ferraille, papiers, cartons, pneus, batteries, D3E, Déchets d'Élément d'Ameublement et textiles non souillés.

De plus, les professionnels contournent le système de facturation de Ribiers en se rendant plus souvent dans les autres déchetteries (Lazer et Serres notamment).

Les leviers d'actions engagés

Déploiement de la Redevance Spéciale

Rédaction du cahier des charges pour le recrutement d'un AMO relatif à la mise en place du contrôle d'accès en déchetterie

Accompagnement des professionnels, des agents de la collectivité et des communes vers de nouvelles pratiques (réglementation, prévention, tri,)

Les leviers d'actions proposés

Extension de la facturation à toutes les déchetteries et déploiement de la RS à de nouvelles entreprises

Réévaluation des tarifs de facturation des professionnels (RS et déchetteries)

Les actions réalisées

Les actions réalisées sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

La crise sanitaire du COVID-19 traversée depuis mars 2020 a ralenti certaines actions de terrain (rencontres avec les professionnels, réunions de sensibilisation...).

Types d'actions	date	descriptif	Indicateurs
PILOTAGE/ANIMATION DU PROJET			
Veille des actualités	Toute l'année	Participation aux ateliers thématiques de la Région, veille numérique sur les réseaux Synapse, ARBE, BPI, les lettres d'infos ADEME, AMORCE...	
Réalisation d'un diagnostic des DAE	2020 - 2021	La CCSB a engagé un diagnostic des déchets des professionnels gérés par l'intercommunalité	Chiffre clés et propositions d'actions en cours d'élaboration
Échanges avec les partenaires consulaires	Toute l'année	Des échanges réguliers se font avec les chambres d'agriculture du 04 et 05 ainsi qu'avec la CMAR PACA et Les CCIT 04 et 05.	Réunions et échanges mail
Échanges avec les acteurs du territoire	Toute l'année	Echanges en fonction des thématiques abordées avec des acteurs en lien avec l'EC (collectivités, Agribios, compost'ère, professionnels, associations...)	Réunions et échanges mail
Enquêtes auprès des professionnels	2020 - 2021	Pour réaliser le diagnostic, des enquêtes auprès des professionnels du territoire sont menées pour affiner la connaissance de leurs méthodes de gestion des déchets	30 entreprises enquêtées au 31/12/20
Participation au réseau régional EIT	Toute l'année	Intégration de la CCSB au réseau régional EIT PACA en février. Participation aux rencontres du réseau et au groupe de travail essaimage des synergies	4 rencontres réseau 3 participations GT
Référentiel économie circulaire	avril-mai-juin/20	Remplissage de l'outil référentiel économie circulaire. Travail de centralisation des données de tout le service déchets et transversalité avec le service développement économique et communication. Création d'un tableur interne qui répertorie les actions par axes du PLPDMA.	Référentiel complété

transversalité avec le service développement économique	Toute l'année	Organisation régulière de réunions de travail avec le service développement économique pour faire le point sur les missions de chacun et travailler sur les points communs.	Au moins un point mensuel
Nomination des élus en charge de la prévention et gestion des déchets	07/20 et 09/20	Deux vice-présidents sont nommés pour piloter les projets de prévention et de gestion des déchets. 23 élus référents sont également nommés pour travailler en petit groupe par thématique.	2 élus référents - 1 GT réduction des déchets, 1 GT valorisation des déchets, 1 GT contrôle d'accès et tarification, 1 GT financement du service, 1 GT optimisation de la collecte, 1 GT ISDND Sorbiers
Groupe de travail prévention	01/01/2021	Les groupes de travail se sont réunis deux fois pour travailler sur la mise en place du PLPDMA, proposer les axes de travail à venir, le financement du service et la tarification des professionnels	1 groupe de travail le 7/01/21 1 groupe de travail le 29/01/21

PREVENTION/SENSIBILISATION

Eco-exemplarité

Broyage des déchets verts par le service environnement	Toute l'année	Actions à destination des communes et des services techniques de l'intercommunalité qui ont stockés des déchets verts pour éviter l'apport en déchetterie pendant le confinement. Broyat laissé sur place et conseils pour la valorisation. Broyage en régie directement en déchetterie pour valorisation par les usagers et agriculteurs. Sensibilisation des utilisateurs du service à des nouvelles pratiques de gestion des déchets verts : utilisation du broyat, paillage, compostage...	10 m3 broyés à Moydans le 11/09/20 75 m3 broyés sur la ZA Val Durance le 20/10/20 100m3 broyés en déchetterie 2 jours de broyage prévus au Poët en janvier. Reporté pour raison météo.
--	---------------	---	---

Formation des agents techniques de la CCSB et des communes	28/01/20 et 11/02/21	Accompagnement vers une évolution des pratiques de gestion en espace verts. La chargée de mission économie circulaire accompagnée de l'association ECOLOC assure la formation. Création d'un cahier des charges participatif selon les envies et les moyens de chacun.	5 agents CCSB - 2 agents communaux - 3 agents des services techniques centre hospitalier Buech Durance. De nouvelles pratiques se mettent en place : composteurs collectif, plateforme de broyage, paillage des espaces...
Réunions de sensibilisation pour les agents de la CCSB à la transition énergétique et écologique	18/01/20 au 27/01/20	Organisation d'une session de réunions de sensibilisation pour tous les agents de la CCSB avec une présentation du PCAET et de ses enjeux et des ateliers Économie circulaire sur les gestes éco-exemplaires - REPORTÉ CAUSE COVID EN MARS ET EN NOVEMBRE	140 agents ciblés
Démarrage du diagnostic déchets verts de la ZA Val Durance	14/09/2020	Dans le cadre de la convention d'accompagnement à la gestion des déchets verts et à l'interdiction de brûlage (FNE 04-GESPER-ATMOSUD) et pour poursuivre les actions de la CCSB de formation aux nouvelles pratiques de gestion des déchets verts, la zone d'activité Val Durance bénéficie d'un diagnostic avec des propositions d'actions. Cette action est éco-exemplaire pour la collectivité car ce sont ses services techniques qui en assurent la gestion.	Parc d'activité de 65 hectares. Le diagnostic permettra d'identifier les surfaces où seront mise en place les nouvelles pratiques.
Sensibilisation des agents de la collectivité au zéro plastique	01/12/2020	La CCSB a distribué des gourdes et des sacs en tissu à tous ses agents pour les sensibiliser au zéro plastique	140 agents sensibilisés
Actions prévention			
Etude d'optimisation de la Redevance Spéciale	sept-19	L'objet de cette étude est de questionner la redevance spéciale et la place des professionnels dans le service en parallèle de l'optimisation technique de la collecte et pré collecte.	cf Rapport final

Ateliers prévention, tri et compostage en déchetterie de Lazer avec les enfants du pôle DYS d'Orpierre	17/01/2020	Jeu sur le tri et visite de la déchetterie. Découverte du chemin des végétaux : du domicile, au compostage en passant par la déchetterie et atelier jardinage avec plantation de lavandes.	20 élèves sensibilisés
Accompagnement de l'hôpital de Laragne	20/02/2020	Suite à la formation "évolution des pratiques de déchets verts", le centre hospitalier a adopté de nouvelles méthodes : arrêt de la collecte des déchets verts sur site, achat d'un broyeur par la structure et réemploi du broyat + installation d'un composteur collectif.	3 agents services techniques formés 1 station de compostage avec 3 bacs installée à la cuisine Plus aucun apport de DV en déchetterie. 150m3 de déchets verts évités /an et 2800€ de coût de gestion évités pour la CCSB. 1000 L de biodéchets déposés dans les composteurs en 3 mois
Stand de sensibilisation avec France nature Environnement 04	23/09/2020 et 1/10/2020	Stand de prévention sur les marchés de Laragne et Sisteron animé par France Nature Environnement 04 dans le cadre de la convention d'accompagnement à la gestion des déchets verts et à l'interdiction de brûlage et du gaspillage alimentaire.	56 personnes sensibilisées (1/2 journée) à Sisteron 66 personnes sensibilisées (1/2 journée) à Laragne
Stand de sensibilisation avec France nature Environnement 04 et animation broyage en déchetterie de Lazer	01/10/2020	Sensibilisation des utilisateurs de la déchetterie à des nouvelles pratiques de gestion des déchets verts sur l'utilisation du broyat, le paillage, le compostage... Tenue d'un stand et broyage sur place avec proposition aux usagers de repartir avec leur broyat et des conseils pour la valorisation. Distribution de la plaquette déchets verts de la CCSB.	26 personnes sensibilisées sur le stand (1/2 journée) Environ 25 personnes sensibilisées au broyage (1/2 journée). Récupération d'1m3 de broyat par les usagers.

Campagne de caractérisation des encombrants des déchetteries	30/09 au 9/10 2020	1 campagne de caractérisation a été réalisée sur l'ensemble des bennes encombrants des 7 déchetteries. 9 bennes caractérisées avec un suivi en haut de quai pour identifier les professionnels et le type de dépôts le plus précisément possible.	Rapport final de la campagne de caractérisation. Les professionnels représentent de 6 à 36 % des apports encombrants sur les plus petites déchetteries et plus encore sur les 2 principales (~ 50%) Le textile représente 12% sur les 19 % ayant une filière REP existante. 17% peuvent être valorisés dans d'autres filières en déchetterie. 19% sont des déchets plastiques sans filière de valorisation existante
Rencontre avec les communes pour la mise en place de nouvelles pratiques de gestion des déchets verts		La CCSB accompagne les communes qui le souhaitent dans la mise en place de nouvelles méthodes de gestion des déchets verts pour éviter l'apport en déchetterie.	RDV avec la commune de Laragne le 20/11/20 RDV avec la commune du Poët le 23/11/20 RDV la commune d'Upaix le 17/12/20
Lancement opération éco-défis	07/10/2020	La CCSB a lancé l'opération éco-défis avec la CMAR PACA, la CCIT 04 et 05 pour valoriser les entreprises qui réalisent des actions vertueuses en faveur de la transition écologique et inciter les autres à s'engager dans la démarche. C'est également l'occasion de rencontrer les entreprises du territoire pour les sensibiliser aux enjeux de la gestion des déchets et identifier leur fonctionnement à ce sujet. OPÉRATION SUSPENDUE AVEC LA CRISE SANITAIRE. REPRISE PRÉVUE EN FÉVRIER-MARS.	Nbre d'entreprises labellisées Nbre d'entreprises visitées

Dépôt d'un projet LEADER sur le développement du co-compostage agricole et l'étude du gisement biodéchets DAE	14/10/2020	<p>La CCSB a identifié le co-compostage agricole comme une solution circulaire de mise en place de synergie entre la collectivité et les agriculteurs. La collectivité fournit les déchets verts, anime et accompagne le suivi du compostage (avec ou sans effluents) sur l'exploitation.</p> <p>En parallèle, une étude sur le gisement des gros producteurs de biodéchets est prévue pour identifier la pertinence d'une plateforme à plus grande échelle et la forme de celle-ci. La réflexion sur l'intégration de biodéchets dans le processus de co-compostage agricole fait également partie de ce projet.</p>	
Campagne de récupération des déchets agricoles	16/11/2020 au 20/11/2020	<p>La CCSB organise 2 fois par an une collecte de récupération des déchets agricoles ADIVALOR. Elle communique en amont, met du personnel à disposition pour collecter et achemine les déchets collectés vers le centre de tri.</p> <p>LA CAMPAGNE DE JUIN N'A PAS PU AVOIR LIEU POUR CAUSE DE COVID</p>	34 Tonnes collectées
Permanence des ressourceries en déchetterie	février 2021	Le Nez au vent vient faire une permanence environ une fois par mois dans les déchetteries de Lazer, Serres, Rosans et Clamensane pour sensibiliser les usagers au don.	7 jours de présence dans les déchetteries en février
Contrôle d'accès	juillet 2020 - février 2021	<p>Sourcing de déchetteries qui ont mis en place un contrôle d'accès, visites et retours d'expériences.</p> <p>Construction d'un cahier des charges pour un AMO.</p>	

Mise en place nouvelles filières

Installation de composteurs en déchetteries	01/12/2020	Afin de proposer une solution de tri à la source des biodéchets, la CCSB a installé des composteurs en déchetteries pour les usagers. Les gardiens vérifient les dépôts et alimentent en broyat si nécessaire.	Volume de biodéchets apportés
Installation d'une filière plastique souple	15/01/2021	Une collecte des films plastiques souples transparents a débuté en déchetterie de Ribiers, Lazer et Serres. Un marché de reprise a été passé avec un prestataire.	Tonnages collectés
COMMUNICATION/INFORMATION			
Communication sur la transition écologique et énergétique	Toute l'année	Publications régulières sur la page Facebook, le flash info et sur le site internet de la CCSB ainsi que dans la presse locale	Articles de presse
Relais d'information auprès des acteurs professionnels et mairies	Toute l'année	Relais d'information sur les actualités et financement sur la thématique de la transition écologique	
Participation à l'appel à candidature pour la labellisation premier palier économie circulaire	avril-mai-juin/20	Sur les conseils de la Région et de l'ADEME, la CCSB a candidaté au premier palier du label économie circulaire. Sa candidature a été refusée, notamment car son engagement est trop récent.	courrier de participation et refus
Conférence des maires	01/10/2020	Le service déchets de la CCSB a organisé 2 conférences des maires à destination des élus intercommunaux pour présenter les enjeux réglementaires et budgétaires ainsi que ses actions.	
Construction d'un projet d'éductour	01/11/2020	La CCSB a été sollicitée pour l'organisation d'un éductour de l'économie circulaire au printemps 2021 à destination des élus régionaux. Un circuit a été identifié pour cette journée.	Nbre de personnes présentes

Création d'une plaquette déchetteries	01/12/2020	La CCSB a créé une plaquette de communication déchetterie pour informer sur les bons gestes, le recyclage et la valorisation des déchets.	3 000 exemplaires imprimés. Diffusés en déchetterie, sur les stands de la CCSB et en conseil communautaire pour les mairies.
Présentation des enjeux du service déchets et des actions de prévention	04/02/2021	Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire du conseil communautaire de la CCSB, le service déchets a présenté les enjeux à venir et les actions de prévention déployées.	79 élus présents

Actions à venir

Rencontre des professionnels	Toute l'année
Prospection nouvelles filières	Toute l'année
Dépôt marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du contrôle accès en déchetterie	19 mars
Rédaction courrier de sensibilisation emballages à destination des professionnels	mars
Réunion textile - acteurs territoire CCSB et éco-organisme	30/03
Comité de pilotage économie circulaire	23/04
Groupe de travail réduction des déchets – Ordre du jour : Facturation des professionnels	23/04
Accompagnement de la commune de Val Buëch Méouge dans le développement du compostage de proximité et les nouvelles pratiques de gestion des déchets verts	Mars-avril
Comités de labellisation éco-défis avec les partenaires consulaires (CCIT 04 et 05, CMAR PACA)	28/04 et 2/06
Campagnes départementales de récupération des déchets agricoles en partenariat avec la filière ADIVALOR	17 au 21 mai 15 au 19 novembre
Eductour de l'économie circulaire en Sisteronais-Buëch	28 mai
Sensibilisation des gardiens et usagers au tri et aux filières de recyclage en déchetterie	2ème semestre

Annexes

Annexe 1 – Communication

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
 5 octobre, 09:35

La CCSB organise une campagne de caractérisation des encombrants jetés en déchetterie jusqu'au 9 octobre.

- ➔ Chaque benne est vidée au sol puis triée en différentes catégories selon la nature du déchet.
- ➔ Une opération qui a pour but de réduire l'enfouissement de ces déchets et d'améliorer leur valorisation.



4 J'aime 5 partages

J'aime Commenter Partager

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a changé sa photo de couverture.
 16 novembre 2020

DU 16 NOVEMBRE AU 21 NOVEMBRE
 Opération ADIVALOR - valorisation des déchets agricoles
 Déchetterie Val buëch-Méouge (Ribiers)

<https://www.facebook.com/events/3368416393257658/>



4 partages

J'aime Commenter Partager

Dossier Environnement dans le magazine de la CCSB : Inter'Action – décembre 2020

DOSSIER SPÉCIAL

LES DÉCHETS, UN CHALLENGE ENVIRONNEMENTAL ET BUDGÉTAIRE.

« Tous les ans, on paye cher pour les déchets alors qu'on nous demande de faire avec le budget ! »

Cette réaction, exprimée par certains habitants, se traduit généralement par le renoncement à faire le tri.

➔ Erreur grave et contre-productive par rapport aux enjeux qui nous attendent !

C'est en agissant ensemble, par des petits gestes quotidiens, que nous arriverons à contenir la production de déchets et le coût de leur gestion.

VOYONS POURQUOI ET SURTOUT COMMENT LUTTER POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS.

1. CE QUI SE CACHE DERRIÈRE LE COÛT DES DÉCHETS

A - LE FONCTIONNEMENT :

IL EXISTE DEUX CATÉGORIES DE DÉCHETS :

- LES VALORISABLES, ISSUS DU TRI ET DES DÉCHETTERIES :** Ils sont recyclables. Ils sont vendus au centre de tri de Manosque.
- LES DÉCHETS ULTIMES :** Ils ne sont pas recyclables. Ils sont enfouis sur le territoire.

B - POURQUOI LES DÉCHETS COÛTENT CHERS ?

Le budget du service Environnement/déchets comprend :

- ➔ La collecte, le transport et le traitement de vos déchets vers le centre de tri et vers le centre d'enfouissement.
- ➔ Le service et l'entretien de 7 déchetteries.
- ➔ Les investissements et les salaires des agents.

Le financement du service

Redevance spéciale	191 186 €
Subvention	300 269 €
Sociétés et rechet de résidents	863 960 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	3 299 500 €
TOTAL	4 654 915 €

Objectif fixé par la loi : réduction de **50%** des tonnages envoyés en enfouissement.

3400 conteneurs collectés toutes les semaines.

503 kg de déchets jetés par an et par habitant sur le territoire en 2019.

200 jours.

16

17

GARDE-COLOMBE | SISTERONAIIS-BUËCH

Des composteurs mis en place dans les déchèteries

Depuis quelques jours, la communauté de communes du Sisteronais-Buëch a installé des composteurs dans les déchèteries de Serres, Rosans, Orpierre, Lazer et Ribiers (Val Buëch-Méouge).

Ainsi, les personnes qui se rendent dans ces déchèteries peuvent désormais amener également leurs biodéchets et les déposer dans les composteurs collectifs nouvellement installés. Cela permet d'avoir dans un même lieu, plus de possibilité de tri. Il faut savoir que les biodéchets re-

présentent 35 % des poubelles. Les enfouir ou les incinérer est contre-productif car ils sont une ressource composée jusqu'à 90 % d'eau et qu'ils peuvent être facilement triés et valorisés en compost. Comme le souligne Florent Armand, vice-président en charge du volet prévention et communication de la gestion des déchets à la CCSB : « Chaque habitant du Sisteronais-Buëch jette en moyenne 86 kg de biodéchets, chaque année, dans les ordures ménagères. Pourtant, ces déchets sont des ferti-

sants gratuits et naturels. En réduisant la présence des biodéchets dans nos poubelles ultimes qui terminent sous terre, nous pouvons mieux maîtriser les coûts du service des ordures ménagères. Il est important de changer nos pratiques et devenir plus responsables envers notre territoire. »

Des composteurs mis en place. Photo Le DL/CCSB



SISTERONAIIS-BUËCH

Éco-défis : un label pour l'engagement des entreprises en faveur de l'environnement

Mercredi avait lieu la signature d'une convention Éco-défis entre la communauté de communes du Sisteronais-Buëch, les délégations de la chambre de métiers et de l'artisanat et les deux chambres de commerce et d'industrie des deux départements alpins.

Regrettant l'absence des associations de commerçants de Sisteron, Laragne-Montéglin et Serres, le vice-président en charge du développement économique et de la politique locale du commerce a ouvert le débat. « L'économie circulaire doit être un facteur de la performance et de la compétitivité du développement économique des 1 500 entreprises de notre territoire, a déclaré Jean-Marc Duprat. Pour les accompagner, la Cmar Paca, les CCI 04 et 05 et la CCSB expérimentent le dispositif Éco-défis des commerçants et artisans », une action soutenue par l'Ademe et la Région.

Ce label valorise les entreprises artisanales et commerciales qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. Comment ? En s'engageant autour de sept thématiques allant des déchets aux emballages, en passant par l'énergie, le transport, l'eau, les éco-produits et la responsabilité sociétale. In fine, la labellisation pour les commerçants et artisans qui relèvent le défi, le but étant



« Au départ, nous espérons labelliser un minimum de 70 entreprises sur le territoire », confiait Jean-Marc Duprat, lors de la signature de la convention Éco-défis. Photo Le DL/Bernard VALAT

d'atteindre une augmentation du tri et une baisse des déchets et de la consommation énergétique.

« Aboutir à une économie de matières premières et d'énergies »

Laure Vial préside la chambre de métiers et de l'artisanat en région (CMAR) 04. « Provence Alpes Agglomération a été la première collectivité à signer cette convention et cela fonctionne bien, expliquait-elle. Les entreprises doivent comprendre qu'il y a un véritable enjeu environnemental et de soutien de la proximité. » Un avis partagé par Chantal Garcin, son homologue haut-alpine.

« Les enjeux climatiques sont importants et l'artisanat doit absolument s'engager dans la voie de la transition écologique, jugeait-elle. Cette politique incitative doit aboutir à une économie de matières premières et d'énergies, donc à une plus grande compétitivité des entreprises. »

L'exemple le plus simple est celui de l'éclairage d'un magasin : changer les halogènes pour des Led a, certes, un coût mais très vite rentabilisé. Un point de vue partagé par les deux représentants des chambres de commerce et d'industrie 05 et 04, Benjamin Poincelet et Jean-Pierre Pradalier. « Les consommateurs se disent prêts à privilégier un commerçant qui s'engage dans

la voie du développement durable, expliquait ce dernier. À court, moyen et long terme, cette politique d'incitation permet des économies d'échelle et une valorisation d'image. »

Cette opération, qui bénéficie d'un subventionnement de 50 000 € cofinancé par l'Ademe, la Région Sud et la CCSB, a été signée pour deux ans.

Bernard VALAT

Pour qui, pourquoi, comment ?

Éco-défis s'adresse aux entrepreneurs, commerçants et artisans du territoire de la CCSB. L'idée est d'inciter les acteurs à valoriser leurs démarches en faveur du développement durable auprès de leurs clients et à participer à une initiative locale de dynamisation de leur territoire tout en bénéficiant d'une campagne de communication. Chacun choisit ses éco-défis (sur les 37 proposés), pour obtenir au minimum 13 étoiles, puis les met en place avec l'accompagnement des chambres consulaires. Il en fournit les justificatifs avant d'être labellisé. Il est ainsi identifié et valorisé sur son territoire lors d'une cérémonie officielle de promotion des lauréats.

 Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
3 février · 🌐

👉 Vous dirigez une TPE ou une PME ?
👉 Vous souhaitez prendre le virage de la transition écologique ?

Bénéficiez du dispositif de l'ADEME pour financer vos actions comme : l'acquisition d'équipements de réduction et de gestion des déchets, l'accompagnement pour des travaux de rénovation des bâtiments, l'étude sur les émissions de gaz à effet de serre et les stratégies climat de votre entreprise..... Afficher la suite

AGIRPOURLATRANSITION.ADEME.FR

Tremplin pour la transition écologique des PME

A qui l'aide s'adresse t-elle ? L'aide est destinée à toutes les TPE et PME, quelle que soit leur forme juridique (SAS, SCOP, association loi...

👍 5 1 partage

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

 Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
4 février · 🌐

Avant le conseil communautaire les agents de prévention et de sensibilisation distribuent des outils de communication et des outils pratiques pour faciliter le tri, aux conseillers.



👍 7 3 commentaires 4 partages

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

Optimisation et modernisation du service déchets ménagers de la CCSB

- Instauration du contrôle d'accès en déchetteries

Le contrôle d'accès des particuliers en déchetteries de Ribiers, Serres et Lazer :

Il s'agit de contrôler l'accès des particuliers sur les 3 plus grandes déchetteries de la CCSB : Ribiers, Lazer et Serres. Pour cela, un système de badge est préconisé.

A l'entrée de la déchetterie, **une barrière automatique à borne d'entrée** pour détecter les badges des usagers autorisés à entrer en déchetterie. La barrière s'ouvre, **le gardien scan le badge individuel du particulier et enregistre les volumes des déchets déposés sur une tablette numérique (PDA).**

Un aménagement des voiries d'entrée et de sortie des 3 déchetteries devra être réalisé pour installer ces barrières, le contrôle des gabarits et les bornes d'entrée/sortie. Ils sont prévus dans le cadre du présent dossier de demande de subvention.

Sur le territoire de la CCSB, environ 16 000 badges (= 16 000 foyers) devront être distribués aux particuliers et 2 000 badges aux professionnels.

A terme, la collectivité pourra étendre ce système dans les autres déchetteries plus petites de Rosans, Orpierre, Clamensane et Barret Sur Méouge.

Détail des coûts pour les déchetteries de Lazer et Serres (coûts de la déchetterie de Ribiers détaillés dans le point suivant) :

<u>Investissement</u> <u>DECHETTERIE DE LAZER</u>	<u>coûts</u> <u>unitaires en</u> <u>€ HT</u>	<u>Investissement</u> <u>DECHETTERIE DE SERRES</u>	<u>coûts</u> <u>unitaires en €</u> <u>HT</u>
Travaux de réaménagement de l'entrée et du sens de circulation	57 792,68	Travaux de réaménagement de l'entrée et du sens de circulation	57 792,68
Câblages	5 000,00	Câblages	5 000,00
Tranchés	10 000,00	Tranchés	10 000,00
Licence serveur, logiciels et badges	7 268,00	Licence serveur, logiciels et badges	7 268,00
Répartiteurs	1 278,50	Répartiteurs	1 278,50
Borne contrôle d'accès des particuliers	5 639,60	Borne contrôle d'accès des particuliers	5 639,60
Barrière entrée/sortie de la déchetterie	14 522,00	Barrière entrée/sortie de la déchetterie	14 522,00
PDA du gardien	1 141,93	PDA du gardien	1 141,93
TOTAL	102 640,00	TOTAL	102 640,00

Le contrôle d'accès des professionnels - spécifique en déchetterie de Ribiers :

Parallèlement, la déchetterie de Ribiers sera développée pour accueillir les particuliers, mais aussi - et surtout - les professionnels.

Il s'agira de réorganiser l'entrée et le sens de circulation au niveau de la plateforme située devant le quai afin d'installer **un Pont Bascule.**

Au départ se tiendra une borne permettant de détecter les badges des professionnels souhaitant déposer des déchets. Le professionnel monte sur le pont, descend du camion, valide le type de déchet sur la borne d'entrée, puis va déposer ses déchets selon les consignes de tri indiquées par le gardien de la déchetterie. Au retour, le professionnel remonte sur le Pont, descend de son véhicule et récupère **le bon de dépôt au niveau de la borne de sortie.** Sur ce bon est mentionné le tonnage et le type de déchet déposés et qui lui seront facturés au mois ou au trimestre.

Un logiciel informatique spécifique permettra d'enregistrer les dépôts de déchets. Les données seront transférées de la borne au PC du site mais aussi au PC « serveur » - dans les bureaux du service administratif - ce qui permettra les exploitations des données et la facturation. Il faudra aussi prévoir le câblage des bornes d'entrée et de sortie du Pont jusqu'à la déchetterie.

Détail des coûts pour la déchetterie de Ribiers :

<u>Investissement</u> DECHETTERIE DE RIBIERS	Coût unitaires en € HT
Travaux de réaménagement de l'entrée et du sens de circulation	57 792,68
Pont Bascule	22 071,88
Travaux Publics et maçonnerie de la fosse	20 000,00
Câblages	5 000,00
Tranchés	10 000,00
Licence serveur, logiciels et badges	7 268,00
Répartiteurs	1 278,50
Borne de contrôle d'accès des particuliers	5 639,60
Barrière entrée/sortie de la déchetterie	14 522,00
PDA du gardien	1 141,93
TOTAL	144 720,00

Le contrôle d'accès des particuliers dans les déchetteries d'Orpierre, Rosans, Clamensane et Barret Sur Méouge :

Il s'agit de contrôler l'accès des particuliers sur les 4 autres déchetteries de la CCSB : Orpierre, Rosans, Clamensane et Barret Sur Méouge. Pour cela, un **système de portique avec contrôle du gabarit** est préconisé. Ils ne permettront pas l'accès aux véhicules de gros gabarit.

Un aménagement des voiries d'entrée et de sortie de ces 4 déchetteries devra être réalisé pour installer ces portiques. Ils sont prévus dans le cadre du présent dossier de demande de subvention.

Détail des coûts pour ces 4 autres déchetteries :

<u>Investissement</u> DECHETTERIES d'Orpierre, Rosans, Clamensane et Barret sur Méouge	Nombre de déchetteries concernées	coûts unitaires en € HT	coût total en € HT
Portiques d'entrée et travaux	4	4 375,00	17 500,00

Le cas particulier de la déchetterie d'Orpierre :

Afin de fournir au gardien de la déchetterie d'Orpierre un lieu adapté et conforme pour recevoir les installations bureautiques du contrôle d'accès, il s'agit de réhabiliter le local du gardien : travaux d'isolation et intérieur, plomberie, électricité, carrelage et autre, assainissement non collectif et eau potable – hors bureautique et mobilier.

Détail des coûts pour ce local de la déchetterie d'Orpierre :

<u>Investissement</u> déchetterie d'Orpierre	coûts unitaires en € HT
Local gardien et travaux	42 500,00

- Acquisition d'un véhicule polyvalent de collecte des déchets pour l'extension de la régie de collecte de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch créée le 1^{er} janvier 2017, a fait le choix de travailler en premier lieu à l'optimisation de ses services de collecte et de transport des déchets. Dans cette perspective, fort des résultats d'un audit du service (mené en 2018), la collectivité a défini une stratégie visant à assurer la continuité du service au travers d'une modernisation de son parc roulant de véhicule de collecte avec comme double objectif :

- d'harmoniser et rationaliser les modalités et les coûts d'exploitation d'un parc de véhicule particulièrement âgé (13,9 ans en moyenne) ;

- de moderniser le parc de véhicules en déployant des équipements plus performants et économes en énergies, moins polluants (réductions des nuisances sonores, olfactives et aériennes).

Fort de ce travail, la Commission Environnement de la CCSB a fait le choix d'étendre le service de collecte des déchets ménagers assuré en régie directe afin de rationaliser le nombre d'interlocuteurs et de profiter des effets de seuils liés à l'optimisation du service de collecte en régie existant. Ainsi, la CCSB avance dans le sens d'une intégration graduelle des collectes, avec comme horizon de reprise complète au plus tard en 2022.

L'opération considérée, s'intègre pleinement dans cette perspective, avec la fin prévisionnelle (au 31 janvier 2021), des prestations de collecte déléguées.

Une régie de collecte des déchets qui doit consolider son fonctionnement et moderniser son parc de véhicule

Si la régie de collecte de la CCSB assure cette année la collecte et le transport de 71 % des tonnages de déchets de la collectivité ; la montée en puissance prévisionnelle permet des gains opérationnels qui permettront à terme d'assurer la collecte en régie directe sur l'ensemble de son territoire. A ce jour, la collectivité emploie un grand nombre de véhicules usagers et se doit de rationaliser son parc de véhicule afin de réduire autant ses charges d'exploitations que ses nuisances sur l'environnement.

Dans cette perspective, conjointe à l'objectif d'absorber l'intégralité des tonnages (soit les 29% en délégation de service), une réorganisation des modalités de travail s'impose, à la fois :

- dans l'organisation des tournées (travail en cours) ;
- dans la rationalisation des modalités de travail des personnels (travail en double poste etc.) ;
- dans l'optimisation des modalités de collecte, avec la réduction du nombre de véhicule de collecte au travers de nouveaux équipements plus performants.

Pour faire face à cette évolution prévisionnelle et en se basant sur les capacités techniques des services de la collectivité, il est impératif d'accélérer le processus de modernisation du parc roulant. Actuellement, le service rendu sur le périmètre de la régie de collecte de la CCSB et sur le secteur délégué, implique l'utilisation de 11 véhicules de collecte, dont seulement 5 ont un rendement de service supérieur à 75 % de leur potentiel. Sur la base de ce constat, l'intégration dans la régie nécessite de repenser aussi bien les circuits de collecte que les besoins techniques. La suppression de 3 véhicules de collecte au travers de la reprise en régie des secteurs délégués implique malgré tout un investissement dans des équipements modernes de grandes capacités, afin de ramener la flotte globale de véhicule de collecte à 9 (dont 2 véhicules de secours). Il y a là une véritable opportunité liée aux enjeux d'optimisation et de modernisation du service, en créant un nouveau schéma de collecte unique et simplifié.

L'acquisition d'un camion polyvalent équipée d'une grue et d'une benne compactrice sur châssis 26t. comme nécessité pour la collectivité

Engagée depuis deux ans dans un plan de renouvellement de ses équipements de collecte et de pré collecte, l'année 2020 sera une année charnière dans l'harmonisation du service. Au cours de l'année, l'intégralité du secteur délégué de collecte sera doté d'une solution de conteneurs unique, permettant l'emploi d'un seul camion et non de trois comme actuellement. De plus, avec les réorganisations du service menée en 2019, la régie de collecte de la CCSB est aujourd'hui en capacité de gérer toute une série d'opérations nouvelles permettant de réduire les coûts de fonctionnements du service (ex : bas de quais de déchetteries, déplacements de conteneurs, collectes en soutien du prestataire etc.). Ceci est rendu possible par la mise en place d'une refonte des tournées et une évolution des modalités de travail.

Le projet d'acquisition d'un nouveau camion grue équipée d'un bras « *ampliroll* » doit permettre d'asseoir et sécuriser ce fonctionnement en donnant les capacités à la collectivité de reprendre l'intégralité du service de collecte, dès réception du nouvel équipement. En plus

d'accroître les capacités de travail, ce nouveau véhicule visé par le projet augmentera de fait les capacités de collecte de 35 %, et son rendement d'exploitation permettra de parvenir à l'intégration des tournées actuellement déléguées à grand prix.

Ce véhicule permettra aussi une simplification de lecture et une meilleure appréhension du service par les usagers, qui verront d'autant réduire les nuisances (et les dépenses de fonctionnement) générées par la collecte des déchets.

Avec ces nouveaux équipements, la collectivité peut raisonnablement escompter que la reprise en gestion directe du service, permettra :

- ✓ la simplification du circuit d'information pour la gestion du service,
- ✓ une réactivité et une adaptabilité du service nouvelle, du fait de son extension et d'une emprise technique plus large,
- ✓ des gains économiques « bruts » réels du fait de la mutualisation des tournées, du matériel et des agents ; mais aussi une maîtrise des coûts liés aux augmentations des prestations,
- ✓ une meilleure visibilité de l'action publique en matière de gestion,
- ✓ une gestion plus qualitative du service rendu, notamment par la réduction du nombre de véhicules utilisés et une modernisation de ces derniers ;
- ✓ une facilité de mise en œuvre des stratégies de prévention ;
- ✓ une gestion de la redevance spéciale plus aisée (suivi du service rendu, suivi des tonnages etc.).

Les équipements visés par l'opération

L'opération consistera à l'investissement des équipements suivants :

Objet	Descriptif	Devis n°	Montant HT	Montant TTC
Véhicule de collecte polyvalent, équipé d'une grue, d'un bras « ampliroll » et d'une benne compactrice mobile Châssis 19t	Véhicule de collecte pour les déchets et les bas de quais de déchetteries, polyvalent et à grande capacité	UGAP 38807429	223 609,69 € HT	269 331,63 € TTC
TOTAL de l'opération			223 609,69 € HT	269 331,63 € TTC

ANNEXES

Annexe 1 - Délibération modification du règlement intérieur des déchetteries
(modification des horaires)

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20191217-D269-19-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

République Française

Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 269.19 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

- En exercice : 93
- Présents ou représentés : 69
- Votants : 69
- Suffrages exprimés : 69 (69 pour)
- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le onze décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes d'Eyguians (commune de Garde-Colombe) sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Jérôme BERNARD
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ROUGON
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représenté par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU
 - M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL représenté par Mme Julie RAVEL à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Evelyne GAUTIER
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration
 - M. Robert GARCIN
 - Mme Dominique MICHELENA
 - M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP représenté par M. Jean-Marie TROCCHI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. André AUBERIC
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT

- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par son suppléant, M. Eric RANGER
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Evelyne CREMILLEUX
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christiane GHERBI
 - Mme Nicole PELOUX représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Michel AILLAUD à qui il a donné procuration
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - M. Christophe LEONE représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
 - M. Michel BRUNET
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO représentée par M. Gilles MOSTACHETTI à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Frédéric BAFFERT
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Nicolas JAUBERT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Audrey GAUDIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - M. Albert MOULLET
 - Mme Isabelle BOITEUX représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Gino VALERA
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI

- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Sisteron : M. Saïd SAOUDI
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune de Valdoule : Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Valdoule : Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

ORDRE DU JOUR : Modification du règlement intérieur des déchetteries et création d'un emploi non permanent d'agent de déchetterie

Par délibération n° 98.18 du 13 avril 2018, le conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur des déchetteries de la CCSB. Ce document définit la fonction des déchetteries, le rôle des gardiens, les conditions d'accès des particuliers et des professionnels en déchetterie, ainsi que les déchets acceptés et les horaires d'ouverture.

En 2018, la CCSB a engagé une étude pour optimiser techniquement et financièrement la gestion de la collecte des déchets ménagers.

A la suite des conclusions de cette étude, un travail d'harmonisation a été engagé sur les horaires d'ouverture des déchetteries, afin de les adapter aux quantités de déchets collectés et à la fréquentation des usagers.

La CCSB a travaillé avec les communes pour avancer vers cette nouvelle organisation du service. Ce projet a été présenté en Conférence des Maires le 6 septembre 2019 et reçu un avis favorable majoritaire des maires présents.

Pour répondre à des demandes spécifiques de certaines communes formulées notamment lors du conseil communautaire du 7 novembre 2019, le projet initial a été revu. Cette modification du projet nécessite la création d'un emploi d'agent de déchetterie à temps complet à compter du 1^{er} avril 2020.

Dans l'attente de l'évaluation de la mise en œuvre des nouveaux horaires des déchetteries, il est proposé de créer un emploi non permanent d'une durée d'un an (contrat pour accroissement temporaire d'activité) qui serait rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique. Si l'évaluation des nouveaux horaires s'avérait concluante, le besoin d'un agent supplémentaire serait permanent.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la modification de l'article 3 du règlement intérieur des déchetteries de la CCSB qui précise les nouveaux horaires de chacune des 7 déchetteries à compter du 1^{er} janvier 2020,
- autorise le président à signer tous les documents relatifs aux modalités de mise en œuvre de ce règlement,
- approuve la création d'un emploi non permanent d'agent de déchetterie à temps complet pour accroissement temporaire d'activité sur une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2020, avec une rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique,
- modifie en conséquence le tableau des effectifs correspondant au budget annexe des déchets ménagers ;
- prévoit les crédits nécessaires au budget annexe des déchets ménagers ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20191217-D269-19-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



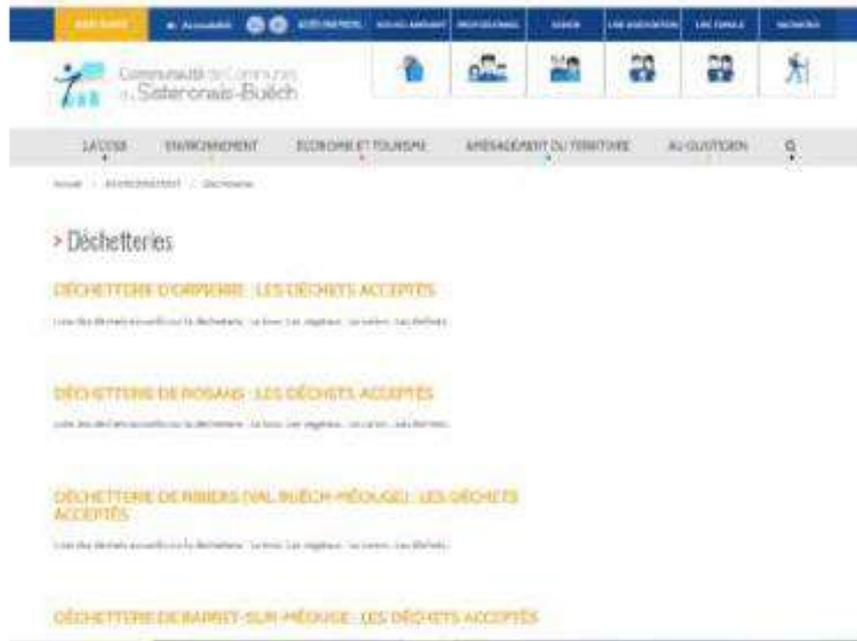
Annexe 2 – Communication DEEE

JUSTIFICATIFS COMMUNICATIONS année 2020 : D3E et lampes :

1. Site internet de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch :

Page d'entrée du site : octobre 2020

Détails des déchetteries dans le menu « Environnement » :





Lien des déchets acceptés dans les déchetteries – précision des D3E :



Lien lorsque l'utilisateur clique sur D3E/lampes :



2. Stand d'animations grand public de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch :

Ces supports ont aussi été mis à disposition dans les communes membres de la CCSB

Leaflets distribués : Informations générales sur les 7 déchetteries : *leaflet A4 3 plis*



Stand pendant la foire des Fruits Anciens à Orpierre, le samedi 24 octobre 2020 :



Stand lors de la journée « La Méouge sans moteur » dimanche 18 octobre 2020 entre Val Buëch Méouge et Barret Sur Méouge :



Ces supports ont aussi été distribués sur les stands en déchetterie de Ribiers et de Lazer pendant la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) du 21 au 29 novembre 2020.

En partenariat avec les Ressourceries du territoire : Le Nez Au Vent (05300) et L'Envolée (04200).

3. En déchetteries de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch :

Développement d'une filière de tri spécifique déchets « petits D3E » : avec affichage en déchetterie d'un espace dédié dans les 7 déchetteries de la CCSB :

Affiche :

Communication sur les réseaux sociaux et le site internet de la CCSB :



4. En déchetteries de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch : nouvelle signalétique

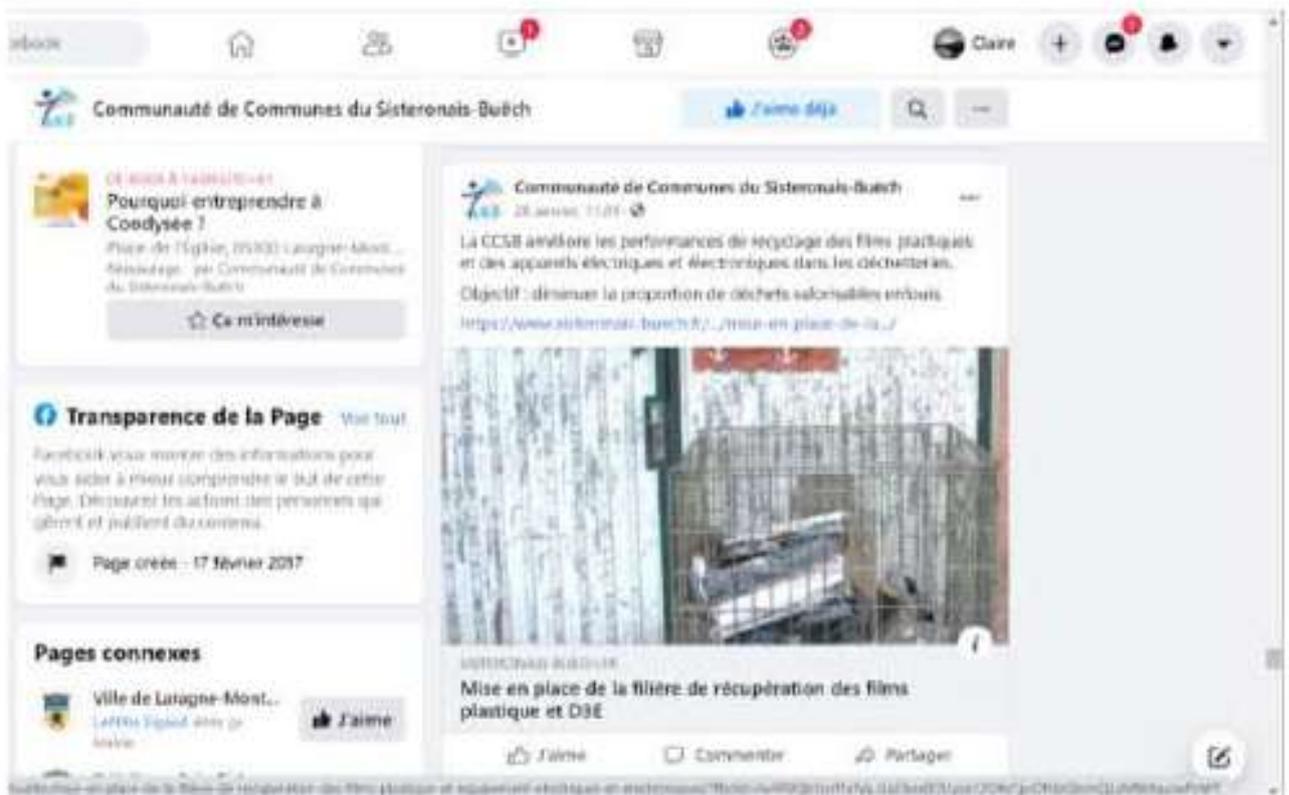
Entre janvier et février 2020, mise en place des panneaux de signalisation du tri des D3E :



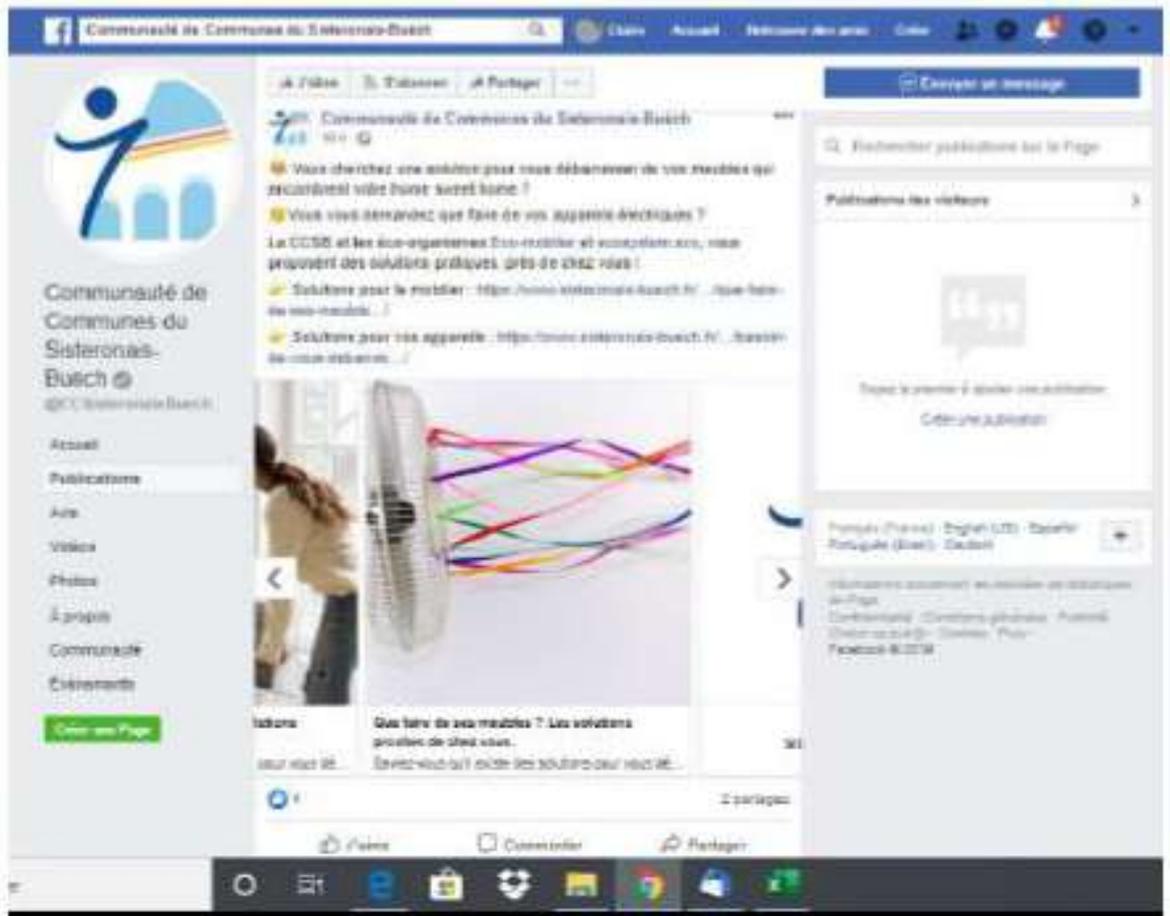
5. Réseaux Sociaux de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch :

Autre communication sur les réseaux sociaux :

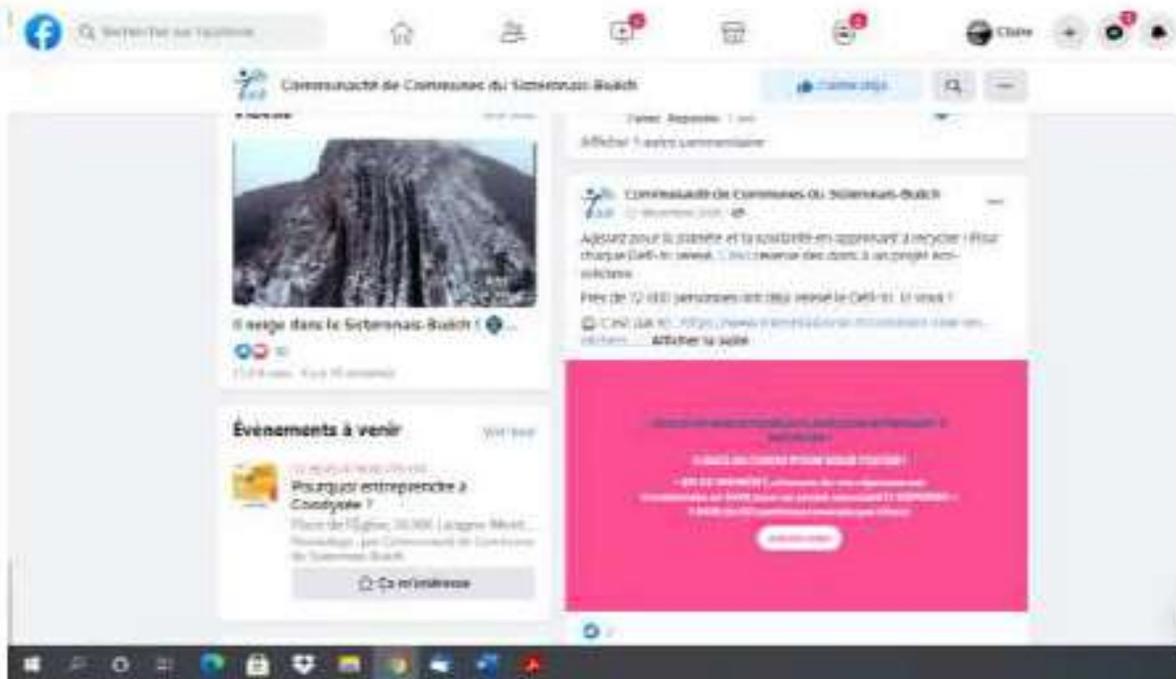
En Janvier :



En Octobre :



En décembre :



6. En Actualité sur le site de la Communauté de Communes du Sisteronais Büech :

Accueil > LA CCSSB > Actualités

Actualités 172 résultats

13 RESULTATS



**ADVALOR : NOUVELLE
OPÉRATION DU 18 AU 23
NOVEMBRE À LA DÉCHETTERIE
DE RIBERIS**



**VOUS AVEZ DES QUESTIONS
CONCERNANT VOTRE
LOGEMENT ?**



**ATELIERS NUMÉRIQUES À LA
MSAP DE LARAGNE - CV VIDÉO**



**SESD : SEMAINE EUROPÉENNE
DE LA RÉDUCTION DES
DÉCHETS DU 16 AU 23
NOVEMBRE 2019**



**ADVALOR : NOUVELLE
OPÉRATION DU 18 AU 23
NOVEMBRE À LA DÉCHETTERIE
DE RIBERIS**



**DÉCHETS CHIMIQUES : ADOPTÉZ
LE BON GESTE !**



**RECYCLAGE DES VÊTEMENTS :
QUE FAIRE DE NOS VIEUX
VÂTES ?**



**BESOIN DE VOUS DÉBARRASSER
D'UN APPAREIL ? TROUVEZ
VOTRE SOLUTION AVEC LA CCSSB
ET ECO-SYSTEME**



**QUE FAIRE DE SES MEUBLES ?
LES SOLUTIONS PROCHES DE
CHEZ VOUS**



**11ÈME FÊTE DE LA MÉLOUE
SANS MOTEUR**



**FAITES DES RANDONNÉES -
6ÈME ÉDITION**



**« JOURNÉE PORTES OUVERTES »
DES MSAP DU SISTRONAI-
BUECH**

» Besoin de vous débarrasser d'un appareil ? Trouvez votre solution avec la CCSSB et Eco-système



EN FRANCE, CHAQUE FAMILLE DE DÉCHETS EST ORGANISÉE PAR FILIÈRE DE RECYCLAGE. ON NE TROUVE PAS LES MÊMES COMPOSANTS DANS UNE LAMPE, UN ASPIRATEUR OU UN EMBALLAGE : C'EST POURQUOI LA GESTION DE LEUR FIN DE VIE REQUIERT DES SAVOIR-FAIRE DIFFÉRENTS ET COMPLEXES À MAÎTRISER.

La filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) fonctionne donc avec une organisation qui est complexe. En effet, les appareils contiennent des composants qui font appel à des technologies respectant rigoureusement des normes strictement maîtrisées. La CCSSB, en partenariat avec Eco-Système, vous propose diverses solutions.

PRÈS DE CHEZ VOUS, ON RECYCLE !

Les appareils électriques et électroniques qui ne fonctionnent plus sont à déposer dans l'une des 7 déchèteries de la CCSSB. Ils seront ensuite dépollués et recyclés afin de créer de nouveaux produits comme : des lampes, des sièges auto, des outils agricoles...

Les appareils qui conservent leur fonctionnalité, quant à eux, sont à déposer auprès de particuliers locaux comme **Floriane (03 43 21 21 21) ou les Eco-Ateliers (04 77 10 10 10)**. Le matériel sera remis en état puis revendu à prix réduit.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : <https://www.ecosysteme.com>

Partager sur :   



#32 - Février 2020



CC SisteronaisBuech



@CCSisteronBuech



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

www.sisteronais-buech.fr

LES DÉCHETS VERTS, C'EST MON AFFAIRE !

Comment agir pour en finir avec une pratique polluante et le gaspillage d'une ressource ?

LES DÉCHETS VERTS REPRÉSENTENT



LES DÉCHETS COLLECTÉS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES



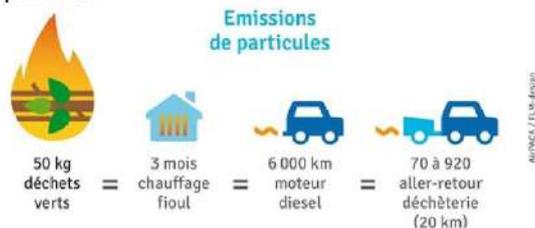
QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Ce sont les déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des déchets verts du jardin (tailles de haie, tontes de gazon, feuilles mortes...). Les biodéchets ont la capacité de "pourrir" et sont recyclables.

Près de 1 million de tonnes de déchets verts sont brûlés à l'air libre chaque année en France. Cette pratique est pourtant interdite, en application d'une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011.

Gaspiller c'est polluer

Brûler 50 kg de déchets verts génère des émissions de particules



Brûler, c'est gaspiller ! (Et c'est aussi interdit)



DE NOUVEAUX USAGES POUR UNE PRATIQUE QUI ÉVOLUE

SI JE NE LES BRÛLE PAS J'EN FAIS QUOI ?



1. Je pratique le paillage
2. Je composte
3. Je me rends en déchetterie



Si on composte, ça marche !

1/3 de moins de déchets dans la poubelle d'ordures ménagères



La CCSB vous conseille et met à disposition des moyens pour vos déchets verts...

7
déchetteries



20
Composteurs collectifs

FLASH INFO



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

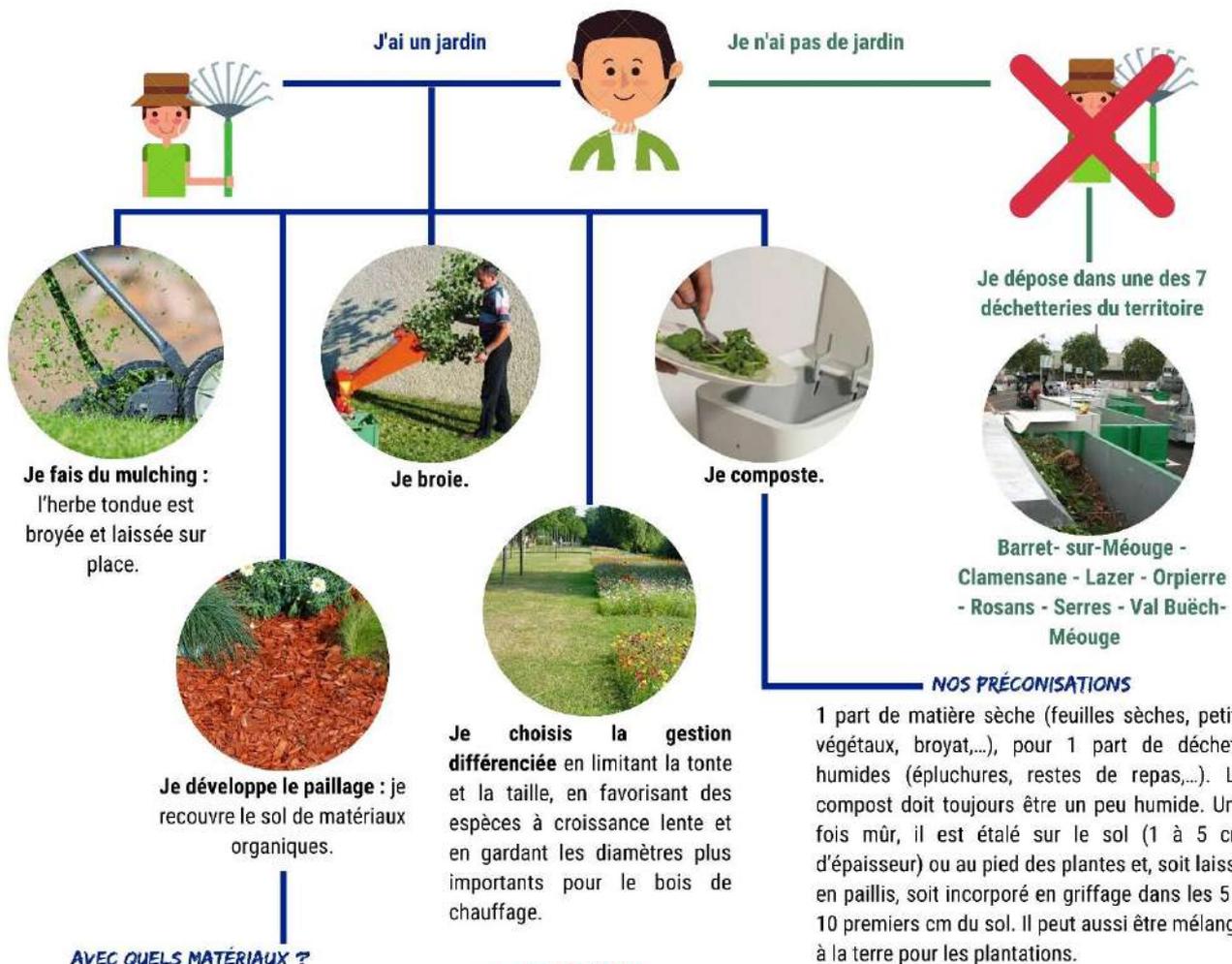
L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONAI-BUËCH

CHEZ MOI J'AGIS AUSSI POUR LA PLANÈTE

Quelles alternatives
pour mes déchets
verts ?

Des solutions dont vous serez le 1er bénéficiaire :

- ✓ Moins d'arrosage et d'entretien (je gagne du temps !)
- ✓ Moins d'usage de produits chimiques (un plus pour mon sol et ma santé)
- ✓ Plus d'argent économisé
- ✓ Je lutte contre le dérèglement climatique au côté de millions de personnes !



AVEC QUELS MATÉRIAUX ?

Le paillage organique peut être composé de copeaux de bois, d'écorces de pin ou de tailles de haies et d'arbustes broyés (qui durent bien plus longtemps) ainsi que de tontes de gazon ou de feuilles mortes.

LES DÉCHETS VERTS
C'EST MON AFFAIRE
www.jeu.d'astuces



Retrouvez l'ensemble des trucs et astuces dans le guide conçu par la communauté de communes, sur ce lien : <https://www.sisteronais-buech.fr/blog/publication/les-dechets-verts-cest-mon-affaire/>

Vous habitez un immeuble ou vous n'avez pas envie d'installer un bac dans votre jardin ?

Le compostage partagé, c'est simple et ça marche ! Contactez-nous !

Pôle environnement de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. Carrefour du 8 mai 1945 - 05300 Garde-Colombe - 04.92.66.25.49 / environnement@sisteronais-buech.fr

FLASH INFO



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buéch

L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
SISTERONAI-BUËCH

#32 - Février 2020



CC SisteronaisBuech



@CCSisteronBuech



Communauté de Communes du Sisteronais-Buéch

www.sisteronais-buech.fr

JOURNÉE DE SUIVI DES COMPOSTEURS COLLECTIFS ET DES ETABLISSEMENTS

Depuis quelques années déjà, la CCSB met en place en concertation avec les habitants et les mairies, des composteurs collectifs en pied d'immeuble ou en cœur de village mais aussi dans les établissements volontaires (EHPAD, Écoles...) sur le territoire. Lorsque la demande d'acquisition de composteurs est effectuée, une convention est signée et la CCSB s'engage alors à suivre les composteurs pendant deux ans.

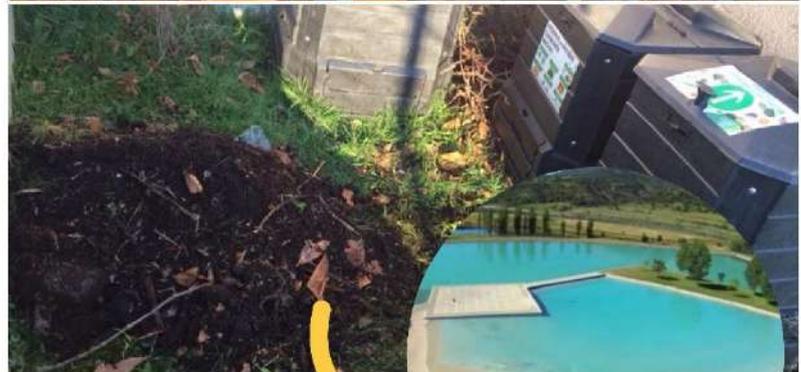
Ainsi, l'équipe du pôle environnement a effectué, fin janvier, une journée de suivi avec réapprovisionnement des bacs à broyat. Pour information : chaque "aire de compostage" est composée de composteurs où les habitants ou professionnels viennent jeter leurs déchets de cuisine et également d'un bac à broyat qui permet d'ajouter régulièrement de la matière sèche et carbonée dans les composteurs.

Cette alternance de matières sèches (broyat) et humides (déchets de cuisine) est nécessaire pour un bon processus de compostage. Une fois les bacs à broyat remplis, l'équipe a brassé l'intérieur des bacs afin de mélanger et d'aérer les matières. Les sites visités lors de cette journée sont : le VVF de Lagrand, le camping des Princes d'Orange, l'école des Lavandes et l'EHPAD d'Orpierre, Les HLM les Richards, les Jardins d'Anthony et le Foyer Soleil à Laragne, L'EHPAD et l'école de Ribiers et enfin le Jardin d'enfants et l'EHPAD de Serres.

**"RIEN NE SE PERD, TOUT SE
TRANSFORME !"**

Au jardin d'enfants de Serres, le tas de compost obtenu a été récupéré par les agents techniques et acheminé à la Germanette pour jardiner les espaces verts et les plantations.

**Simple, efficace... un bel exemple des bienfaits et des avantages de
l'économie circulaire et de retour de la matière au sol !**



FLASH INFO



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
SISTERONAIIS-BUËCH

#32 - Février 2020



CC SisteronaisBuech



@CCSisteronBuech



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

www.sisteronais-buech.fr

FORMATIONS AUX DÉCHETS VERTS

Des formations d'accompagnement aux évolutions de pratiques en gestion des espaces verts sont animées par le pôle environnement, avec l'association ECOLOC. Il s'agit d'un cursus de 4 journées de formation à destination des agents techniques des espaces verts des communes, collectivités ou établissements. Objectif : sensibiliser et former à de nouvelles pratiques de gestion des déchets verts. A l'issue de ces formations un cahier des charges adapté aux participants et présentant ces nouvelles pratiques sera établi.

3 journées ont déjà eu lieu :

- la première le 12 décembre 2019 à Garde-Colombe, avec une présentation globale de la gestion intégrée et différenciée des espaces verts avec mise en pratique (détail dans le mail précédent),
- la 2ème au parc d'activités de Sisteron-Val de Durance, sur la réglementation et la mise en place des aires de stockage et broyage des déchets verts, suivi d'un atelier participatif sur l'identification des besoins pour mettre en place de nouvelles pratiques.
- la 3ème session à Ribiers le 11 février 2020, sur le compostage, avec présentation de la méthode et du processus d'installation d'un composteur en coeur de village suivi d'ateliers participatifs l'après-midi.



Programme à venir :

- Quatrième et dernière journée à la Germanette le 17 mars prochain.





#32 - Février 2020  CC SisteronaisBuech  @CCSisteronBuech  Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch www.sisteronais-buech.fr

APPEL À PROJET DÉCHETS VERTS

La CCSB a été retenue pour ce projet car elle s'est engagée à poursuivre les actions suivantes déjà entreprises et financées par l'ADEME et la Région :

- Appel à Projet Économie Circulaire (AAP) 2016 Déchets Verts : broyage des déchets verts des particuliers, professionnels et communes avec du petit broyeur mobile existant et utilisation du broyat sur place ou dans les composteurs du territoire ;
- Zéro Déchet Zéro Gaspillage – extension du périmètre à toute la CCSB.

Le déchet vert, un enjeu économique et environnemental

Les objectifs du programme pour répondre aux enjeux économiques et progresser dans la transition écologique et énergétique :

- Réduire les coûts de gestion en déchetterie (moins de volumes collectés, transportés et traités),
- Réduire les impacts environnementaux liés au transport de ces déchets (émissions de CO2, consommation de carburant, etc.),
- Amorcer un changement des comportements dans les pratiques de gestion,
- Favoriser l'économie circulaire avec un apport au sol local d'une matière organique de qualité.

Pratiques existantes menées par la CCSB :

- Les déchets verts collectés en déchetterie sont broyés et évacués en grande partie directement chez des agriculteurs par un prestataire dans le cadre d'un marché public.
- Le petit broyeur de la collectivité est utilisé par les agents techniques du service aux communes lors de leurs interventions. Il est à disposition des communes qui le souhaitent sous forme de location.
- Des actions de prévention sont menées en faveur du compostage (suivi / déploiement / journées d'information) dans le cadre des programmes Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage et « lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire ».

Retour sur les pratiques existantes :

- Le tri reste un point sensible, beaucoup d'indésirables se retrouvent dans les déchets verts et ne permettent pas d'obtenir un broyat de bonne qualité. Un requis pourtant indispensable pour valoriser le broyat localement. Broyat qui intéresse vivement les agriculteurs pour mélanger avec leurs effluents d'élevage.
- Les mairies communiquent sur les interdictions de brûlage à l'air libre mais peu sur les gestes de prévention, cependant, plusieurs se positionnent favorablement pour une évolution des pratiques de gestion des déchets verts et souhaitent obtenir des supports d'informations pour leurs administrés.

Pistes d'améliorations pour la suite du projet

3 axes stratégiques ont été dégagés : la prévention, le broyage des déchets verts en régie, le développement du compostage, auprès des particuliers, des communes et des professionnels. Ces actions seront développées dans le cadre de l'AAP, visant à : l'éco-exemplarité de la collectivité (CCSB et communes) et la prévention de la production des déchets des professionnels, de leur recyclage et de leur valorisation dans une logique de proximité.



Adivalor :

Article La Provence du 10/11/2020

SISTERONNAIS-BUËCH

On récupère les déchets agricoles



La Communauté de communes du Sisteronais-Buëch met en place une campagne de récupération de déchets agricoles avec la filière Adivalor (éco-organisme en charge des déchets agricoles) du 16 au 21 novembre à la déchetterie de Ribiers. Cette opération se déroule deux fois par an depuis 2018, en mai et novembre, et ce sont entre 10 et 30 tonnes de déchets qui sont récupérés et recyclés au lieu d'être enfouis avec les encombrants, ce qui doit encourager les professionnels à profiter de cette action.

Malgré une communication ciblée sur les modes de conditionnement de ces produits et la présence d'un agent de contrôle sur place, certains dépôts effectués ne respectent pas les consignes de tri.

Certains filets paragrêles ont été refusés au centre de tri, ils n'étaient pas bien enroulés. Une forte vigilance est prévue pour l'opération de récupération de cette année, le but n'étant pas simplement la récupération de ces produits mais bien le recyclage pour la valorisation.

J.-M.D.

Article DL du 14/11/2020

La communauté de communes encourage les agriculteurs recycleurs

Dans le cadre d'un partenariat entre la région Sud, la filière Adivalor et la communauté de communes du Sisteronais-Buëch, une campagne de récupération de déchets agricoles est organisée du 16 au 21 novembre.

L'industrie de la protection des plantes, les coopératives agricoles, les négociants agricoles et les agriculteurs sont les principaux actionnaires d'Adivalor, un éco-organisme en charge de la valorisation des déchets agricoles.

« Cette filière propose aux collectivités de se regrouper pour communiquer sur la récupération des déchets des agriculteurs, explique Alain d'Heilly, vice-président de la CCSB en charge de la partie environnementale. Si elle s'est bien développée dans les Alpes-de-Haute-Provence, elle l'était moins dans les Hautes-Alpes mais la balance se stabilise. » Une enquête réalisée dans notre département avait en effet révélé que les agriculteurs déposaient bien leurs déchets en déchèterie mais que l'organisation en place ne permettait pas de les recycler entièrement. Ils

étaient alors enfouis avec les encombrants. Au vu des coûts de plus en plus onéreux engendrés par l'enfouissement, Adivalor avait proposé à la collectivité de devenir point de regroupement et supporte le recyclage par des soutiens financiers en rapport du tonnage collecté. Une grande opération de collecte est donc organisée pour tous les déchets d'origine agricole à la déchèterie de Val-Buëch Méouge, à Ribiers, seul point du territoire assez grand pour un tel stockage.

Recycler pour valoriser

Les agriculteurs et éleveurs peuvent y apporter certains de leurs déchets issus de leur activité : ficelles de bottes et filets de balles rondes, films plastiques d'élevage (ensilage et enrubbage), filets paragrêle (sans les attaches ni les mandrins). Ces déchets doivent être conditionnés correctement, ils ne doivent pas être souillés par de l'eau, de la terre ou d'autres produits et certains doivent être contenus dans un sac de collecte spécifique (sacs distribués gratuitement par les agents des déchèteries). En revanche, les big-bags, les sacs d'en-



Du 16 au 21 novembre, une grande opération de collecte des déchets d'origine agricole est organisée à la déchèterie de Ribiers, seul point de collecte du territoire du Sisteronais-Buëch.

Photo Le DL/Bernard VALAT

grais, les sacs en papier ainsi que les films plastiques de maraîchage ne font pas partie des flux collectés en déchèteries mais peuvent être apportés en d'autres points particuliers du territoire (Alpesud à Laragne, Serres, Lazer, Sisteron et Ets Magnan à Sisteron).

Plus de 150 000 tonnes de produits recyclables (emballages divers, films, ficelles, tuyaux, palettes bois, cartons divers, ferrailles...) sont utili-

sés chaque année par les agriculteurs et les entreprises d'agrofourniture, à quoi s'ajoutent les déchets vétérinaires et les pneus usagés. Adivalor participe aux réflexions en cours concernant le recyclage d'autres types de déchets de l'agrofourniture, tels que les effluents de produits phytopharmaceutiques, œnologiques ou d'autres plastiques usagés (gainés d'irrigation et films non tissés).

Bernard VALAT

Une marge de progression

Cette opération a lieu deux fois par an depuis deux ans. Chaque année, ce sont entre 10 et 30 tonnes de déchets sur le territoire qui sont ainsi récupérés pour être recyclés au lieu d'être enfouis avec les encombrants mais le taux de recyclage actuel est estimé à environ 30 %. La marge de progression existe bel et bien. Les professionnels y ont trouvé une solution de proximité pour aller plus loin dans leur démarche d'exploitation en faveur de l'environnement et de la responsabilité de leurs déchets. Par ailleurs, malgré une communication ciblée sur les modes de conditionnements des produits et la présence d'un agent de contrôle sur place, certains dépôts effectués ne respectent pas les consignes de tri, notamment sur des filets paragrêles mal enroulés. Aussi, cette année la vigilance sera de mise car le but n'est pas la simple récupération des produits mais bien le recyclage pour leur valorisation.

Compostage :

Article DL du 15/02/2020

VAL-BUËCH-MÉOUGE

Des composteurs installés au parc de la Toscane

Cette action s'inscrit plus globalement dans le cadre du plan local de prévention des déchets ménagers.

Dans le cadre de son programme de prévention déchets verts, la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) organise et anime un cursus de quatre journées de formation à destination des agents techniques des espaces verts des communes, collectivités ou établissements qui vise à sensibiliser et à former à de nouvelles pratiques de gestion des déchets verts.

À l'occasion de la troisième journée, qui s'est déroulée à Ribiers, une aire de compostage a été installée dans le

jardin de la Toscane.

Cette action s'inscrit plus globalement dans le cadre du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la CCSB, qui s'engage dans une politique volontariste de réduction des déchets.

Déchets fermentescibles : plus de 30 % de la production d'ordures ménagères

Les déchets fermentescibles représentent plus de 30 % de la production d'ordures ménagères. Le compostage de ces déchets est une action aisée à mettre en œuvre, peu onéreuse et permettant de réduire considérablement la production totale d'ordures

ménagères. La CCSB souhaite donc étendre cette pratique.

Le composteur collectif qui a été installé cette semaine en présence du maire Gérard Nicolas au parc de la Toscane, à Ribiers, est prévu pour l'usage des habitants du village. Ils peuvent trier leurs déchets de cuisine et les apporter sur cette aire de compostage collectif. Pour faciliter les dépôts, la CCSB peut mettre à disposition des petits "bio seaux" munis de couvercles. Ils sont à retirer directement au pôle environnement de la CCSB à Garde-Colombe ou très prochainement à la mairie de Ribiers.

Pour un bon processus de compostage des déchets, un bac à broyat a été positionné



Gérard Nicolas a suivi l'installation du composteur collectif.

Photo Le DL/Jacques BAJARD

à côté du composteur. Le principe est d'ajouter à chaque dépôt de déchets de cuisine (épluchures, restes de repas...) la même quantité de

broyat pour recouvrir ces déchets. L'alternance des couches humides (épluchures) et sèches (broyat) est essentielle.

Article La Provence du 18/02/2020

VAL BUËCH-MÉOUGE

Une aire de compostage à Ribiers

Les agents techniques des communes de l'intercommunalité du Sisteronais-Buëch (CCSB) bénéficient d'une formation de sensibilisation sur les nouvelles pratiques de gestion des déchets verts. Par exemple, une aire de compostage vient d'être installée à Ribiers, dans le Jardin de la Toscane. Cette aire est destinée aux habitants afin qu'ils puissent y déposer leurs déchets de cuisine. Des petits "bio-seaux" munis de couvercle peuvent être récupérés au pôle environnement de la CCSB de Garde Colombe ou très bientôt, à la mairie de Ribiers.

J.-M.D.



Article DL du 26/02/2020

LARAGNE-MONTÉGLIN

L'hôpital se met au compostage

Le centre hospitalier Buëch-Durance (CHBD) et la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) travaillent désormais main dans la main en vue de réduire les déchets. Pour preuve, l'installation d'une aire de compostage des déchets verts.

Après plusieurs réunions de travail à la fin de l'année dernière sur la thématique du tri des déchets, notamment des emballages mais aussi des déchets de cuisine, et sur la gestion des déchets verts, le pôle environnement de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) avait mis à disposition des plaquettes d'informations sur le tri des déchets et des réglettes de tri que l'administration du centre hospitalier Buëch-Durance (CHBD) avait diffusées au personnel.

Ainsi, les professionnels hospitaliers ont été à nouveau sensibilisés au tri des déchets, pour une pratique écocitoyenne que ce soit au travail, comme à la



Pôle environnement de la communauté de communes, services techniques et cuisiniers du centre hospitalier Buëch-Durance se sont retrouvés pour l'installation d'une aire de compostage au sein du centre hospitalier laragnais. Photo Le DL/Bernard VALAT

maison. Pour débiter l'année, les services techniques ont participé aux séances de formation "accompagnement aux évolutions de pratique de gestion des déchets verts" coordonnées par Amélie Auffret, chargée de mission déchets verts au sein de la CCSB. Cette

dynamique de formation a permis aux services de l'hôpital de passer la vitesse supérieure en termes de gestion des déchets.

Une synergie entre plusieurs services

Ainsi, d'une volonté commu-

ne entre les cuisiniers et les agents des espaces verts et avec le soutien de la CCSB, une aire de compostage a vu le jour cette semaine, derrière la cuisine du CHBD.

Les cuisiniers peuvent, chaque jour, y jeter leurs déchets de préparations de repas ainsi

que les restes de plats non servis et recouvrir le tout avec du broyat qui sera apporté de manière régulière par les services techniques. Une fois coupés, les déchets verts seront broyés sur place puisque l'acquisition d'un broyeur est en cours. Les services techniques les déposeront soit dans le bac à broyat soit en paillage sur les massifs et les arbres du parc de l'hôpital.

Un travail d'équipe valorisant puisque les déchets, qui étaient jusqu'à présent jetés aux ordures ménagères ou stockés, seront désormais réutilisés in situ pour embellir le parc. Côté cuisine, une démarche de réduction des déchets est aussi amorcée avec la volonté de passer en bacs inox pour limiter l'usage des barquettes en plastique à usage unique. Une démarche pour essayer de mieux trier les emballages et réduire les déchets alimentaires au niveau du self va aussi être entreprise avec le soutien de la chargée de mission de lutte contre les pertes le gaspillage alimentaire de la CCSB.

Bernard VALAT

Site Internet de la CCSB du 12/03/2020



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

12 mars · 🌐

Installation d'un composteur à disposition des agents du siège de la CCSB à Sisteron.

Amélie, chargée de mission à l'économie circulaire de la communauté de communes, a expliqué et conseillé les agents afin d'obtenir le meilleur compost possible !

Après Garde-Colombe, c'est donc un 2ème bureau de l'intercommunalité qui bénéficie d'un composteur.

Les déchets verts, c'est notre affaire !



Article DL du 10/12/2020

GARDE-COLOMBE | SISTERONAIIS-BUËCH

Des composteurs mis en place dans les déchèteries

Depuis quelques jours, la communauté de communes du Sisteronais-Buëch a installé des composteurs dans les déchèteries de Serres, Rosans, Orpierre, Lazer et Ribiers (Val Buëch-Méouge).

Ainsi, les personnes qui se rendent dans ces déchèteries peuvent désormais amener également leurs biodéchets et les déposer dans les composteurs collectifs nouvellement installés. Cela permet d'avoir dans un même lieu, plus de possibilité de tri. Il faut savoir que les biodéchets re-

présentent 35 % des poubelles. Les enfouir ou les incinérer est contre-productif car ils sont une ressource composée jusqu'à 90 % d'eau et qu'ils peuvent être facilement triés et valorisés en compost. Comme le souligne Florent Armand, vice-président en charge du volet prévention et communication de la gestion des déchets à la CCSB : « Chaque habitant du Sisteronais-Buëch jette en moyenne 86 kg de biodéchets, chaque année, dans les ordures ménagères. Pourtant, ces déchets sont des fertili-

sants gratuits et naturels. En réduisant la présence des biodéchets dans nos poubelles ultimes qui terminent sous terre, nous pouvons mieux maîtriser les coûts du service des ordures ménagères. Il est important de changer nos pratiques et devenir plus responsables envers notre territoire. »

Des composteurs mis en place. Photo Le DL/CCSB



Article La Provence du 12/12/2020

SISTERONAIIS-BUËCH

Cap vers le compost

Depuis quelques jours, il est possible d'amener ses biodéchets dans les déchetteries de Serres, Rosans, Orpierre, Lazer et Ribiers. Ces déchets sont une ressource composée jusqu'à 90% d'eau et peuvent donc être facilement triés et valorisés. Chaque habitant du Sisteronais-Buëch jette en moyenne 86 kg de biodéchets, chaque année, dans les ordures ménagères. Des fertilisants pourtant gratuits et naturels. En réduisant la présence des biodéchets dans les poubelles (qui terminent sous terre) chacun peut ainsi assurer un geste pour la planète et donc pour soi-même.

/PHOTO J-M.D.



ZDZG / Gaspillage alimentaire :

Article Facebook de la CCSB 30/03/2020



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Publié par Matthieu Aucomte [?] · 30 mars, 15:07 · 🌐

Nous vous proposons un nouveau rendez-vous, avec des recettes éco-responsable ! 🌱🌍

L'idée : chaque semaine, retrouvez un ou plusieurs conseils zéro déchet à créer chez vous. Des fabrications qui vous seront utiles au quotidien, tout en gaspillant moins !

#1 - La lessive maison au savon de Marseille 🧴💎 ... Afficher la suite



- **100g** de savon de marseille
- **2 litres** d'eau
- **3 cuillères à soupe** de bicarbonate de soude
- **Quelques gouttes** d'huile

Article Facebook de la CCSB 09/04/2020

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

@CCSisteronaisBuech

Accueil

Publications

Avis

Vidéos

Photos

À propos

Communauté

Évènements

Offres d'emploi

Services

[Créer une Page](#)

👍 J'aime 📡 S'abonner ➦ Partager ⋮

Chaque semaine, retrouvez un ou plusieurs conseils zéro déchet à créer chez vous. Des fabrications qui vous seront utiles au quotidien, tout en gaspillant moins ! 🌱🌍

#2 - L'adoucissant maison 🧴🌿

Préparation : ... Afficher la suite



- **30 cl** de vinaigre blanc
- **60 cl** d'eau
- **10 gouttes** d'huile essentielle

POURQUOI FABRIQUER SON ADOUCISSANT MAISON ?

📍 Faire son adoucissant est synonyme d'économie

📍 Faire son adoucissant

Article Facebook de la CCSB 20/04/2020

 **Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch** 20 avril, 17:06 · 🌐

Chaque semaine, retrouvez un ou plusieurs conseils zéro déchet à créer chez vous. Des fabrications qui vous seront utiles au quotidien, tout en gaspillant moins ! 🌱🌍

#4 – Le déodorant naturel

Préparation : ... [Afficher la suite](#)



- 50g d'huile de coco
- 50g de bicarbonate de soude
- 40g de fécule de maïs
- 5 gouttes d'huile essentielle de palmarosa, sauge ou lavande

Articles Facebook de la CCSB 25/09/2020

 **Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch** 1j · 🌐



FNE 04
2j · 🌐

Venez jouer, la lutte contre le gaspillage alimentaire et les alternatives au brûlage des déchets verts n'auront plus de secret pour vous !

@ademeofficiel @mar... [Afficher la suite](#)



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a ajouté un évènement.

3 j



JEU, 1 OCT. À 08:00

Sensibilisation Gaspi et Déchets vert

Laragne-Montéglin

Causes

☆ Ça m'intéresse

Photo du stand



Déchetteries :

Article DL du 10/01/2020

SISTERONAIIS-BUËCH

Les déchèteries se mettent à l'heure d'hiver



La communauté de communes du Sisteronais-Buëch modifie les horaires d'ouverture de ses déchèteries.

Cette décision s'intègre dans la volonté de contenir les coûts face à l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes, une taxe qui prend 29% d'augmentation entre 2017 et 2023, tout en continuant à offrir un service de qualité aux usagers. Cela permettra aussi de faciliter l'accès aux usagers tout en assurant un accueil par les agents de déchèterie. Ces horaires d'hiver ne changent en rien les règles qui régissent la fréquentation ou les déchets acceptés et triés. Le dernier accès autorisé aux déchèteries est fixé à 10 minutes avant la fermeture.

La communauté de communes du Sisteronais-Buëch modifie les horaires d'ouverture de toutes ses déchèteries à compter du 1^{er} octobre.

Photo Le DL/Bernard VALAT

Horaires du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 mars 2021 (saison basse)

- Barret : les jeudis et samedis, de 8h30 à 12h.
- Clamensane : les mercredis et samedis, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Lazer : du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Orpierre : du lundi au samedi (sauf le jeudi), de 8h30 à 12h.
- Ribiers : du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Rosars : les lundis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; mercredi et samedi, de 8h30 à 12h.
- Serres : les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; le samedi de 8h30 à 12h.

Service des déchèteries, pôle environnement de la CCSB.
Hameau des Buissons
à Garde-Colombe.
Contact : environnement
@sisteronais-buech.fr
ou au 04 92 66 25 49.

Article DL du 21/04/2020

Déchèteries et agences postales rouvrent progressivement

Depuis le 15 mars, les agences postales intercommunales de Monétier-Allemont, Valdoule et Ventavon, et les sept déchèteries gérées par la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB), sont fermées. Ces services rouvrent avec des modalités particulières.

« Nous avons été saisis par de nombreux particuliers et entreprises concernant la problématique de l'envoi et de la réception de colis, rapporte Gérard Tenoux, premier vice-président de la CCSB. J'ai donc sollicité La Poste afin d'étudier une ouverture progressive et sécurisée des trois agences postales intercommunales. » Un accord a été trouvé pour les ouvrir une demi-journée par semaine. La date de réouverture sera précisée dès lors que les équipements de protection et de distanciation auront été fournis par La Poste.

Cette réouverture progressive doit intervenir dans les prochains jours, comme au Poët où elle sera ouverte tous les mercredis de 8 h 45 à 12 h 15 pour



Pour une bonne gestion des flux et la protection des gardiens de déchèteries, il est demandé aux utilisateurs professionnels de respecter les consignes données. Pour l'instant, les déchèteries ne sont pas encore ouvertes aux particuliers. Photo DR

des opérations d'ordre bancaire ou postal, sauf pour les colis. Il est par ailleurs demandé de se munir de son propre stylo et de respecter les mesures barrières.

Les déchèteries ouvertes uniquement aux professionnels

La communauté de com-

munes a également décidé de rouvrir les déchèteries pour les professionnels. « Pour arriver à gérer au mieux et en toute sécurité le flux des usagers, nous avons opté pour une réouverture progressive », explique le président Daniel Spagnou. La mesure est effective depuis mardi dernier.

Dans un premier temps, seule-

ment trois déchèteries sont ouvertes aux professionnels (Ehpad, entreprises du BTP, artisans) et aux communes pour les déchets de nettoyage urbain : Ribiers (mardi matin et vendredi matin de 8 h 30 à 12 heures), Lazer (mardi matin et vendredi matin de 8 h 30 à 12 heures) et Serres (mercredi matin de 8 h 30 à 12 heures).

Les entreprises sont visées en priorité car cela leur permet de se débarrasser en priorité de leur stock de déchets entassés depuis le début du confinement.

Afin de pouvoir respecter les mesures de sécurité et de distanciation imposées dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, l'accès aux déchèteries est possible uniquement à ces jours et horaires, sur rendez-vous, avec inscription préalable auprès du pôle environnement de la communauté de communes, au 07 89 07 86 35. Il est demandé de respecter ces consignes pour éviter les afflux massifs en même temps, et ainsi, de réguler les flux.

Un bilan de ces mesures sera effectué en fin de semaine pour étudier comment accroître ensuite les horaires d'ouverture et les possibilités d'accès, dans le respect des mesures sanitaires et surtout pour la protection des gardiens de déchèteries, notamment en direction des particuliers. Des consignes qui n'ont visiblement pas été respectées malgré leur affichage : les déchèteries ne sont pas encore ouvertes aux particuliers.

Bernard VALAT

Article DL du 14/05/2020

SISTERONNAIS-BUËCH

Déchèteries : toujours des problèmes



À la déchèterie de Lazer. Photo Le DL/Bernard VALAT

Les agents des déchèteries de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch rencontrent encore des soucis avec certains usagers qui, n'ayant pas pris rendez-vous ou s'étant présentés en dehors des horaires prescrits, les ont verbalement agressés. La CCSB rappelle les règles à appliquer avec rigueur lors de cette crise sanitaire. Il faut s'inscrire au minimum la veille. Deux numéros sont à dis-

position (07 89 07 86 35 et 06 77 29 68 58). Les flux étant nombreux, il est important de respecter l'organisation des plannings car les rendez-vous sont pris toutes les 10 minutes. Les usagers n'ont que ce court laps de temps pour décharger. De plus, les usagers sont tenus de respecter les gestes barrières (port du masque et de gants) car les gardiens ne peuvent pas aider au déchargement.

Article DL du 30/05/2020

SISTERONNAIS-BUËCH

Vers un retour à la normale dans les déchèteries



À partir du mardi 2 juin, les sept déchèteries de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch reprennent leur fonctionnement normal, mais toujours avec les mesures barrières. Photo Le DL/Bernard VALAT

À partir de mardi 2 juin, les déchèteries de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch reprennent leur fonctionnement normalement, c'est-à-dire que les usagers pourront y accéder sans rendez-vous, aux journées habituelles d'ouverture. Dans un premier temps, du 2 au 6 juin, les horaires seront adaptés et basés sur une journée continue avec, pour certains, une demi-heure de fermeture le temps de midi (voir horaires ci-contre).

Pour la santé de tous, il est demandé de continuer à respecter les gestes barrières et les consignes de sécurité. Ainsi, il faut rester à un mètre de distance des gardiens et des autres usagers, porter masque

et gants et éviter les contacts. Les entrées des véhicules sont limitées sur les sites, afin d'en réguler le flux. Il faut donc

rester patient et courtois car les gardiens ne peuvent pas aider au déchargement.

B.V.

Les horaires d'ouverture

- Barret-sur-Méouge : jeudi et samedi de 8 h à 12 h.
- Clamensane : mercredi et samedi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30.
- Lazer : du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30.
- Orpierre : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h et samedi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30.
- Rosans : lundi et jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30, mercredi et samedi de 8 h à 12 h.
- Serres : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30, samedi de 8 h à 12 h.
- Val Buëch Méouge (Ribiers) : du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30.

Les déchèteries seront fermées le 1^{er} juin (Pentecôte).

Article DL du 02/06/2020

ROSANS

Déchèterie : retour à la normale prévu aujourd'hui



L'agent responsable contrôle les apports.

Photo Le DL/Jean SCHULER

Durant toute la période du confinement, le service de la déchèterie était maintenu uniquement le jeudi et sur rendez-vous, avec une intense fréquentation. Jeudi 28 mai, les apports étaient encore cadencés suivant cette organisation, sous la maîtrise de l'agent préposé au site. Dès ce mardi 2 juin, les horaires habituels reprennent : lundi et jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h ; mercredi et samedi de 8 h à 12 h.

Article D'ici du 04/06/2020

Publié par Déborah Varet le jeu, 04/06/2020 - 12:11



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Réouverture complète des déchetteries du Sisteronais Buëch

A partir du 8 juin, les déchetteries de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch reprennent leur fonctionnement normal, c'est-à-dire que les usagers pourront y accéder sans rendez-vous, aux journées habituelles d'ouverture, selon les horaires d'été.

Pour la santé de tous, merci de respecter les gestes barrières et consignes de sécurité : restez à 1 mètre de distance des gardiens et des autres usagers, portez masques et gants, évitez les contacts.

Les entrées des véhicules sont limitées sur les sites, afin d'en réguler le flux. Soyez patients, restez courtois, les gardiens ne peuvent pas aider au déchargement.

BARRET JEUDI ET SAMEDI 8H/12H
CLAMENSANE MERCREDI ET SAMEDI 8H/12H ET 13H30/17H30
LAZER DU LUNDI AU SAMEDI : 8H/12H ET 13H30/17H30
ORPIERRE LUNDI, MARDI, MERCREDI ET VENDREDI : 8H/12H SAMEDI : 8H/12H - 13H30/17H30
ROSANS LUNDI ET JEUDI : 8H/12H ET 13H30/17H30 MERCREDI ET SAMEDI : 8H/12H
SERRES LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 8H/12H ET 13H30/17H30 SAMEDI : 8H/12H
VAL BUËCH-MÉOUGE (RIBIERS) DU LUNDI AU SAMEDI : 8H/12H ET 13H30/17H30

Haute-Provence **INFO**.com

Accueil [Chez vous](#) [Sortir](#) [Politique](#) [Faits divers](#) [Vidéos](#) [S'abonner à HPI](#) [Annonces lég](#)

SOLID'AURA
BPAURA ACCOMPAGNE SES CLIENTS PROFESSIONNELS
ET ENTREPRISES AVEC UN DISPOSITIF EXCEPTIONNEL

La communauté de communes du Sisteronais-Buëch informe sur les déchetteries et une campagne de nettoyage

15h38 - 09 juin 2020 par L.F. 0 commentaires



Le nettoyage permet de lutter également contre les traces du Covid-19. Tous Droits Réservés



MAI DE
VENEZ DÉCO
DE MOBI
EN M

Artic

Alpes-de-Haut
morts suite à l
mur à Revest-i

Alpes-de-Haut
offres de contr
la Région

Digne-les-Bair

Le fonctionnement des déchetteries revient à la normale en tenant compte de la crise sanitaire et les conteneurs sont au cœur d'une campagne de lavage.

Une campagne de lavage des conteneurs est en cours dans le territoire du **Sisteronais-Buëch**. Après le secteur de La Motte-Turriers, puis le Laragnais vient celui du Sisteronais à partir du 15 juin. Jusqu'au 24 juin Les conteneurs sont nettoyés après la collecte des déchets, donc très tôt le matin, provoquant probablement du bruit occasionnel. La **communauté de communes du Sisteronais-Buëch** se veut rassurante : *"le produit et la machine assurent la propreté, mais désinfectent et éliminent d'éventuelles traces de COVID-19 et dégraissent les conteneurs à l'aide d'un produit biodégradable et d'eau chaude. Une seconde campagne de lavage des conteneurs aura lieu à la fin de l'été, tout au long du mois de septembre."*

Après qu'un dépôt sauvage de débris a été constaté à **Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence)**, le président de la communauté de communes Daniel Spagnou s'est insurgé : *"Encore une fois, la ville de Sisteron s'est retrouvée jonchée de dépôts d'ordures au niveau des points propres ! Je tiens à rappeler qu'un service de ramassage des encombrants existe à la mairie, en lien avec les services et déchetteries de la **Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch**. Autrement dit, tout est mis en œuvre pour que les encombrants soient ramassés proprement. Ce comportement est intolérable. Cela démontre une hausse croissante d'incivilités intolérables et d'actes irrespectueux : c'est du saccage. Une ville qui vit, c'est une ville où l'on se respecte entre voisins et habitants".* Il a d'ailleurs menacé que des amendes soient dressées si cela devait se reproduire.

La vie reprenant petit à petit, les déchetteries retrouvent leur fonctionnement normal dans la **communauté de communes du Sisteronais-Buëch**. Les usagers pourront s'y rendre sans rendez-vous, aux journées habituelles d'ouverture et selon les horaires d'été puisque la saison arrive au moins selon le calendrier. Les gestes barrières et les consignes de sécurité sont toujours de rigueur : masques et gants et distance d'un mètre. Les entrées des véhicules sont cependant limités sur les sites afin d'en réguler le flux. Les usagers auront à s'armer de patience, d'autant que les gardiens ne peuvent pas les aider au déchargement.

Jours et horaires par site

Barret les jeudis et samedis de 8 heures à 12 heures

Clamensane les mercredis et samedis de 8 heures à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures 30

Lazer du lundi au samedi de 8 heures à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures 30

Orpierre les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures à 12 heures et les samedis de 8 heures à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures 30

Rosans les lundis et jeudis 8 heures à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures 30 et les mercredis et samedis de 8 heures à 12 heures

Serres les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures 30 et les samedis de 8 heures à 12 heures

Val Buëch-Méouge (Ribiers) du lundi au samedi de 8 heures à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures 30

SISTERONNAIS-BUÉCH

Des services qui rendent bien des services

Les mesures de confinement ont impacté l'organisation des services de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch mais les cinq pôles administratifs, les six espaces France services et MSAP, agences postales intercommunales et équipements restent ouverts au public.

En plus du personnel qui travaille sur le terrain (portage de repas, ripeurs, agents techniques, secrétaires de mairie), une partie des 130 agents de l'intercommunalité opère en télétravail.

En effet, grâce à David Aillaud, l'informaticien de la CCSB, les agents peuvent travailler depuis leur domicile avec des outils informatiques sécurisés pour accéder à leur environnement professionnel. Les agents techniques assurent une veille régulière des sites intercommunaux et sont toujours prêts à intervenir en cas d'urgence.

Le pôle développement économique est à l'écoute des acteurs du territoire pour les accompagner. Il relaie les aides mises en place par les partenaires économiques (CCI, CMAR, Départements, Région...), collecte les informations sur les problèmes en lien avec la crise sanitaire et les fait remonter aux pouvoirs publics.

Le personnel du Spanc se déplace toujours pour les contrôles périodiques, ventes, fin de chantier et continue aussi à traiter les demandes d'installation d'assainissement non collectif.

Enfin, le service communication de la CCSB intervient en relais pour informer la population, ce qui permet une plus grande réactivité.



Malgré le confinement, tous les services de la communauté de communes sont ouverts au public, à l'image des sept déchèteries du territoire (ici à Lazer). Photo Le DL/Bernard VALAT

Les espaces France services ouverts

Les espaces France service sont ouverts aux jours et horaires habituels et s'organisent autour de six points d'accueil (Sisteron, La Motte du Caire-Turriers, Lারণe, Valdoule, Rosans et Serres). La quasi-totalité de ces structures bénéficie à l'heure actuelle du label "espace France services" (EFS).

Les MSAP de Sisteron et Valdoule ont intégré ce dispositif le mois dernier et celle de La Motte-du-Caire travaille à sa labellisation pour l'an prochain. Toutes les démarches qui concernent la vie quotidienne se réalisent aujourd'hui en ligne.

Les demandes les plus fréquentes concernent l'accompagnement des usagers

sur ces démarches en ligne, comme la demande d'emploi, les retraites, l'allocation logement, les impôts, les complémentaires santé, les ressources CAF, la rénovation de l'habitat, une carte grise ou un permis de conduire.

Les EFS sont donc en première ligne pour aider les usagers, une chance quand on sait que la fréquentation globale de tous ces espaces sur le Sisteronais-Buëch se situe autour de 22 000 passages par an.

Bernard VALAT

Les EFS/MSAP sont ouverts aux jours et horaires habituels. Protocole : gestes barrières, masque obligatoire et distance physique. Se renseigner avant pour les permanences des partenaires.

Confinement : les déchèteries sont ouvertes

La communauté de communes du Sisteronais-Buëch reçoit beaucoup d'appels à ce sujet et le pôle Environnement fait savoir que les déchèteries ne sont pas fermées et fonctionnent aux horaires habituels. Les nouveaux horaires d'hiver permettent de faciliter l'accès aux usagers tout en assurant un accueil par les agents de déchèterie et ne changent en rien les règles qui régissent la fréquentation ou les déchets acceptés et triés. Le dernier accès autorisé aux déchèteries est fixé à 10 minutes avant la fermeture.

Service des déchèteries – pôle environnement (Garde-Colombe) Mail : environne-

ment@sisteronais-buech.fr ou par tél 04 92 66 25 49.

► Horaires jusqu'au 31 mars 2021 : **Barret-sur-Méouge** : jeudis et samedis de 8 h 30 à 12 h ; **Clamensane** : mercredis et samedis de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h ; **Lazer** : lundi à samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; **Orpierre** : lundi à samedi (sauf jeudi) de 8 h 30 à 12 h ; **Val-Buëch Méouge (Ribiers)** : lundi à samedi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h ; **Rosans** : lundi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h ; mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h ; **Serres** : lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h ; samedi de 8 h 30 à 12 h

Article Facebook de la CCSB du 05/10/2020



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

5 octobre, 09:35 · 🌐



La CCSB organise une campagne de caractérisation des encombrants jetés en déchetterie jusqu'au 9 octobre.

- ➡ Chaque benne est vidée au sol puis triée en différentes catégories selon la nature du déchet.
- ➡ Une opération qui a pour but de réduire l'enfouissement de ces déchets et d'améliorer leur valorisation.



4

5 partages

Collecte

Article DL du 25/03/2020

HAUTE-PROVENCE Les consignes de tri des déchets en temps de confinement ne sont pas toujours respectées

Collecte et tri des déchets : le Sydevom lance un appel au civisme

La collecte des ordures ménagères est gravement perturbée en cette période de crise sanitaire. Le Sydevom appelle les habitants et les professionnels à respecter les consignes de tri.

Les agents du Sydevom (Syndicat mixte départemental d'élimination et de valorisation des ordures ménagères) de Haute-Provence, qui regroupe huit intercommunalités, 167 communes, soit 116 700 habitants dans les Alpes-de-Haute-Provence, sont toujours mobilisés pour assurer au mieux l'évacuation de ces déchets et assurer la sécurité sanitaire des habitants.

Des protocoles sont également mis en place pour assurer



En raison de la fermeture des déchèteries, des décharges sauvages, voire l'utilisation perversive des conteneurs à ordures ménagères perturbent gravement la gestion des déchets. Photo Le DL/Bernard FALI

la sécurité des agents : désinfection des camions, port de gants à usage unique. « La collecte des emballages, le tri et la collecte du verre restent actifs sur tous les

secteurs du territoire tant que le centre de tri est ouvert », indique Marion Tiraboschi, chargée de communication au Sydevom.

Actuellement, seul un quart des agents du centre de tri est opérationnel. Selon l'évolution de la situation, Veolia pourrait être amené à fermer complètement son centre de tri.

■ Couches-culottes, lingettes, filets agricoles

Mais le centre de tri Veolia de Manosque a alerté le Sydevom de la dégradation inquiétante de la qualité du flux de tri sélectif qu'il reçoit. Ainsi cette semaine, les opérateurs ont constaté, dans le tri sélectif, la présence de couches-culottes, lingettes désinfectantes, masques et gants, sans compter les filets agricoles qui s'enroulent dans les machines et obligent l'arrêt de la chaîne de tri.

Au vu des risques sanitaires et de la surcharge de travail liée au manque de respect des consi-

gnes de tri et de l'effectif actuel très restreint, le centre de tri risque de fermer prochainement.

Le Sydevom appelle dès lors les habitants et les professionnels à respecter les consignes de tri. « Si les déchèteries sont fermées, les conteneurs de tri à disposition des habitants ne sont pas destinés à recevoir les déchets des professionnels : ils sont uniquement réservés aux déchets des ménages. Des filières spécifiques sont mises en place pour collecter les déchets agricoles. Adivalor organise tous les ans des collectes pour faciliter le tri des déchets agricoles spécifiques. Les entrepreneurs du BTP et autres artisans doivent conserver le temps de la crise sanitaire leurs déchets professionnels », précise Marion Tiraboschi.

B.F.

Article La Provence du 27/03/2020

L'INFO du jour

Les agents du Sisteronais-Buëch restent mobilisés

Nous sommes toujours motivés", déclarent les agents de la Communauté de communes Sisteronais-Buëch (CCSB). Beaucoup d'agents intercommunaux continuent à travailler, comme les aides à domicile, les agents techniques, les secrétaires de mairies et agents de collecte des déchets. Par exemple, le service de portage des repas est assuré, ainsi que les dépôts et relevés des courriers chez les personnes isolées, le rangement des repas ainsi que le tri des barquettes périmées dans les réfrigérateurs. Il faut également effectuer les contrôles sur les sites communautaires, les activités considérées comme essentielles sont maintenues. Dans la CCSB, les 14 agents de collecte des déchets se relaient pour assurer les tournées de ramassage dans les communes ainsi que les points sensibles comme les hôpitaux, les Ehpad. Si les déchetteries sont fermées depuis le confinement, les agents travaillent. Ils sont à l'œuvre et assurent la prévention des dépôts sauvages. En effet, certains n'ont pas hésité, en voyant les déchetteries fermées, à déposer des déchets devant les portails... et même à insulter des agents. D'autre part, si les dépôts de déchets en déchetteries doivent se réduire, les déchets ménagers vont augmenter du fait du confinement des populations.

J.-M.D.



Beaucoup d'agents intercommunaux continuent à travailler.

/PHOTO

Article DL du 06/04/2020

Covid-19, la résistance s'organise à la CCSB

Les mesures de confinement ont impacté l'organisation des services de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch, avec la fermeture des cinq pôles administratifs, des six espaces France services, des trois agences postales et de tous les équipements accueillant du public.

En plus du personnel sur le terrain (portage de repas, ripeurs, agents techniques, secrétaires de mairie), la majorité des 130 agents de l'intercommunalité est en télétravail. Grâce au technicien informatique de la CCSB, les agents peuvent travailler depuis leur domicile avec des outils informatiques sécurisés et accéder à leur environnement professionnel. Les agents techniques assurent une veille régulière des sites intercommunaux et restent prêts à intervenir en cas d'urgence.

À l'école de musique, les professeurs maintiennent le lien avec leurs élèves en leur proposant des cours et un suivi à distance. Les espaces France service renseignent par téléphone et le service de l'urbanisme continue d'instruire les dossiers, comme les services supports (finances, ressources humaines, moyens généraux) qui fonctionnent à distance. Le personnel du Spanc (service public d'assai-

nissement non collectif) ne se déplace plus pour les contrôles périodiques, de ventes ni de fin de chantier mais continue à traiter les demandes d'installation d'assainissement non collectif. Le service communication intervient en relais pour informer la population, ce qui permet une plus grande réactivité.

Tous les pôles sont joignables

Le pôle développement économique est plus que jamais à l'écoute des acteurs du territoire pour les accompagner. Il relaye les aides mises en place par les partenaires économiques (chambres de métiers, Région...), collecte les informations sur les problèmes en lien avec la crise sanitaire et les fait remonter aux pouvoirs publics.

Au pôle tourisme, les travaux d'aménagement de l'aire de jeux aquatiques et d'amélioration de la qualité de l'eau de la Germanette ont été suspendus. Les accès à la base de loisir et au lac de pêche sont interdits au public, comme au site de vol libre de Chabre.

Toutes les réunions du pôle Environnement sur la transition énergétique et écologique ont été ajournées et les déchèteries sont fermées au public. Le lien avec les entreprises chargées du traitement

et du recyclage des déchets reste quotidien. Les chargés de mission du pôle continuent à travailler à la préparation des actions de prévention et de sensibilisation au tri des déchets, de protection de l'environnement et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Bernard VALAT

NUMÉROS UTILES

- CCSB : 04 92 31 27 52.
- Espaces France services : 06 13 49 39 89.
- Spanc par mail spanc@sisteronais-buech.fr.
- Déchèteries : 07 89 07 86 35 (du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h).



Malgré l'épidémie, tous les services de la comcom du Sisteronais-Buëch assurent leurs missions avec flexibilité, sur le terrain ou en télétravail. Un effort est demandé aux habitants pour respecter les consignes de tri. Photo Le DL/B.V.

“ Je dois souligner l'engagement de l'ensemble de nos agents et leur témoigner ma gratitude. C'est grâce à eux que les services du quotidien sont assurés, sur le terrain avec les chauffeurs et ripeurs du service des ordures ménagères ou dans les bureaux avec les techniciens et agents administratifs qui continuent d'assurer leur mission, malgré l'épidémie. De très nombreux agents administratifs, techniques, informaticiens, professeurs et chargés de missions poursuivent leur travail depuis leur domicile de façon à permettre le fonctionnement des services intercommunaux. ”

Daniel Spagnou, président de la CCSB

Article D'ici du 02/06/2020

ACCUEIL * L'ACTUALITÉ DES ALPES DU SUD : BRIANÇON, GAP, MANOSQUE ! * INFO SERVICE

Sisteronais-Buëch : Lavage des conteneurs des ordures ménagères

 **Rouleau vierge Bâche 440g - Personnalisé...**
153,60 € Bobine sans impression Bâche Épaisse PVC 440gA partir de 2€30 le m²La banderole...
Easyflyer



Publié par Jennifer PASQUIER le mar. 02/06/2020 - 16:39



Une campagne de lavage des conteneurs en cours dans le territoire du Sisteronais-Buëch :

- 2 au 5 juin, secteur de La Motte-Turriers (OM, Emballages)
- 08 au 13 juin, secteur du Laragnais (OM et colonnes de tri)
- 15 au 24 juin, secteur du Sisteronais (OM et colonnes de tri)

Le lavage des conteneurs se fait à la suite de la collecte des déchets, aussi la laveuse interviendra suivant les tournées tôt le matin. La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch s'excuse de la gêne occasionnée. Pour l'information, le produit et la machine assurent la propreté mais désinfectent et éliminent d'éventuelles traces de COVID-19 et dégraissent les conteneurs à l'aide d'un produit biodégradable et d'eau chaude. Une seconde campagne de lavage des conteneurs aura lieu à la fin de l'été, tout au long du mois de septembre.

D'autre part, un important dépôt sauvage de détritrus divers a été constaté ce mardi à Sisteron.

Le Président Daniel SPAGNOU s'est dit furieux : « Encore une fois, la ville de Sisteron s'est retrouvée jonchée de dépôts d'ordures au niveau des points propres ! Je tiens à rappeler qu'un service de ramassage des encombrants existe à la mairie, en lien avec les services et déchetteries de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. Autrement dit, tout est mis en œuvre pour que les encombrants soient ramassés proprement. Ce comportement est intolérable. Cela démontre une hausse croissante d'incivilités intolérables et d'actes irrespectueux : c'est du saccage. Une ville qui vit c'est une ville où l'on se respecte entre voisins et habitants ».

Si ce genre de comportements nuisibles continuent, le maire de Sisteron prévient que désormais, des amendes pourront être dressées. Le COVID-19 étant toujours présent, c'est aussi un risque supplémentaire pour les agents et les habitants.

« La vie reprend enfin dans la commune, les sisteronais méritent d'avoir une ville où il faut bon vivre, pas une déchetterie à ciel ouvert », conclut Daniel SPAGNOU.

Article DL du 28/07/2020

SISTERONNAIS-BUËCH

« Ne votez pas l'enfouissement des poubelles »

Jean-Pierre Roux, nouveau maire de Sainte-Colombe, s'insurge contre la réorganisation du système de collecte des ordures ménagères dans la communauté de communes du Sisteronais-Buëch. Le point de collecte central serait supprimé et déplacé à plus de 3 kilomètres du village.

Comment valoriser la collecte des déchets ménagers sans dévaloriser le service ? C'est ce à quoi est confrontée la communauté de communes du Sisteronais-Buëch. Des points de collecte, auparavant installés dans les villages excentrés des routes principales, seraient sur le point d'être supprimés au profit de containers semi-enterrés plus proches des grands axes. C'est ce dont ne veut absolument pas Jean-Pierre Roux, le nouveau maire de Sainte-Colombe. « Nous avons plusieurs bacs à ordures ménagères dans le village, explique-t-il. En octobre dernier, le technicien chargé de l'organisation de la collecte des déchets à la CCSB nous a précisé qu'il étudiait la suppression, entre autres, du point de collecte du village, chef-lieu de la commune. »

Le maire ne veut pas des économies au détri-



« Nous ne voulons pas de la suppression du point de collecte des déchets au centre du village et à son déplacement à plus de 3 kilomètres » déclare Jean-Pierre Roux, maire de Sainte-Colombe. Photo Le DL/B.V.

ment du service aux habitants. « En cas de disparition de ce point de collecte au chef-lieu, le plus proche se situerait à 3,2 km, ce qui n'est absolument pas pratique pour les personnes âgées du village dont certaines ne sont pas motorisées », poursuit l'édile.

« Il n'est pas question de rentabilité mais de faisabilité »

Le risque serait la multiplication des dépôts sauvages dans la nature, évi-

demment contraire à l'effet recherché de protection de l'environnement. « Au-delà, cela susciterait l'incompréhension des usagers alors que la redevance des ordures est en hausse, confie Jean-Pierre Roux. D'abord on augmente la redevance et après on détériore la qualité du service. »

Fin juin, l'édile a envoyé un courrier au président, « une demande d'explication toujours sans réponse », et s'en est ouvert à la députée et à la sénatrice. « Si je m'insurge maintenant, c'est qu'à la prochain

ne séance du conseil communautaire [mercredi prochain, NDLR] va être votée l'acquisition et l'implantation de colonnes aériennes et semi-enterrées. Il faut que les élus des petites communes soient conscients que cette suppression des points de collecte risque aussi de leur arriver. » Et l'élu est bien décidé à faire savoir et valoir son point de vue. « Daniel Spagnou a présenté la gestion communautaire des déchets comme une réussite, conclut le maire. J'espère juste que le résultat ne sera pas le mê-

me pour l'eau et l'assainissement ! »

Ce que demande l'élu, c'est que soit prise en compte la situation particulière de sa commune et que des négociations soient ouvertes.

Un pont limité en tonnage

Alain d'Heilly, vice-président en charge de la gestion des déchets, connaît bien le problème. « Nous avons organisé une réunion publique pour que la population soit consciente de nos contraintes, explique-t-il. Nous avons des camions de 26 tonnes et le pont pour monter au village est limité en tonnage. Le village est en cul-de-sac et tout le monde passe par le point propre du carrefour D65/D30, au départ de la route qui monte au village, alors il faut faire jouer la solidarité des habitants. Ce n'est pas une question de rentabilité mais de faisabilité et, de toute manière, cette disposition n'est qu'en prévision du passage en régie, à la fin du contrat actuel de prestation avec Paprec/Gros. »

Cette question de collecte des ordures ménagères n'a pas fini d'animer les débats communautaires.

Bernard VALAT

Prévention :

Article Facebook de la CCSB du 20/02/2020



Accueil > Actualités > Formations aux déchets verts

> Formations aux déchets verts



Des formations d'accompagnement aux évolutions de pratiques en gestion des espaces verts sont animées par le pôle environnement, avec l'association ECOLOC. Il s'agit d'un cursus de 4 journées de formation à destination des agents techniques des espaces verts des communes, collectivités ou établissements. Objectif : sensibiliser et former à de nouvelles pratiques de gestion des déchets verts. A l'issue de ces formations un cahier des charges adapté aux participants et présentant ces nouvelles pratiques sera établi.

3 journées ont déjà eu lieu :

- la première le 12 décembre 2019 à Garde-Colombe, avec une présentation globale de la gestion intégrée et différenciée des espaces verts avec mise en pratique (détail dans le mail précédent),
- la 2ème au parc d'activités de Sisteron-Val de Durance, sur la réglementation et la mise en place des aires de stockage et broyage des déchets verts, suivi d'un atelier participatif sur l'identification des besoins pour mettre en place de nouvelles pratiques.
- la 3ème session à Ribiers le 11 février 2020, sur le compostage, avec présentation de la méthode et du processus d'installation d'un composteur en coeur de village suivi d'ateliers participatifs l'après-midi.

Programme à venir :

– Quatrième et dernière journée à la Germanette le 17 mars prochain.





> Les déchets verts, c'est mon affaire !

Date de parution : jeudi 16 janvier 2020

TÉLÉCHARGER

LIRE EN LIGNE

Nous sommes tous concernés par les déchets verts et devons apprendre à modifier nos habitudes, à inventer de nouvelles solutions. Pas de panique ! Elles existent et sont très simples ! Elles pourraient même savèrer être une autre façon d'envisager son quotidien...

Partager sur :



Article DL du 01/04/2020

Déchets sauvages : un rappel aux citoyens



Le centre de tri de Manosque a alerté la municipalité à la suite de mauvaises pratiques. Photo Le DL/Jean SCHULER

“Le pôle environnement de la communauté de communes, en charge de l'enlèvement et du suivi des déchets, a été alerté par le centre de tri de Véolia Manosque concernant la constatation d'un relâchement certain en la matière. Constat qui pourrait amener à l'arrêt des opérations de tri avec pour conséquence le retour à l'enfouissement sans toutefois stopper la levée des bacs dans les communes”, a indiqué la mairie de Trescléoux par communiqué.

“Sans vouloir faire porter une quelconque responsabilité aux habitants, il convient cependant de rappeler l'appel au civisme et au bon sens de tous”, pointe la commune.

Un rappel des bonnes pratiques

Pour rappel, les dépôts sauvages en tout lieu sont interdits (risque de contravention de

5^e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1 500 euros, 3 000 euros en cas de récidive).

Les déchets habituellement déposés à la déchèterie ne peuvent pas être traités correctement par les centres de tri et ne peuvent pas être réorientés vers les bonnes filières de traitement. Il faut donc garder ces déchets spécifiques y compris les déchets verts, à domicile. Une fois les déchetteries rouvertes, ils pourront librement être déposés.

“Il est nécessaire de continuer les efforts de tri. De ne pas vider sa poubelle ménagère dans les containers mais dans un sac-poubelle fermé. Nous pensons que les habitants appréciant et concourant tous à la qualité de vie du village seront les citoyens actifs de ces prescriptions”, conclut la municipalité.



— ACTUALITÉS —

« Gaspil, c'est fini ! » sur la foire aux dindes de Lagrand

Le 09 septembre 2020, FNE 04 et la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch ont participé à la foire aux dindes de Lagrand pour parler de leur projet de lutte contre le gaspillage alimentaire « **Gaspil, c'est fini !** ».

C'était une matinée bien animée sur le plateau de Lagrand, malgré les règles de distanciation mises en place. C'était l'occasion pour nous de présenter les panneaux de l'exposition « Faut pas gâcher » qui vous ont beaucoup intéressés.

Petits et grands ont joué à notre jeu de la roue sur l'alimentation et le gaspillage alimentaire et on gagné des lots ! Nous avons beaucoup échangé avec les visiteurs de la foire et avons pu partager les avancés de notre projet et des astuces anti-gaspil.

Et tout ça, en compagnie des dindes, poules, pintades et pigeons !

Et tout ça, en compagnie des dindes, poules, pintades et pigeons !



Notre travail sur le projet continue : nous travaillons sur l'accompagnement de tous les acteurs de la CCSB pour les aider à réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire de la collectivité. Nos prochaines animations se dérouleront au marché de Sisteron et Laragne, venez nous voir !

Lors de la première année du projet « Gaspi, c'est fini ! » nous avons pu travailler avec 19 établissements volontaires :

19
cibles
volontaires

670
personnes
touchées

21 000
kg de nourriture
pesée

 **12**
établissements
scolaires

 **2**
EHPAD

 **2**
marchés
hebdomadaires

 **2**
cuisines
centrales

 **1**
restaurant

Article La Provence du 22/09/2020

LA MOTTE-DU-CAIRE

Un atelier sur les déchets pour les écoliers

Une journée de sensibilisation à la réduction des déchets plastiques a eu lieu à l'école de la Motte-du-Caire.

Gaetan Martinon animateur de L'écho des Sources, spécialisé dans les interventions scolaires, ateliers écocitoyens et balades contées naturalistes, a accompagné 26 élèves.

Ceci s'inscrivait dans le cadre du projet animé par la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch : "Zéro plastique entre Buëch et Durance", subventionné

par la Région Sud, et mené par Audrey d'Heilly chargée de mission du Pôle Environnement de l'intercommunalité, et Jennifer Moullet, stagiaire en formation à Gap en Master de Gestion durable des Territoires.

Le matin, à l'école, il y eut une intervention en classe sur le thème "Nos déchets sont des petits bouts de planètes", avec un lien sur les filières de recyclage des plastiques : cycles de vie, dégradation, problématiques de pollution et de gaspillage de

matières premières. Un pique-nique sur le chemin du stade a permis aux enfants de découvrir qu'un repas pouvait permettre de découvrir les déchets produits...

Après le repas eut lieu l'atelier Place Nette avec le ramassage de déchets (20 kgs!) à proximité de l'établissement scolaire suivi d'un travail de tri et d'un jeu d'association d'image sur la durée de vie des déchets avec le vidage des sacs pour analyser les déchets collectés.

A.N.

VALDUR

Article DL du 18/09/2020

SISTERONNAIS-BUËCH

Les scolaires sensibilisés à la réduction des déchets plastiques

Dans le cadre du projet "Zéro plastique entre Buëch et Durance", mené par la communauté de communes du Sisteronais-Buëch et subventionné par la Région, une première journée de sensibilisation des scolaires a lieu ce vendredi à La Motte-du-Caire.

L'Écho des sources, prestataire de la CCSB spécialisé dans les interventions scolaires pour les ateliers écocitoyens et les balades naturalistes, accompagnera les élèves tout au long de la journée. Ils feront d'abord une intervention en classe sur le thème "Nos déchets sont des petits bouts de planètes", sur les filières de recyclage des plastiques avant d'aborder les thèmes des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, des cycles de vie, de la dégradation ainsi que des problématiques de pollution et de gaspillage de matières premières.

À midi aura lieu un pique-nique "zéro déchet", suivi d'une activité "place nette" au cours de laquelle les enfants ramasseront les déchets à proximité de l'éta-



Dans le cadre d'un programme de sensibilisation des écoliers aux déchets plastiques, la communauté de communes organise vendredi la première journée à l'école de La Motte-du-Caire. Photo Le DL/Bernard VALAT

blissement. Viendront ensuite un travail de tri et un jeu sur la durée de vie des déchets. Ils feront, avant le retour à l'école, une recherche d'invertébrés décomposeurs pour évoquer leurs rôles dans la dégradation des déchets.

Le temps fort de la journée sera sans nul doute l'action

de ramassage et le vidage des sacs afin d'analyser les déchets collectés et d'échanger avec les enfants.

Un pilotage de la communauté de communes

Cette action est la première d'une série de huit, dans

les écoles du territoire, autour d'un projet qui veut sensibiliser le jeune public à travers des animations et opérations de nettoyage des rivières, en partenariat avec les écoles et les associations. « Ce projet est multi-facettes, explique Audrey d'Heilly, chargée de mission zéro déchet à la CCSB. Il

Calendrier des ramassages

- Avec l'Écho des Sources : vendredi 18 septembre à l'école de La Motte-du-Caire ; lundi 21 septembre à celle de Mison ; jeudi 1^{er} octobre à l'école de Turriers et vendredi 2 octobre à celle de Monétier-Allemont.
- Avec l'association Mountain riders : animations prévues du 5 au 9 octobre, dans le cadre de la Fête de la nature, pour les écoles de Châteauneuf-de-Chabre (Val-Buëch Méouge), Ribiers, Rosans et Serres.

comprend une sensibilisation au cycle du plastique dans la nature, des ramassages de déchets en bordure de rivières, des pique-niques "zéro déchet plastique" ainsi que la distribution de gourdes en métal, sacs en tissus et de bacs de tri dans les écoles concernées. »

Deux structures spécialisées ont été retenues pour accompagner le projet, Mountain riders et l'Écho des sources.

Bernard VALAT

Article D'ici du 07/10/2020

dici ACCUEIL ACTUALITÉS LES PLUS VUS REPLAY PROGRAMMES RESTEZ DICI TOUT DICI

ACCUEIL » L'ACTUALITÉ DES ALPES DU SUD : BRIANÇON, GAP, MANOSQUE 1 » ECONOMIE

Alpes de Haute-Provence : signature de la convention "Eco- Défis" ce mercredi pour la communauté des communes Sisteronais-Buëch

Easyflyer
Impression Roll-Up sur-mesure [EN SAVOIR PLUS](#)

Publié par Sylvain BAUDRY le mer, 07/10/2020 - 19:03

La marque Eco-défis se propage dans le Sisteronais-Buëch. Avec la signature de la convention entre le label et la communauté de communes, les entreprises artisanales et commerciales du secteur seront valorisées par des actions en faveur de l'environnement. Les sociétés valorisées devront inciter les clients à réduire la production de déchets, favoriser le tri, diminuer la consommation énergétique :

Signature de la convention "Eco- Défis" ce mercredi pour la communauté des communes Sisteronais-Buëch
de AC 10100 - Matisse

JEAN-MARC DUPRAT
Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

02:12 vimeo



<#> [RADIO](#) [FIL INFO](#) [POLITIQUE](#) [SOCIÉTÉ](#) [ÉCONOMIE](#) [FAITS DIVERS](#) [SPORTS](#) [ROUTES](#) [EMPLOI](#)

[Accueil](#) [News](#) [Alpes de haute provence](#)

Alpes de Haute Provence : un label pour verdir les commerces et artisans du Sisteronais-Buëch



08 Octobre 2020

[Imprimer l'info](#)
Taille du texte 16

ENVIRONNEMENT / ÉCONOMIE / Le label "Éco-défis" vise à valoriser les commerçants et artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement

- Alpes de Haute Provence -

Un label pour verdir les commerces et artisans du Sisteronais-Buëch. Avec la collaboration des CCI des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence ainsi que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA, la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a signé ce mercredi la convention qui permet de formaliser le dispositif « Éco-défis ». Ce label national qui a déjà été initié par Provence Alpes Agglomération vise à valoriser les commerçants et artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. Jean-Marc Duprat, 2^{ème} vice-président de la CCSB en charge du développement économique et de la politique du commerce et maire de Laragne Montéglin donne la marche à suivre.

« Des actions au niveau de la gestion des déchets, du traitement de l'eau, de l'énergie, du transport des marchandises, des services durables et enfin de la responsabilité sociétale », J-M. Duprat



Article DL du 09/10/2020

SISTERONNAIS-BUËCH

Éco-défis : un label pour l'engagement des entreprises en faveur de l'environnement

Mercredi avait lieu la signature d'une convention Éco-défis entre la communauté de communes du Sisteronais-Buëch, les délégations de la chambre de métiers et de l'artisanat et les deux chambres de commerce et d'industrie des deux départements alpins.

Regrettant l'absence des associations de commerçants de Sisteron, Laragne-Montéglin et Serres, le vice-président en charge du développement économique et de la politique locale du commerce a ouvert le débat. « L'économie circulaire doit être un facteur de la performance et de la compétitivité du développement économique des 1 500 entreprises de notre territoire, a déclaré Jean-Marc Duprat. Pour les accompagner, la Cmar Paca, les CCI 04 et 05 et la CCSB expérimentent le dispositif Éco-défis des commerçants et artisans », une action soutenue par l'Ademe et la Région.

Ce label valorise les entreprises artisanales et commerciales qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. Comment ? En s'engageant autour de sept thématiques allant des déchets aux emballages, en passant par l'énergie, le transport, l'eau, les éco-produits et la responsabilité sociétale. In fine, la labellisation pour les commerçants et artisans qui relèvent le défi, le but étant



« Au départ, nous espérons labelliser un minimum de 70 entreprises sur le territoire », confiait Jean-Marc Duprat, lors de la signature de la convention Éco-défis. Photo Le DL/Bernard VALAT

d'atteindre une augmentation du tri et une baisse des déchets et de la consommation énergétique.

« Aboutir à une économie de matières premières et d'énergies »

Laure Vial préside la chambre de métiers et de l'artisanat en région (CMAR) 04. « Provence Alpes Agglomération a été la première collectivité à signer cette convention et cela fonctionne bien, expliquait-elle. Les entreprises doivent comprendre qu'il y a un véritable enjeu environnemental et de soutien de la proximité. » Un avis partagé par Chantal Garcin, son homologue haut-alpine.

« Les enjeux climatiques sont importants et l'artisanat doit absolument s'engager dans la voie de la transition écologique, jugeait-elle. Cette politique incitative doit aboutir à une économie de matières premières et d'énergies, donc à une plus grande compétitivité des entreprises. »

L'exemple le plus simple est celui de l'éclairage d'un magasin : changer les halogènes pour des Led a, certes, un coût mais très vite rentabilisé. Un point de vue partagé par les deux représentants des chambres de commerce et d'industrie 05 et 04, Benjamin Poincelet et Jean-Pierre Pradalier. « Les consommateurs se disent prêts à privilégier un commerçant qui s'engage dans

la voie du développement durable, expliquait ce dernier. À court, moyen et long terme, cette politique d'incitation permet des économies d'échelle et une valorisation d'image. »

Cette opération, qui bénéficie d'un subventionnement de 50 000 € cofinancé par l'Ademe, la Région Sud et la CCSB, a été signée pour deux ans.

Bernard VALAT

Pour qui, pourquoi, comment ?

Éco-défis s'adresse aux entrepreneurs, commerçants et artisans du territoire de la CCSB. L'idée est d'inciter les acteurs à valoriser leurs démarches en faveur du développement durable auprès de leurs clients et à participer à une initiative locale de dynamisation de leur territoire tout en bénéficiant d'une campagne de communication. Chacun choisit ses éco-défis (sur les 37 proposés), pour obtenir au minimum 13 étoiles, puis les met en place avec l'accompagnement des chambres consulaires. Il en fournit les justificatifs avant d'être labellisé. Il est ainsi identifié et valorisé sur son territoire lors d'une cérémonie officielle de promotion des lauréats.

Article La Provence du 09/10/2020

SISTERONNAIS-BUËCH

De bonnes étoiles pour ceux qui relèvent l'Eco-défis

L'économie circulaire est désormais un facteur clé de performance et de compétitivité du développement économique des entreprises.

Pour les accompagner, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Paca, les Chambres de Commerce et d'Industrie 04 et 05 et la Communauté de Communes Sisteron Buëch (CCSB), viennent de signer une convention partenariale, qui les engage dans le dispositif national "Eco-Défis".

La marque Eco-Défis® valorise les entreprises artisanales et commerciales qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement autour de 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, transport, eau, éco-produits et responsabilité sociale.

Les objectifs de ce dispositif, soutenu par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et la Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur visent à valoriser les actions des commerçants et artisans en faveur du développement durable, en incitant les professionnels et leurs clients à réduire la production de leurs déchets, en favorisant le tri, la prévention des déchets, le réemploi et la diminution de la consommation énergétique.

Eco-défis, comment ça marche ?

Eco-Défis permet d'impliquer les entreprises avec des actions simples, précises. Le commerçant ou l'artisan choisit ses Eco-Défis dans une liste de 37 re-



Les représentants des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) des Alpes du Sud entourent Jean Marc Duprat, vice président de la Communauté de Communes Sisteron Buëch, à l'occasion de la signature de la convention Eco-Défis. / PHOTO A.B.

censés parmi les 7 thématiques citées. À chaque défi correspond un nombre d'étoiles (par exemple, le tri sélectif en rapporte 5, tandis qu'éteindre sa vitrine la nuit ou utiliser des modes de transport non-polluants en rapporte quatre, limiter le gaspillage alimentaire en rapporte une). Le minimum d'étoiles à collecter, 13, permet d'obtenir la labellisation, valable pour deux années.

Cette démarche est accompagnée par les chambres consu-

laires, la CCSB et les associations de commerçants. L'ambition initiale est de labelliser 70 commerces et artisans sur le territoire de la CCSB, qui bénéficieront d'une campagne de communication gratuite. C'est également le moyen indirect de soutenir le commerce de proximité, sachant que nombre de consommateurs se disent prêts à privilégier les structures engagées dans une telle démarche vertueuse liée au développement durable.

Commerçants et artisans vont

recevoir un courrier de sensibilisation et d'explication de la démarche Eco-Défis, à laquelle, s'ils le souhaitent, il leur est demandé de s'engager d'ici le mois de novembre. Cette campagne se poursuivra jusqu'au mois de mars 2021. Les candidats devront fournir des justificatifs de la mise en place de leurs Eco-Défis. Ils seront labellisés et valorisés sur leur territoire lors d'une cérémonie officielle de promotion des lauréats en juin 2021.

A.B.

Divers :

Article DL du 17/02/2020

SISTERONAIIS-BUËCH

Les déchets, une urgence écologique et bientôt économique

Jeudi dernier, les conseillers communautaires du Sisteronais-Buëch votaient les comptes, dont celui des ordures ménagères.

Dépassant les 5,6 millions d'euros, le service est de plus en plus important, et sera bientôt de plus en plus cher.

Qui dit budget, dit chiffres. Et ceux-ci parlent d'eux-mêmes : 3 577 333 d'euros, c'est le produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour cette année. Mais cette TEOM pourrait fortement s'envoler dans les années futures pour deux raisons principales : la chute des prix de rachat des matériaux recyclés et ensuite l'envolée exponentielle de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). En effet, les tarifs de rachat des matériaux issus du tri s'effondrent, notamment pour les papiers et cartons et ce au niveau mondial.

« Cette baisse de 20 000 € entre 2018 et 2019, devrait être de 90 000 € entre 2019 et 2020, a précisé Alain d'Heilly vice-président en charge de l'environnement, ce qui va entraîner une nouvelle

hausse importante des coûts de la collecte sélective. » Or, ces coûts sont déjà très élevés en raison des caractéristiques du territoire : faible densité de population, grande superficie, zones de montagne et forte saisonnalité liée à la fréquentation touristique. Le financement de ce service repose sur la TEOM et la redevance spéciale, et « les hausses entraînent l'incompréhension des habitants à qui on demande de trier et de réduire les déchets » a-t-il ajouté.

Malgré le tri, des coûts qui vont augmenter

Le deuxième grain de sable dans les rouages de la gestion des déchets vient de l'État avec une hausse programmée et significative de la TGAP. Si elle ne représente qu'une composante de la TEOM, elle est actuellement de 24 € par tonne de déchets stockés en installations autorisées. En 2020, elle passe à 25 € par tonne, pour grimper à 37 € par tonne en 2021 et atteindre 65 € par tonne en 2025. À cette échéance, ce seront ainsi 300 000 € de dépenses en plus pour la collectivité pour le même tonnage (2 650 tonnes par an).

À cela s'ajoutent encore les coûts de traitement pratiqués par les prestataires qui ne cessent de croître. « La difficulté sera de faire passer le message aux habitants car, bien qu'ils trient plus, les coûts vont quand même augmenter », confiait un élu. Pourtant, il faut savoir que tout ce qui n'est pas trié est ramassé, pesé et enfoui. Et c'est cela qui finit par coûter cher : 356 000 € par an actuellement et 300 000 € de plus en 2025. « Il faudrait marquer les esprits », proposait Frédéric Robert. « De toute manière, l'augmentation de la TGAP masquera nos efforts de tri », se désolait Gérard Tenoux.

Bernard VALAT



Alain et Audrey d'Heilly multiplient les actions sur le territoire de la CCSB pour impulser la fibre écologique aux habitants : compostage, tri, recyclage, lutte contre le gaspillage alimentaire et économie circulaire. Photo DL/Bernard VALAT

L'INFO +

Changer les mentalités

La fermeture du site de la décharge de Sorbiers est prévue pour avril. Si cela génère une perte de 294 500 € en fonctionnement, cela va induire la nécessité d'investir 1 million d'euros sur plusieurs années, pour la réhabilitation du site, dont plus de 71 000 dès cette année. Autant dire que le fantôme de l'ISDND hantera encore longtemps le budget des ordures ménagères. La ComCom multiplie les actions pour sensibiliser au tri, au recyclage ou au compostage. Alain et Audrey d'Heilly parcourent inlassablement le territoire, de forums en démos. Lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion des déchets verts, économie circulaire, zéro plastique en Méditerranée, autant de programmes ayant coûté 160 500 € pour faire changer les mentalités. La redevance spéciale va être modifiée avec un nouveau dispositif fixant un seuil d'assujettissement à deux bacs collectés par semaine ce qui générera des recettes supplémentaires. Un contrôle d'accès sera mis en place dans les déchetteries (coût 492 000 €) et le parc de conteneurs et de véhicules va être renouvelé (1 million d'euros).

Article Facebook de la CCSB 15/05/2020

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Envoyer un message J'aime

des questions, principalement sur :
– le compostage et la permaculture (en lien direct avec l'objet de la fête)... [Afficher la suite](#)

SISTERONAIIS-BUECH.FR
La CCSB lance un vaste programme de sensibilisation au tri.

Article DL du 20/09/2020

SISTERONNAIS-BUÛCH

Déchets : plaie pour la planète, coût pour les contribuables, casse-tête pour les élus

C'est le chapitre environnemental qui a le plus retenu l'attention des élus communautaires du Sisteronais-Buëch, jeudi, avec aux commandes Alain d'Heilly, et, comme premier point, l'exonération de la redevance spéciale sur les déchets.

La redevance spéciale sur les déchets fixe, pour certaines entreprises, les conditions de la collecte et le nombre de conteneurs ramassés. Avec la crise sanitaire, certaines ont réduit ou stoppé leur activité. De mars à juin, il y a eu une baisse de 9 % des déchets collectés (70 tonnes de moins) par rapport à 2019, une économie de 5 000 € pour la CCSB.

Les élus ont décidé de fixer plusieurs niveaux de facturation, allant du maintien de cette redevance spéciale (pour les entreprises qui ont poursuivi leur activité) à son annulation (pour celles qui ont cessé leur activité), en passant par sa modulation (pour celles qui ont maintenu une activité partielle). « Dans le budget, le produit attendu de la redevance spéciale est de 265 105 € et l'exonération proposée représentée 10 362 € », a conclu Alain d'Heilly. Unanimité sur ce point.

Les conseillers ont ensuite validé l'achat d'un camion de collecte classique pour les ordures ménagères, permettant de remplacer celui loué annuellement pour Sisteron (location 45 000 € HT/an et prix



Les conseillers communautaires ont rendu hommage à Henri Mevolhon et Roger Febvre, anciens maires récemment disparus de Monétier-Allemont et Ventavon, et anciens conseillers communautaires à l'ex-communauté de communes deu Laragnais (CCL). Photo Le DL/Bernard VALAT

du camion 137 490 € HT). Le point le plus discuté fut sans nul doute la signature d'un avenant aux contrats de rachat du plastique, aluminium et acier par la société Véolia, matériaux issus du tri sélectif. Comme ce fut déjà le cas en décembre pour le papier et le carton, Véolia propose un avenant avec un prix plancher de rachat égal à 0 € la tonne (actuellement 48 €/t pour le plastique, 130 € l'acier et 350 € l'aluminium), la crise économique mondiale expliquant l'effondrement du prix de rachat des matériaux.

S'il n'y a pas Véolia, il y a quoi ?

« C'est une perte de recettes

annuelles d'environ 15 000 € », expliquait Alain d'Heilly. Annick Reynaud Frey, maire de Méreuil, posait une double question. « Que se passerait-il si nous ne signions pas cet avenant et qui nous dit que nous ne serons pas bientôt obligés de payer pour recycler ? » « Si le contrat est rompu, nous devons trouver une autre solution pour évacuer et recycler ces matières recyclables, répondait Alain d'Heilly, mais Véolia est incontournable sur le territoire. »

La situation inquiète le président Daniel Spagnou : « Si trier ne rapporte plus rien, ça ne va pas motiver les administrés », déplorait-il. « La redevance incitative a un coût trop lourd pour la collectivité »,

répondait Alain d'Heilly à d'autres élus qui cherchaient des solutions pour inciter au tri. Et, entre les augmentations des coûts de transport et de la TGAP, les élus sont pessimistes (actuellement à 24 € la tonne enfouie au Beynon, il est question que la TGAP passe à 65 € en 2025). « Dans notre comcom, grande comme un département, le coût de la collecte est également important », commentait Daniel Spagnou. « Il faut créer le déclic du tri ultime chez les habitants, pour ne plus rien enfouir, déclarait Frédéric Robert, puisque c'est cela qui nous coûte. » Malgré quatre votes contre et cinq abstentions, l'avenant est passé.

Bernard VALAT

Le cas de Curbans

« Comme vous, j'ai appris par la presse que la municipalité de Curbans avait manifesté son intention de quitter l'agglomération Gap-Tallard-Durance pour se rattacher à la CCSB au 1^{er} janvier 2022, a expliqué en ouverture Daniel Spagnou. Je m'en suis entretenu avec son maire, Laurence Allix, et je compte missionner Patricia Darrellis pour une étude de faisabilité financière. Mais la discussion précédera la décision et nous en parlerons avec Roger Didier. »

Le président a ensuite abordé le retard du service urbanisme de la comcom. « Il ne restait qu'un instructeur sur trois, a-t-il déploré, et il s'est retrouvé submergé de dossiers, d'où ce retard. Le service ADS sera bientôt au complet et reprendra son activité. » Enfin, il s'est déclaré opposé à une compétence intercommunautaire concernant le PLU intercommunal. « Comme pour l'eau et l'assainissement, je vous invite à faire en sorte que vous conserviez vos compétences sur votre urbanisme et à délibérer en ce sens », a-t-il conclu.

SISTERONNAIS-BUÉCH

Chaque habitant produit plus de 5 kg d'ordures ménagères par semaine

Comme chaque année, les rapports sur la gestion et la prévention des déchets et celui de l'assainissement non collectif sont présentés au conseil communautaire. Ils rapportent les conditions dans lesquelles ces services publics effectuent leurs missions et donnent les chiffres.

Florent Armand, vice-président en charge de la prévention et de la communication sur la gestion des déchets, s'est collé à l'exercice. Il a présenté les deux rapports.

Sur la moitié Est du territoire de la communauté de communes, la collecte est effectuée en régie et sur l'autre moitié en prestation. 5 237 779 € de dépenses, dont l'essentiel correspond à des coûts de collecte et de traitement, et 6 191 544 € de recettes, dont plus de 60 % proviennent de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale, composent le budget des déchets ménagers.

Chaque habitant produit plus de 5 kg d'ordures ménagères par semaine sur le territoire et Florent Armand a poussé un cri d'alarme. « Bien que le tonnage soit en légère baisse (-3,6 %, NDLR), la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), qui est passée de 32 € en 2017 à 41 € en 2019 et doit atteindre 65 € en 2025, a un effet considérable sur le budget,



En 2017, 8 700 tonnes de déchets ont été enfouies dans les installations de stockage de Ventavon et Sorbiers, 8 900 en 2018 et 8 600 en 2019. Seul le tri fera baisser le prix.

Photo Le DL/Bernard VALAT

a-t-il déploré. Il faut absolument réduire rapidement l'enfouissement car il va devenir compliqué d'équilibrer le budget. »

Plusieurs programmes permettent une sensibilisation au tri et à l'élimination des déchets : le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, le programme "Territoire zéro déchet - zéro gaspillage", le programme de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire, le programme de gestion des déchets verts et celui concernant l'élimination des plastiques.

28 % de la population non reliée à l'assainissement

Enfin, sur le secteur du Ribérois, 21 colonnes d'ordures ménagères, 25 d'emballages, 18 de journaux-magazines et 21 de verre ont été installées. Jean-Yves Sigaud, vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, a pris la suite pour présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Environ 3 200 installations d'assainissement non collectif desservent environ 7 000 habi-

tants, soit 28 % de la population totale de la communauté de communes. Certaines communes n'ont aucun réseau d'assainissement collectif, comme, par exemple, à Bayon, Entrepierres, La Pierre, Montclus ou Sainte-Colombe. Le service assure également le contrôle des installations existantes, c'est-à-dire le contrôle périodique du fonctionnement et de l'entretien. Ces rapports sont tenus à la disposition du public, dans les locaux de la communauté de communes et dans les communes.

Bernard VALAT

REPÈRES

■ Commissions et comités

Six commissions ont été créées. Les membres sont chargés d'étudier les dossiers et de préparer les décisions, en émettant des avis ou des propositions dans leurs domaines : finances, développement économique et travaux ; tourisme, activités de pleine nature et valorisation du patrimoine ; environnement et gestion des déchets ; Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ; mobilité (dont transports scolaires, aires de covoiturage, signalisation d'information locale) ; services à la population (dont espaces France services, école de musique, petite enfance, agences postales, portage de repas). Deux comités de pilotage sont chargés du suivi du projet de centre aquatique et de la mise en place du pacte de gouvernance. Un 3^e, dédié au suivi du Schéma de cohérence territoriale (Scot), sera créé au prochain conseil communautaire. Ces comités de pilotage disparaissent à la fin de l'étude du dossier ou sa réalisation.

Article DL du 15/11/2020

Les communautés de communes passent à l'offensive face à Véolia

Après l'annonce d'une augmentation prévisionnelle de plus de 40 % en 2021 du coût de traitement des ordures ménagères, la totalité des intercommunalités des Hautes-Alpes, ainsi que celle du Sisteronais-Buëch, se sont réunies jeudi 5 novembre.

À l'initiative de Joël Bonnafoux, président de la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance, les élus ont souhaité lancer une réflexion collective pour réagir à ces nouveaux prix annoncés. Ensemble, les intercommunalités ont posé les premières bases pour tenter de maîtriser cette évolution du coût de traitement des déchets et défendre les intérêts des contribuables et du territoire alpin.

En effet, l'augmentation significative des coûts, selon Véolia, exploitant privé de l'installation d'enfouissement des déchets du



Les représentants des collectivités du département devant le siège de la communauté de communes de Serre Ponçon, à l'occasion de cette réunion vis-à-vis de Véolia. Photo Le DL/Jean-Pierre BONNET

05 et du 04 au Beynon à Ventavon, serait liée à des projets d'investissements majeurs et des charges d'exploitation croissantes. Afin de s'assurer du bon fonctionnement du site d'enfouissement et de vérifier les montants

annoncés, les élus se sont accordés sur la nécessité d'obtenir, dans les plus brefs délais, des explications sur la gestion financière de Véolia et ce en termes de projet d'investissement et de charges d'exploitation.

Par la suite, chaque intercommunalité a fait part de solutions pour diminuer les tonnages d'ordures ménagères et les frais de traitement des déchets (création de nouvelles filières de tri, développement du compostage des

biodéchets, renforcement des actions de prévention pour la réduction des déchets). La nécessité de travailler collectivement sur ces sujets essentiels, a été actée par l'ensemble des participants.

Souhaitant se saisir de cette opportunité de coopérer pour relever un défi écologique majeur, les élus ont aussi évoqué la nécessité d'étudier, dès 2021, la possibilité de créer une entité administrative commune pour gérer les déchets, à l'échelle départementale. Cette future gouvernance permettrait de peser davantage dans les prochaines discussions et négociations avec les différents prestataires de traitement des déchets, tel Véolia.

Une réunion sera organisée début 2021 entre tous les acteurs. La finalité : garantir le meilleur prix pour le traitement des déchets et le fonctionnement le plus efficace pour répondre aux enjeux environnementaux à l'échelle de l'Arc alpin.

LEXIQUE

AV	Apport Volontaire
BOM	Benne à Ordures Ménagères
Territoire des Baronnie	Chanousse, Etoile Saint Cyrice, Laborel, Montjay, Moydans, Nossage et Bénévent, Orpierre, Ribeyret, Rosans, Saint André de Rosans, Sainte Colombe, Saléon, Sorbiers, Trescléoux et Villebois les Pins
Territoire du Val de Méouge	Barret sur Méouge, Eourres, Lachau, Saint Pierre Avez, Salérans et Val Buëch Méouge
Territoire du Serrois	L'Épine, La Bâtie Montsaléon, La Pierre, Le Bersac, Méreuil, Montclus, Montrond, Savournon, Serres et Sigottier
Territoire du Laragnais	Garde Colombe, Laragne Montéglin, Lazer, Le Poët, Monétier Allemont, Upaix et Ventavon
Territoire du Sisteronais	Authon, Entrepierres, Mison, Saint-Geniez, Sisteron, Valernes et Vaumeilh
Territoire de La motte du Caire-Turriers	Bayons, Bellafaire, Châteaufort, Clamensane, Faucon du Caire, Gigors, La Motte du Caire, Le Caire, Melve, Nibles, Sigoyer, Thèze, Turriers et Valavoire
CDT	Centre De Tri
DL	Dauphiné Libéré
DMA	Déchets ménagers et assimilés
DMS/DDS	Déchets ménagers spéciaux/Déchets diffus spécifiques
DV	Déchets Verts
EMR	Emballages ménagers recyclables
ETP	Equivalent Temps Plein
ISDI	Installation de stockage de déchets inertes
ISDND	Installation de stockage de déchets non dangereux
JRM	Journaux magazines
LTE	Loi de transition énergétique
LTECV	Loi de transition énergétique et croissance verte
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	Porte-à-porte
PAV	Point d'apport volontaire
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RS	Redevance spéciale
RSOM	Redevance spéciale ordures ménagères
SPL	Super poids lourd
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
ZDZG	Zéro déchet zéro gaspillage